

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

-=-=-=-

SECRETARIAT GENERAL

-=-=-=-

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES

RESULTATS DEFINITIFS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2014/2015 ET PERSPECTIVES DE LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

SOMMAIRE

LI	ISTE DES TABLEAUX	I
SI	IGLES ET ABREVIATIONS	
IN	NTRODUCTION	3
1.	DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2013-2014	4
	1.1. SITUATION PLUVIOMETRIQUE	
	1.2. SITUATION HYDROLOGIQUE	
	1.3. SITUATION PHYTOSANITAIRE	4
2.	PRODUCTIONS AGRICOLES DEFINITIVES	5
	2.1. METHODE DE SONDAGE DE L'EPA	5
	2.1.1. Les superficies	5
	2.1.2. Les rendements	
	2.1.3. Les productions	
	2.2. SUPERFICIES EMBLAVEES	
	2.2.1. Superficie des cultures céréalières	
	2.2.2. Superficie des cultures de rente	
	2.2.3. Superficie des autres cultures vivrières	
	2.3. RENDEMENTS PAR CULTURE	
	2.3.1. Rendement des cultures céréalières	
	2.3.2. Rendement des cultures de rente	
	2.3.3. Rendement des autres cultures vivrières	
	2.4. LES PRODUCTIONS DEFINITIVES DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2014-2015	
	2.4.1. La production céréalière	
	2.4.2. La production des cultures de rente	11
	2.4.3. La production des autres cultures vivrières	11
3.	SITUATION ALIMENTAIRE	12
	3.1. LES DISPONIBILITES	12
	3.1.1. Bilan céréalier national	
	3.1.2. Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces	
	3.1.3. Autonomie de couverture des besoins céréaliers des ménages	
	3.1.3.1. Autonomie de couverture des besoins céréaliers des menages	
	3.1.3.2. Précarité céréalière des ménages agricoles	
	3.1.3.3. Analyse de l'évolution du taux de couverture, de l'autonomie et de la précarité	
	3.1.4. Bilan alimentaire national	
	3.2. ACCES A L'ALIMENTATION	
	3.2.1. Demandes potentielles	
	3.2.1.1. Demande des ménages ruraux	
	3.2.1.2. Demande des ménages urbains	
	3.2.1.3. Demande non solvable des ménages agricoles non autonomes	17
	3.2.2. Offre potentielle de céréales commercialisables	18
	3.3. SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DES MENAGES	19
	3.3.1. Situation alimentaire des ménages	19
	3.3.2. Situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans	
	3.4. SITUATION ALIMENTAIRE DU BETAIL	
4	ANALYSE DES MARCHES	
-•		
	4.1. NIVEAU DE L'OFFRE	
	4.1.1. Offre en céréales et cultures de rente	
	4.1.2. Etat et cartographie des stocks	
	4.1.2.1. Stocks commerçants	
	4.1.2.2. Stocks intentionnels	
	4.1.3. Offre en bétail	
	4.2. NIVEAU DE LA DEMANDE	
	4.2.1. Demande en produits végétaux	22
	4.2.2. Demande en bétail	23

4.3. TE	NDANCES DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES ET DU BETAIL	24
4	.3.1.Tendance des prix des céréales	24
	.3.2.Tendance des prix des produits maraîchers	
	.3.3.Tendances des prix des produits de rente	
	.3.4. Tendance des prix du bétail	
4.4. TE	RMES DE L'ECHANGE BETAIL/CEREALES	27
	OLUTION DES FLUX TRANSFRONTALIERS DES PRODUITS AGRICOLES	
	.5.1. Flux internes	
	.5.2. Flux entrant	
	.5.3. Flux sortant	
	OLUTION DES COURS MONDIAUX	
	.6.1. Cours du maïs	
	.6.2. Cour du maïs	
	.6.3. Cours du blé	
	.6.4. Comparaison des prix mondiaux de 2014 des céréales	
	.6.5. Comparaison des prix mondiaux de 2014 des autres produits	
	.6.5.1. L'or	
	.6.5.2. Le pétrole	
	.6.5.3. Le coton	
4	.6.5.4. L'huile de palme	33
5. ZONES	S ET POPULATIONS A RISQUE IDENTIFIEES	33
5.1. AN	VALYSE DE LA VULNERABILITE AVEC LE CADRE HARMONISE	33
5.1.	1. Approche méthodologique	33
5.1	2. Résultats de l'analyse	34
5	.1.2.1. Situation actuelle de mars à juin 2014	34
5	.1.2.2. Situation projetée au 30 septembre 2015	35
5.2. PE	RSPECTIVES ALIMENTAIRES	38
CONCLUS	SION ET RECOMMANDATIONS	38
ANNEXES	S	40
1.1	OBJECTIF DE L'EPA.	60
1.2	METHODE DE SONDAGE DE L'EPA	
	amp d'application	
	n de sondage et méthode d'échantillonnage	
r iai	<u> </u>	
ď		
•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Technique de stratification.	
Tail	lle de l'échantillon	
	imateurs des agrégats	
a		
b	•	
C	,	
	SATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE DE L'ENQUETE	
1.3	L'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE	
1.4	LE PERSONNEL DE COLLECTE ET LE MATERIEL DEDIE	
1.5	RECYCLAGE DU PERSONNEL DE COLLECTE, DE CONTROLE ET DE SUPERVISION	65
1.6	LE TRAITEMENT DES DONNEES	66

LISTE DES TABLEAUX	
Table 1 :Répartition des unités secondaires (ménages) par strate	5
Table 2 : rendement des cinq dernières années des cultures de rente (en kg/Ha)	8
Table 3 : rendement des cinq dernières campagnes des autres cultures vivrières (en Kg/Ha))9
Table 4 : Productions céréalières définitives comparées (en tonnes)	. 11
Table 5 : Production définitive des cultures de rente comparée (en tonnes)	. 11
Table 6: Production définitive des autres cultures vivrières comparée (en tonnes)	. 12
Table 7: Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces	. 13
Table 8 : Offre potentielle en céréales	. 19
Table 9 : Termes de l'échange bétail céréales dans 2 marchés	. 28
LISTE DES FIGURES	
Figure 1 : Evolution des superficies totales emblavées	6
Figure 2 : Evolution des rendements des céréales	
Figure 3: Evolution des rendements des cultures de rente	9
Figure 4 : Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces et des régions	
Figure 5 : Ménages non autonomes	. 14
Figure 6: La demande des ménages urbains en milliers de tonnes	. 17
Figure 7: La demande non solvable des ménages agricoles (en millier de tonnes)	. 18
Figure 8: Tendance de la malnutrition au niveau national selon les références OMS 2006	. 20
Figure 9 : Variations de l'offre par rapport à janvier 2014 (1) et par rapport à la moyenne d	
5 ans (2)	
Figure 10: Prix moyen du mais au producteur	. 24
Figure 11 : Prix moyen du mil au consommateur	
Figure 12 : Prix moyen du sorgho au consommateur	
Figure 13 : Evolution du prix du sésame	
Figure 14: Prix moyen des animaux sur les marchés de Djibo et Gorom	
Figure 15: Evolution comparée des prix du riz au niveau national et à l'international	. 30
Figure 16 : Evolution comparée des prix du maïs au niveau national et à l'international	
Figure 17: Evolution comparée des prix du blé au niveau international	
Figure 18 : Evolution comparée de la moyenne des prix (dollar/tonne) des céréales de 2014	ŀ
par rapport à 2013 et à la moyenne des cinq dernières années.	
Figure 19: Evolution comparée de la moyenne annuelle des prix (dollar/tonne) des autres	
produits de 2014 par rapport à 2013 et à la moyenne des cinq dernières années	. 33
Figure 20 : Situation actuelle (mars 2015) de l'insécurité alimentaire	
Figure 21 : situation projetée de l'insécurité alimentaire	

SIGLES ET ABREVIATIONS

CEDEAO Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CILSS Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le

Sahel

CPSA Comité de Prévision de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle
CT-CNSA Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire
DGESS Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles

DIAPER Diagnostic Permanent

DSS Direction des Statistiques Sectorielles

EPA Enquête Permanente Agricole

FAO Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FEWS NET Famine Early Warning System Network **GTP** Groupe de Travail Pluridisciplinaire

MASA Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire

MAG Malnutrition Aigue Globale

NDVI Normalized Difference Vegetation Index
ONG Organisation non Gouvernementale
OXFAM Oxford committee for Famine relief
PAM Programme Alimentaire Mondial
PNSR Programme National du Secteur Rural

PNSR Programme National du Secteur Rural
PTF Partenaire Technique et Financier

SISA Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire

SISANAP Service de l'Information sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

et de l'Alerte Précoce

SONAGESS Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire

SPAI Sous Produits Agro Industriels

TCBC Taux de Couverture des Besoins Céréaliers

USAID United State Agency for International Development

INTRODUCTION

Le processus de caractérisation de la situation alimentaire courante et prévisionnelle au Burkina Faso, innové depuis 2008, s'est inscrit dans une approche participative caractérisée par une grande implication des structures du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (SISA).

L'estimation des récoltes nationales et les bilans céréaliers sont réalisés par les services en charge des statistiques agricoles et alimentaires du Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (MASA). Le dispositif a été construit progressivement depuis les années 1980 par le projet du Diagnostic Permanent (DIAPER) dans le but de renseigner les indicateurs de sécurité alimentaire et de prévenir les crises alimentaires au niveau des pays du Sahel. Cette initiative adoptée par les pays du CILSS permet d'apprécier les perspectives de récoltes en septembre et de donner les résultats prévisionnels de la campagne agricole en octobrenovembre à des fins d'alerte précoce. Les résultats définitifs interviennent en février-mars pour consolider les prévisionnels.

Le dispositif d'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle au niveau du Burkina est calé sur cette exigence sous-régionale. Ainsi, l'enquête permanente agricole(EPA) évalue la production agricole deux (2) fois par an. Il donne respectivement les résultats prévisionnels de la campagne agricole au cours du mois d'octobre et les résultats définitifs au mois de février de chaque année en conformité avec le dispositif régional (CILSS). Le dispositif de l'enquête permanente agricole (EPA) couvre les 45 provinces du pays avec un échantillon d'environ 887 villages et 5 291 ménages. La production prévisionnelle est estimée à partir d'une combinaison de données relevées par satellite et d'interviews des producteurs échantillons de l'EPA. Quant aux résultats définitifs, ils sont obtenus suite aux mesures des superficies cultivées, aux poses puis aux pesés des récoltes des carrés de rendement sur l'ensemble des parcelles des ménages échantillons.

Les estimations des productions, les bilans céréaliers et alimentaires prévisionnels et définitifs sont validés au sein d'un Comité de Prévision de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle (CPSA) regroupant tous les acteurs nationaux impliqués dans le suivi de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle (Gouverneurs de région, directions régionales en charge de l'agriculture, structures centrales et déconcentrées de plusieurs départements ministériels, partenaires techniques et financiers, Organisations des producteurs et ONG). Les experts des organisations spécialisées telles que le CILSS, la FAO, le PAM et le FEWSNET prennent également part à ce comité.

Les travaux de la première session 2015 dudit Comité qui se sont déroulés les 11 et 12 mars 2015 ont eu pour mission de:

- valider les données définitives des superficies, des rendements et des productions ;
- élaborer de manière participative les différents agrégats (bilans céréaliers et alimentaires définitifs, taux de couverture des besoins céréaliers par province);
- analyser la situation alimentaire et nutritionnelle courante et les perspectives ;
- formuler des recommandations à l'endroit des décideurs en vue d'une meilleure gestion de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays.

Le présent rapport, issus des travaux de ce comité, fait office de rapport général des résultats définitifs de la campagne agricole 2014-2015. Il fait également la synthèse de la situation alimentaire et nutritionnelle courante et dégage les perspectives pour le moyen terme. Il termine en formulant des recommandations à l'endroit des décideurs que sont l'Etat et ses partenaires au développement.

1. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2014-2015

1.1. Situation pluviométrique

A l'image de la campagne agropastorale écoulée, celle de 2014/2015 a connu une installation disparate d'une région à l'autre. En effet son démarrage a été difficile dans toutes les régions, car des pluies précoces ont été enregistrées aux mois d'avril et mai dans plusieurs localités du pays et ont permis d'opérer des semis notamment dans la moitié sud et une partie du centre du pays. Ensuite les mois de juin et juillet ont été marqués par des séquences sèches sévères et de durée variables sur la majeure partie du pays. Cette irrégularité de la pluie a occasionné des pertes de semis et a eu comme conséquence des retards de semis par endroits et un mauvais développement des cultures sur la majorité des zones agricoles du pays.

C'est au cours des mois de juillet et d'août que la campagne agricole s'est véritablement installée dans la majorité des régions du pays grâce à l'abondance, à la régularité et à la bonne répartition dans l'espace et dans le temps de la pluviométrie observée pendant cette période.

La période couverte par cette 3ème mission de suivi a été marquée par un renforcement de l'activité de la mousson qui a intéressé l'ensemble du territoire. A cet effet des manifestations pluvio-orageuses ont intéressé le territoire et ont permis d'enregistrer des quantités variables de pluie dans les différents postes pluviométriques suivis par le dispositif GTP.

A l'échelle nationale, l'activité pluviométrique a oscillé entre 391mm en 29 jours à Bahn au Lorum au Nord et 1219,9 mm en 61 jours à Manga dans le Zoundwéogo

1.2. Situation hydrologique

Les écoulements enregistrés dans les quatre bassins hydrographiques depuis le début de la saison des pluies jusqu'au 09 octobre 2014, ont permis d'alimenter les différentes retenues d'eau. Sur vingt une (21) retenues régulièrement suivies le niveau de remplissage se présente comme suit :

- douze (12) déversent. Il s'agit des retenues d'eau de Tougou, de Vy, de Louda, de Dourou, de Ziga, de Titao, du Lac Bam de la Tapoa, de Seytenga, de Bagré, de Toussiana et de Liptougou;
- cinq retenues d'eau ont un bon taux de remplissage: c'est le cas du barrage de Loumbila (99,31%), de Moussodougou (91,58%), de la Lobi (Boudiadougou, 89,98%), de Ouaga (2+3) avec un taux de remplissage de 87,92% et de Seguenega (85,88%);
- les barrages de Yaran (le Sourou) et Goinré ont quant à eux un taux moyen de remplissage avec respectivement 74,11% et 72,86% comme taux de remplissage;
- le barrage de la Kompienga a enregistré un faible taux de remplissage de 36,42% et le très faible niveau de remplissage a été observé dans le barrage de Ouahigouya (18, 29%).

1.3. Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire est calme dans toutes les régions à l'exception des provinces du Soum dans le Sahel du Sourou et de la Kossi dans la Boucle du Mouhoun qui ont été infestées par des oiseaux granivores.

Outre les oiseaux granivores, la situation phytosanitaire est marquée par les attaques de cantharides et de chenilles sur le mil qui contribuent également à réduire les rendements. Ces attaques sont favorisées par l'irrégularité des pluies. En plus, des attaques ont été observées sur le sésame au Sud Ouest, au Centre Est et dans de la Boucle du Mouhoun.

.

2. PRODUCTIONS AGRICOLES DEFINITIVES

2.1. Méthode de sondage de l'EPA

L'EPA est une enquête par sondage stratifié dont l'échantillon est un panel c'est-à-dire un échantillon fixe sur une période donnée n'excédant pas généralement 5 ans. Le plan de sondage a été validé par le Conseil National de la Statistique (CNS) conformément à la loi sur les activités statistiques nationales sous le visa statistique N° AP2008002CNSCS4 du 7 octobre 2008.

Pour la campagne agricole 2014-2015, le panel précédent réalisé depuis le dernier Recensement général de l'agriculture (RGA 2006-2008), a été renouvelé pour tenir compte de l'obsolescence et de la lassitude des ménages qui le composent. Des simulations ont permis de s'assurer de la représentativité et de la convergence du nouvel échantillon en termes de résultats (superficies, rendements, productions) par rapport à l'ancien.

La taille de l'échantillon par province a été obtenue en se fixant un niveau de précision de 10% pour l'estimation de la production végétale pluviale. Toutefois, toutes les strates d'unités secondaires (US) dont les effectifs sont inférieurs à 35 ont vu leurs effectifs ajustés à 35 ménages afin d'avoir des résultats significatifs au niveau de chaque strate US et dans chaque province. Ainsi, dans chaque province, au moins 35 ménages petits producteurs et 35 ménages gros producteurs seront enquêtés.

Un nombre fixe de trois (03) ménages agricoles (US) est tiré par unité primaire « village stratifié», ce qui a donné un échantillon de 1759 unités primaires (UP) et 5297 unités secondaires (US).

Le nombre de ménages échantillons par strate a été déterminé selon une répartition optimale (Budget disponible/fiabilité souhaitée) connu sous le nom d'allocation optimale de NEYMANN.

Table 1 : Répartition des unités secondaires (ménages) par strate	Table 1:	Répartition	des unités	secondaires	(ménages)	par strate.
---	----------	--------------------	------------	-------------	-----------	-------------

Strate	Nombre d'UP (villages stratifiés)	Nombre d'US (ménages agricoles)		
Petits producteurs de village à faible potentialité agricole	644	1965		
Petits producteurs de village à forte potentialité agricole	239	717		
Gros producteurs de village à faible potentialité agricole	742	2213		
Gros producteurs de village à forte potentialité agricole	134	402		
Total	1759	5297		

2.1.1. Les superficies

Les superficies (prévisionnelles et définitives) sont obtenues par la mesure objective, à l'aide de matériel topographique (boussole, ruban métrique, jalons), de l'ensemble des parcelles de tous les ménages échantillons. Ces observations sont pondérées selon les formules statistiques appropriées pour obtenir la superficie totale pour chaque spéculation par province et par type d'association. Les superficies publiées sont des superficies physiques, c'est-à-dire la somme des superficies des cultures pratiquées en pure et en principale.

2.1.2. Les rendements

Les rendements définitifs par culture sont obtenus à l'aide des pesées des carrés de rendement sur l'ensemble des parcelles de tous les ménages échantillons. Pour le cas du riz, du maïs et du blé cultivés sur les plaines et les bas-fonds aménagés, les rendements sont obtenus par enregistrement administratif avec les agents d'encadrement agricole de ces sites. Il faut souligner que les rendements publiés sont les rendements des cultures pratiquées en pure.

2.1.3. Les productions

Les productions par culture sont obtenues en multipliant les superficies par les rendements par type d'association (culture pure, culture principale et culture secondaire). La production totale d'une culture est obtenue en additionnant les productions issues des trois types d'association. La qualité des données à cette étape dépend exclusivement du plan de sondage statistique et de la qualité de la collecte.

2.2. Superficies emblavées

La superficie totale emblavée pour l'ensemble des cultures au cours de cette campagne agricole est évalué à 5 417 728 Ha, en baisse de 5 ,8% par rapport aux superficies de 2013-2014, mais en hausse de 3,4% par rapport à la moyenne quinquennale. Toutefois ces variations globales cachent des disparités aussi bien par culture qu'au niveau des provinces.

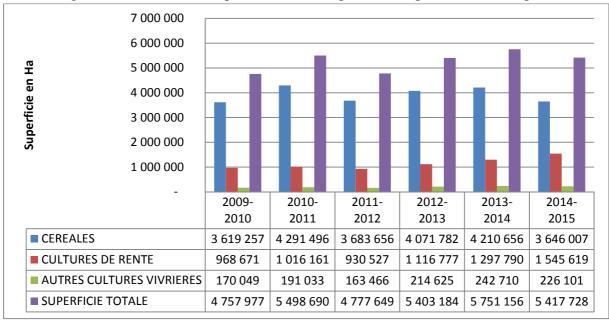


Figure 1 : Evolution des superficies totales emblavées

2.2.1. Superficie des cultures céréalières

Les superficies définitives des cultures céréalières sont évaluées à 3 646 007 ha soit 67,3% des superficies totales emblavées. Comparées à celles de la campagne passée et à la moyenne des cinq dernières campagnes, ces superficies sont respectivement en baisse de 13,4% et de 8,3%. Les principales céréales que sont le sorgho blanc, le mil et le maïs occupent respectivement 33,7%, 32,7% et 20,6% des superficies céréalières totales. Les plus fortes baisses par rapport à la campagne agricole 2013-2014 sont enregistrées au niveau des superficies de maïs (-17,9%), du fonio (-53,6%) et du sorgho rouge (-21,8%).

Les superficies des régions de forte production céréalière que sont la Boucle du Mouhoun et les Hauts Bassins ont enregistré des baisses respectives de 21,1% et 25,9% par rapport à la campagne agricole 2013-2014.

Cette baisse importante des superficies céréalières pourrait s'expliquer par l'effet conjugué de la substitution des céréales par certaines cultures de rente (notamment le sésame et le coton) et l'existence constatée d'un stock important de céréales de la campagne passée encore détenu par les producteurs.

2.2.2. Superficie des cultures de rente

Les superficies emblavées des cultures de rentes sont estimées à 1 545 619 ha pour la campagne 2014-2015. Le coton occupe la plus grande superficie avec 651 294 ha soit 42,1%, suivi du sésame et de l'arachide avec respectivement 32,7% et 24,3%.

Les superficies des cultures de rente, contrairement à celles des cultures céréalières, sont en moyenne en hausse d'environ 19,1% par rapport à la campagne agricole passée et 45,0% par rapport à la moyenne quinquennale. Toutefois, pendant que les superficies emblavées de l'arachide et du soja sont en baisse respectivement de 16,4% et de 18,1%, il est à signaler que le sésame et le coton ont connu respectivement une augmentation considérable de 148,8% et 3,5% par rapport à la campagne précédente puis de 257,1% et 34,3% par rapport à la moyenne quinquennale. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par l'effet de substitution constaté au cours de cette campagne entre les céréales et certaines cultures de rente (sésame et coton).

2.2.3. Superficie des autres cultures vivrières

Les superficies emblavées des autres cultures vivrières de la campagne agricole 2014/2015 sont estimées à 226 101 ha, dominées par celle du niébé avec 168 337 ha soit 74,5%. Elles sont en baisse de 6,8% par rapport à la campagne passée et en hausse de 15,1% par rapport à la moyenne quinquennale. On constate des baisses importantes de superficies pour l'igname et la patate aussi bien par rapport à la campagne agricole 2013-2014 que par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les superficies de niébé sont quant à elles restées stables par rapport à la campagne précédente.

2.3. Rendements par culture

2.3.1. Rendement des cultures céréalières

Les rendements moyens nationaux des principales céréales cultivées en pure sont respectivement de 871 kg/ha pour le mil, 1920 kg/ha pour le maïs, 1683 kg/ha pour le riz, 1075 kg/ha pour le sorgho blanc, 1327 kg/ha pour le sorgho rouge et 758 kg/ha pour le fonio. Comparativement à la campagne passée, ces rendements connaissent dans leur majorité une hausse. Ainsi des hausses respectives de rendement de 18,5%, 17,3%, 9,2% sont observées au niveau du riz, du sorgho rouge et du maïs. Cependant la plus forte baisse de rendement est enregistrée au niveau du fonio avec une variation de -6,3% par rapport à la campagne passée. Aussi lorsqu'on compare les rendements de cette campagne par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes, on enregistre une hausse respectivement de 20,1%, 17,2%, 15,2% et 6,4% pour le sorgho rouge, le maïs, le riz et le mil. Seul le fonio a connu une baisse de -3,4%.

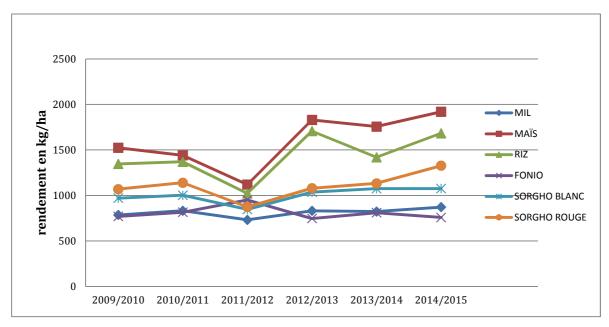


Figure 2 : Evolution des rendements des céréales

2.3.2. Rendement des cultures de rente

Dans l'ensemble, comparés à l'année passée, les rendements du coton ont connu une légère augmentation (12,5%) dans la majeure partie des régions à l'exception de l'Est, du plateau central et des cascades. Le plus fort rendement est observé dans la région du Mouhoun (1 541 Kg/ha) et le plus faible au Nord (114 kg/ha).

Pour les autres cultures de rente, les rendements de l'arachide et du sésame sont en hausse respectivement de 16,9% et 0,3%; le rendement du soja quant à lui est en baisse de 5,3% rapport à la campagne passée.

Table 2 : rendement des cinq dernières années des cultures de rente (en kg/Ha)

	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA
2013/2014	1220	754	614	850
Moyenne 5 dernières années	1176	755	575	890
2014/2015	1373	832	616	805
Variation 2014/2013	12,5%	16,9%	0,3%	-5,3%
Variation moyenne quinquennale	16,7%	16,9%	6,9%	-9,5%

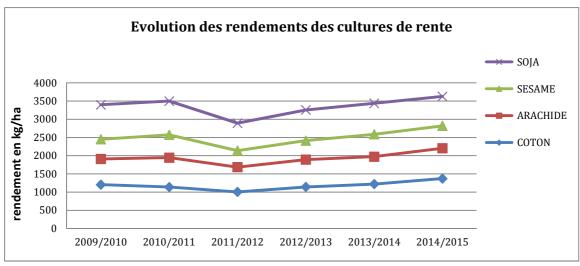


Figure 3: Evolution des rendements des cultures de rente

2.3.3. Rendement des autres cultures vivrières

Les autres cultures vivrières, en dehors de la patate connaissent des hausses de rendements sur l'ensemble du pays. Mais cette hausse est relative et varie d'une région à l'autre et d'une culture à l'autre. Le rendement moyen national est en hausse de 39% pour l'igname, de 1% pour le niébé, et de 11% pour le voandzou par rapport à la campagne passée. Seule le rendement moyen de la patate connait une baisse de -60% par rapport à la campagne passée. Par rapport à la moyenne quinquennale, les rendements moyens nationaux des autres cultures vivrières sont en hausse, sauf pour la patate qui est en baisse de -50%.

Le cas de la patate mérite une attention particulière surtout dans les zones où cette culture est la plus pratiquée. Il pourrait s'agir d'un phénomène de sous-échantillonnage dû au fait que cette culture est pratiquée dans des zones spécifiques, géographiquement peu étendues.

Année	IGNAME	PATATE	NIEBE	VOANDZOU
2013/2014	6078	14635	772	794
Moyenne 5 dernières années	8182	11576	754	787
2014/2015	8469	5806	782	882
Variation 2014/2013	39%	-60%	1%	11%
Variation moyenne quinquennale	4%	-50%	4%	12%

Table 3 : rendement des cinq dernières campagnes des autres cultures vivrières (en Kg/Ha)

2.4. Les productions définitives de la campagne agricole 2014-2015

2.4.1. La production céréalière

La production céréalière nationale définitive est évaluée à 4 469 300 tonnes. Cette production comparée à la production de la campagne passée qui était de 4 869 723 tonnes, est en baisse de 8,2%, mais en hausse de 3,3% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes. En considérant les différentes spéculations céréalières, il ressort que :

✓ le mil enregistre une production de 972 539 tonnes en baisse respectivement de 9,8% et de 4,7% par rapport à l'année dernière et à la moyenne quinquennale ;

- ✓ le sorgho blanc a une production de 1 280 529 tonnes, soit des baisses respectives de 10,3 et 2,4% par rapport à la campagne précédente et à la moyenne quinquennale ;
- ✓ le sorgho rouge enregistre une production de 427 084 tonnes, soit une baisse de 5,6% autant par rapport à l'année dernière qu'à la moyenne quinquennale ;
- ✓ la production de maïs est estimée à 1 433 085 tonnes, en baisse de 9,6% par rapport à la campagne passée, mais en hausse de 14,7% par rapport à la moyenne quinquennale ;
- ✓ la production de riz atteint 347 501 tonnes, en hausse respectivement de 13,8% et de 28,7% par rapport à la campagne passée et à la moyenne quinquennale ;
- ✓ le fonio, avec une production de 8 562 tonnes connaît une chute notable de production de l'ordre de 56,9% comparée aussi bien à la campagne passée qu'à la moyenne quinquennale.

Les régions de forte production appelées « grenier du Burkina » que sont la région de la Boucle du Mouhoun, les Hauts Bassins, le Centre Est connaissent des baisses notables respectives 25%, 13% et 14% de leur production céréalière par rapport à la campagne précédente. La baisse au niveau de la Boucle du Mouhoun est aggravée par les attaques des oiseaux granivores enregistrés dans les provinces du Sourou et de la Kossi. La région du Sahel a enregistré aussi une perte de céréales surtout dans la province du Soum due aux attaques des oiseaux granivores.

La région du Sud-Ouest en revanche enregistre une hausse de sa production céréalière passant de 202 740 tonnes à 280 064 tonnes soit 38,14%.

Cette baisse quasi-générale de la production céréalière par rapport à la campagne agricole précédente s'expliquerait par la baisse notable des superficies céréalières, de plus de 10%, non compensée par la hausse des rendements. Les facteurs déterminants qui auraient conduit à cette baisse des superficies sont les suivants :

- les caprices de la pluviométrie qui ont contraint les producteurs à procéder à des resemis et des substitutions de céréales avec les cultures de rente (le sésame notamment);
- les niveaux de stocks céréaliers relativement importants détenus par les producteurs: plus de 500 000 tonnes au 30 septembre 2014 (soit une hausse de 21% par rapport à la même période de la campagne passée), composés essentiellement de maïs;
- les abandons de parcelles relativement importants et représentant plus de 200 000 ha de céréales du fait de l'installation difficile de la campagne.

Table 4 : Productions céréalières définitives comparées (en tonnes)

Campagnes	Mil	Maïs	Riz	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge	Ensemble
2013/2014	1 078 570	1 585 418	305 382	19 887	1 427 747	452 718	4 869 723
2014/2015	972 539	1 433 085	347 501	8 562	1 280 529	427 084	4 469 300
Moyenne quinquennale	1 020 901	1 249 305	269 976	19 893	1 311 976	452 326	4 324 377
Variation 2014/2015 par rapport à 2013/2014	-9,83%	-9,61%	13,79%	-6,95%	-10,31%	-5,66%	-8,22%
Variation 2014/2015 par rapport à la moyenne quinquennale	-4,74%	14,71%	28,72%	-56,96%	-2,40%	-5,58%	3,35%

Source: MARHASA/DGESS, mars 2015

2.4.2. La production des cultures de rente

Estimée à 1 567 097 tonnes, la production des cultures de rente est en hausse d'environ 22,9% par rapport aux résultats de la campagne agricole précédente. Cette augmentation générale est entrainée par la hausse des productions de sésame et de coton respectivement de 134,3% et 16,8% par rapport à la campagne agricole passée et cache les baisses des productions de l'arachide (4,1%) et du soja (30,8%). L'engouement pour le sésame est justifié par la forte demande de la campagne passée.

Par rapport à la moyenne quinquennale, la production des cultures de rentes est en forte augmentation d'environ 56,7%, tirée par les fortes hausses des productions de coton et de sésame (respectivement 58,3% et 242,8%).

La hausse vertigineuse de la production du sésame place le Burkina parmi les premiers producteurs de sésame en Afrique avec le Soudan et l'Ethiopie qui enregistrent chacun une production annuelle moyenne de 300 000 tonnes. Une telle situation pourrait modifier la structure du commerce extérieur du pays et exigerait par conséquent une meilleure structuration de la filière à l'image du coton, afin de réduire au maximum les risques phytosanitaires et d'instabilité des prix internationaux sur le marché intérieur.

Table 5 : Production définitive des cultures de rente comparée (en tonnes)

Campagne agricole	Arachide	Coton	Soja	Sésame	Ensemble
2013/2014	349 668	766 221	21 773	137 347	1 275 029
2014/2015	335 223	894 982	15 055	321 837	1 567 097
Moyenne quinquennale	319 312	565 551	21 443	93 899	1 000 328
Variation 2014/2015 par rapport à 2013/2014	-4,10%	16,80%	-30,85%	134,32%	22,91%
Variation 2014/2015 par rapport à la moyenne quinquennale	4,98%	58,25%	-29,79%	242,75%	56,66%

Source: MARHASA/DGESS, mars 2015

2.4.3. La production des autres cultures vivrières

La production des autres cultures vivrières de la campagne agricole 2014/2015 est estimée à 695 718 tonnes. Globalement comparée à la campagne dernière et à la moyenne quinquennale, la production est respectivement en baisse de 24,0% et de 14,1%.

La production d'igname est de 43 953 tonnes. Elle est en baisse respectivement de 52,0% et 54,5% par rapport à la campagne dernière et à la moyenne quinquennale. La production du niébé est de 562 937 tonnes en baisse de 6,15% par rapport à la campagne dernière mais en hausse de 3,5% par rapport à la moyenne quinquennale. La production de patate est estimée à

37 738 tonnes, soit une forte baisse de 77,4% par rapport à l'année dernière et de 67,1% par rapport à la moyenne quinquennale. Quant au Voandzou la production s'élève à 51 091 tonnes avec une variation respective de -9,6% et -6,9% par rapport à la campagne dernière et à la moyenne quinquennale.

Les fortes baisses des productions de tubercules (igname et patate) sont dues aux baisses drastiques de leurs superficies. En particulier, pour la patate, la baisse de superficie est aggravée par celle du rendement de près de 50%.

Table 6: Production définitive des autres cultures vivrières comparée (en tonnes)

Campagne agricole	Niébé	Voandzou	Igname	Patate	Ensemble
2013/2014	599 804	56 555	91 577	167 550	915 485
2014/2015	562 937	51 091	43 953	37 738	695 718
Moyenne quinquennale	543 817	54 924	96 630	114 889	810 261
Variation 2014/2015 par rapport à 2013/2014	-6,1%	-9,7%	-52,0%	-77,4%	-24,0%
Variation 2014/2015 par rapport à la moyenne quinquennale	3,5%	-6,9%	-54,5%	-67,1%	-14,1%

Source: MARHASA/DGESS, mars 2015

3. SITUATION ALIMENTAIRE

3.1. Les disponibilités

3.1.1. Bilan céréalier national

Le bilan céréalier définitif 2014/2015 fait ressortir un excédent brut de 277 427 tonnes, résultant d'un excédent des céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs, fonio) de 824 201 tonnes et des déficits enregistrés pour le riz (383 369 tonnes) et le blé (163 405 tonnes).

En prenant en compte le solde import/export, le bilan céréalier définitif 2014-2015 fait ressortir un excédent net de 757 571 tonnes. Le disponible apparent par personne et par an est estimé à 246 kg.

3.1.2. Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces

Le taux de couverture des besoins céréaliers est la comparaison entre la production disponible d'une part, et les besoins de consommation des populations des provinces d'autre part. Le taux de couverture des besoins céréaliers provinciaux établit la balance entre le disponible de production de chaque province, à savoir sa production brute déduite des semences et des pertes, et les besoins de consommation des populations de la province.

L'analyse de la couverture des besoins céréaliers par la production céréalière définitive de la présente campagne agricole fait ressortir :

- 13 provinces déficitaires (Kadiogo, Oudalan, Sanmatenga, Boulgou, Namentenga, Boulkiemdé, Yagha, Bam, Bazèga, Yatenga, Passoré, Gnagna, Zondoma);
- 12 provinces en situation d'équilibre (Soum, Kourittenga, Gourma, Kourwéogo, Comoé, Loroum, Séno, Noumbiel, Oubritenga, Houet, Koulpelgo, Ganzourgou);
- 20 provinces excédentaires (Tapoa, Sanguié, Komondjari, Nayala, Poni, Nahouri, Kompienga, Zoundwéogo, Bougouriba, Balé, Léraba, Sourou, Banwa, Ioba, Sissili, Kossi, Mouhoun, Kénédougou, Tuy, Ziro).

Table 7: Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces

DEFICITAIRE TCBC < 90%			EQU	ILIBRE 90 > TCBC	<120%	EXCE	DENTAIRE TCBC >	120%
N°	Provinces	TCBC1314	N°	Provinces	TCBC1314	N°	Provinces	TCBC1314
1	KADIOGO	17%	1	SOUM	94%	1	TAPOA	127%
2	OUDALAN	30%	2	KOURITENGA	95%	2	SANGUIE	128%
3	SANMATENGA	58%	3	GOURMA	97%	3	KOMANDJOARI	132%
4	BOULGOU	67%	4	KOURWEOGO	98%	4	NAYALA	139%
5	NAMENTENGA	71%	5	СОМОЕ	104%	5	PONI	145%
6	BOULKIEMDE	77%	6	LOROUM	104%	6	NAHOURI	146%
7	YAGHA	78%	7	SENO	106%	7	KOMPIENGA	153%
8	BAM	78%	8	NOUMBIEL	109%	8	ZOUNDWEOGO	163%
9	BAZEGA	81%	9	OUBRITENGA	113%	9	BOUGOURIBA	164%
10	YATENGA	81%	10	HOUET	114%	10	BALE	165%
11	PASSORE	81%	11	KOULPELGO	115%	11	LERABA	165%
12	GNAGNA	86%	12	GANZOURGOU	115%	12	SOUROU	170%
13	ZONDOMA	87%				13	BANWA	181%
			_			14	IOBA	183%
						15	SISSILI	193%
						16	KOSSI	213%
						17	MOUHOUN	222%
						18	KENEDOUGOU	244%
						19	TUY	245%
						20	ZIRO	257%

Source: MARHASA, DGESS mars 2015

La carte ci-dessous (figure 7) présente le taux de couverture des besoins céréaliers au niveau des provinces du Burkina.

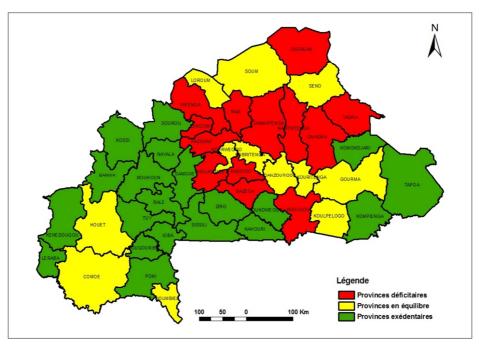


Figure 4 : Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces et des régions

3.1.3. Autonomie de couverture des besoins céréaliers des ménages

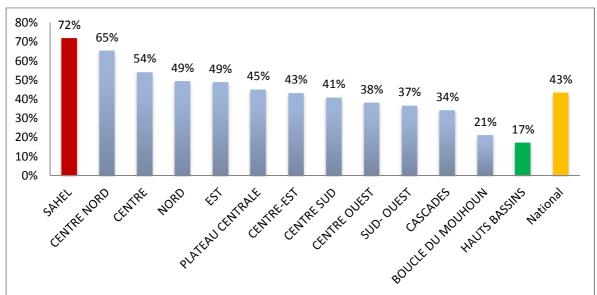
Les récentes crises alimentaires de 2008 et de 2011 ont mis en évidence la nécessité d'appuyer la résilience des ménages en vue d'une résolution durable des situations d'insécurité alimentaire. Pour atteindre ce but, les acteurs doivent s'appuyer sur une évaluation de la situation alimentaire au niveau ménage car les excédents (ou déficits) évalués aux niveaux national, régional ou provincial cachent très souvent des disparités. Elles ne permettent pas de bien apprécier la situation des populations vulnérables. Un effort visant à nuancer la portée des excédents et des déficits céréaliers s'impose, dans l'optique d'évaluer la proportion des ménages dont les productions demeurent insuffisantes au regard de leurs besoins céréaliers évalués à partir de la norme de consommation céréalière.

En outre, les leçons apprises des différentes interventions publiques pendant les crises ont révélé également l'importance de la localisation géographique des offres de céréales commercialisables. Les opérations de collecte des céréales durant la crise de 2011 ont été une réussite grâce à cet exercice d'identification de l'offre potentielle commercialisable et des demandes de consommation des ménages.

L'élaboration de la pauvreté céréalière, la détermination de la demande totale de céréales et de l'offre céréalière commercialisable visent à combler ces insuffisances.

3.1.3.1. Autonomie de couverture des besoins céréaliers

Plus de 43 % des ménages agricoles burkinabè n'arriveraient pas à couvrir leurs besoins céréaliers avec la seule production de la campagne 2014- 2015. Cependant, une grande variabilité existe entre les régions. En effet, la proportion de ménages non autonome varie de 17% dans les Hauts bassin à 72% au Sahel. Dans les régions du Sahel, du Centre-Nord, Centre, du Nord, de l'Est et du Plateau Central la proportion de ménages non autonomes est au-dessus de la moyenne nationale.



Source: MARHASA/ DGESS, mars 2015

Figure 5 : Ménages non autonomes

Cette analyse régionale peut cacher des disparités. En effet à l'échelle provinciale, plus de 50% des ménages des provinces de l'Oudalan, du Soum, du Yagha, du Yatenga, du Bam, du Sanmentenga, du Namentenga, de la Gnagna, du Boulgou, de l'Oubritenga, du Kadiogo et du Boulkiemdé sont non autonomes. Par ailleurs, il apparaît également que 40 à 50% des ménages des provinces du Sourou, du Zondoma, du Kourwéogo, du Komondjari, de la Tapoa, du Bazega, de la Comoé, du Noumbiel et de la Poni sont non autonomes.

3.1.3.2. Précarité céréalière des ménages agricoles

Le terme de précarité céréalière est un terme utilisé pour désigner la situation des ménages dont la production par tête reste inférieure à celle d'un ménage non autonome à la fin d'une campagne agricole par rapport la campagne agricole qu'on aura choisie comme référence (c'est la campagne agricole 2006-2007 qui est choisie comme référence). La campagne 2006-2007 étant une bonne campagne du point de vue de la production, un ménage ayant produit moins qu'un ménage non autonome à la fin de la campagne 2006-2007 se trouve dans une situation très préoccupante, d'où le terme « précarité céréalière».

Sur cette base, plus de 30 % des ménages risqueraient de tomber dans la précarité céréalière. Le niveau de précarité reste cependant très variable d'une région à l'autre. Ainsi, la plus forte proportion de ménages en situation de précarité céréalière est enregistrée au Centre-nord (plus de 58%) et les plus faibles proportions se rencontrent dans les régions de la Boucle du Mouhoun (16% des populations des ménages) et des Hauts Bassins (8%). Plus de 30% des populations rurales agricoles des régions de l'Est, du Centre-Nord, du Centre, Plateau centrale, Sud-est et Sahel sont en situation de précarité alimentaire. Dans ces régions, la proportion de ménages en situation de précarité céréalière est au-dessus de la moyenne nationale.

3.1.3.3. Analyse de l'évolution du taux de couverture, de l'autonomie et de la précarité

L'analyse de la structure du taux de couverture montre que celui-ci est en moyenne supérieur à 100% sur les dix dernières années (2003-2013) sauf pour les années 2007, 2009 et 2011 qui correspondent à des années de mauvaises pluviométries.

Quant à l'analyse de l'autonomie céréalière des ménages, il ressort que le niveau de l'autonomie céréalière a connu une baisse les cinq dernières années passant ainsi de 61% en 2008 à 55% en 2013 avec un niveau très faible en 2011 (41%) imputable à la mauvaise campagne agricole connue la dite année.

En ce qui concerne la précarité céréalière, son niveau est faible lorsque l'autonomie céréalière est élevée et inversement. Ainsi la précarité céréalière a atteint 34%, son niveau le plus élevé, lorsque l'autonomie était à son niveau le plus faible de 41%.

3.1.4. Bilan alimentaire national

L'analyse du bilan alimentaire définitif 2014/2015 montre que les besoins en produits végétaux sont couverts à 166,9 % et ceux en produits animaux à 161,9 %. Le disponible calorique par personne et par jour est évalué à 3742,7 kcal. Ce qui donne un taux de couverture de 149,7% comparativement à la norme de 2500 kcal par personne et par jour.

L'analyse du bilan alimentaire définitif de la campagne 2014/2015 montre que les besoins en produits végétaux sont couverts à 166,9 % et ceux en produits animaux à 161,9 %. L'analyse révèle également qu'à l'exception du sucre, des œufs et du poisson, les besoins de la quasitotalité des autres produits (fruits, céréales, tubercules, oléagineux, etc.) sont couverts.

Les disponibilités par personne et par jour en protéines, en lipides et en glucides représentent respectivement 131,5 g, 87,1 g et 626,3 g. Ainsi la teneur respective en protéines, lipides et glucides de l'alimentation burkinabè serait respectivement de 15,6 %, 10,3 % et 74,1 %.

Etant donné qu'un régime alimentaire est équilibré si l'énergie calorifique consommé en nutriments est apportée par 11 à 15% par les protéines, 30 à 35% de lipides et 50 à 55% de glucides, nous pouvons dire que l'alimentation du burkinabè n'est pas équilibré : une forte consommation en terme de glucides et une faible consommation en lipides.

Apport calorique des différents produits

Un peu moins des 2/3 (63%) des apports caloriques sont assurés par les céréales traditionnelles qui occupent une large part dans la consommation alimentaire des burkinabè. Viennent ensuite les oléagineux (12%) et les légumineuses (8%). Par contre les œufs, les poissons, le sucre et les tubercules contribuent très faiblement (moins de 1%) à la formation des apports caloriques.

* Répartition en protéines des produits ou groupes de produits

La moitié des apports en protides (54%) est constituée principalement de céréales traditionnelles. La part des légumineuses représente 16%. D'autres produits tels que les oléagineux et les viandes contribuent avec respectivement 13% et 9%. Les autres produits tels que les légumes, produits laitiers, fruits, etc., contribuent à 8%.

* Répartition en lipides des produits ou groupes de produits

Un peu moins de la moitié des apports en lipides est assuré par les oléagineux (46 %). La viande et les céréales traditionnelles apportent respectivement 20% et 18% de la consommation en lipides. Les autres produits ont un faible apport en lipide.

* Répartition en glucide des produits ou groupes de produits

Les apports en glucides sont assurés à 80 % par les céréales traditionnelles. Les légumineuses apportent 8 % des glucides. Les autres produits contribuent faiblement à l'apport en glucide.

3.2. Accès à l'alimentation

3.2.1. Demandes potentielles

3.2.1.1. Demande des ménages ruraux

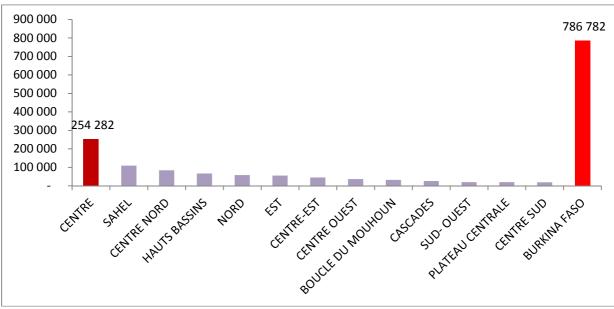
La demande des ménages ruraux est constituée de celle des ménages agricoles non autonomes et celle des ménages ruraux non agricoles qui doivent s'approvisionner sur le marché. Cette demande est estimée à 548 538 tonnes de céréales. L'essentiel de cette demande rurale se concentre dans les régions du Sahel, du Centre-nord, de l'Est et du Nord avec respectivement 20%, 15%, 10%, 10% de la demande rurale nationale.

3.2.1.2. Demande des ménages urbains

Les villes ayant de fortes croissances démographiques constituent des pôles de forte demande pour les produits agricoles qui bénéficient ainsi d'un important marché potentiel.

Le volume de la demande urbaine potentielle de céréales est de 681 716 tonnes de céréales. Les demandes urbaines correspondent à 55% de la demande totale nationale. Cette demande urbaine se concentre essentiellement dans les grands centres urbains que sont le Centre avec une demande de céréale de plus de 365 000 tonnes (58% de la demande urbaine nationale) et les Hauts Bassins avec une demande de l'ordre de 123 000 tonnes (18% de la demande urbaine nationale).

Graphique 1



Source: MARHASA, DGESS Mars 2015

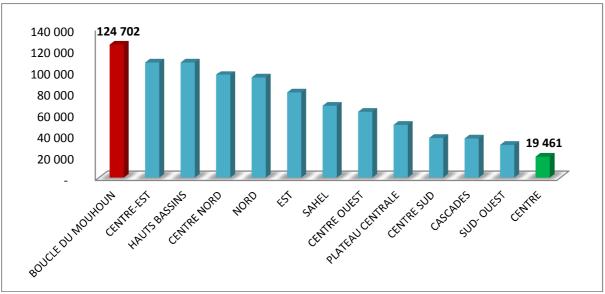
Figure 6: La demande des ménages urbains en milliers de tonnes

La combinaison de la demande de céréales des populations urbaines et celle des populations rurales donne la demande de céréale nationale. Pour cette année de consommation, la demande nationale de céréales est de 1 230 253 tonnes.

Cette demande nationale totale de céréales est concentrée dans les régions du Centre, des Hauts-bassins et du Sahel. Les demandes dans les régions du Nord, du Centre-nord et du Centre-est varient entre 73 000 et 110 000 tonnes de céréales. Les régions du Sud-ouest, Plateau central, Centre-sud et des Cascades présentent les plus faibles volumes de céréales demandées (moins de 70 000 tonnes).

3.2.1.3. Demande non solvable des ménages agricoles non autonomes

La demande non solvable des ménages non autonomes est de 351 251 tonnes et elle représente la quantité de céréales nécessaire permettant à ces ménages d'atteindre le seuil de consommation de 190 Kg / personne / an. La plus forte demande non solvable est enregistrée dans la région du Centre-nord (61 626 tonnes soit 20% de la demande nationale non solvable) tandis que la plus faible demande non solvable se retrouve au Hauts- bassins (11 150 tonnes soit moins de 1% de la demande nationale non solvable). Les régions du Sahel, du Centre-Nord, du Nord et de l'Est totalisent à elles seules plus 60% de la demande nationale non solvable de céréales.



Source: MARHASA, DGESS Mars 2015

Figure 7: La demande non solvable des ménages agricoles (en millier de tonnes)

Au niveau national, plus de 39,4% des ménages rurales agricoles ont des demandes de consommation céréalière non solvables. La majorité de cette demande non solvable se localise dans les régions du Nord, du Sahel, du Centre-Nord, de l'Est, du Centre-Est et à une moindre mesure au Centre-Ouest.

En termes de populations, il s'agit d'un effectif de plus de 6,6 millions d'individus qui se retrouvent dans une situation de demande non solvable.

Avec une importation moyenne de 288 869 tonnes de céréales par an, la demande non solvable serait couverte à 82%.

3.2.2. Offre potentielle de céréales commercialisables

Les producteurs ruraux doivent arriver non seulement à se nourrir mais aussi à satisfaire les besoins alimentaires d'une population urbaine croissante.

Au niveau national, la quantité de céréale potentiellement commercialisable est de 1 624 156 tonnes contre une demande potentielle totale de 1 230 253 tonnes. Ce qui fait ressortir un taux de couverture de 132,02% de la demande potentielle. Mais la situation varie d'une région à l'autre. Ainsi les régions où l'offre potentielles de céréales est au-delà de la demande sont la Boucle du Mouhoun (571%), les Hauts Bassins (298%), le Sud-Ouest (225%), Centre-sud (219), le Centre-ouest (182%), le Plateau central (180%), les Cascades (179%), le Centre-est (174) et l'Est (174%).

Dans ces régions, le solde offre potentiellement commercialisable et la demande potentielle révèle l'existence d'une offre totale de 893 932 tonnes dont près de 60% sont localisés dans les régions de la Boucle du Mouhoun (32%) et dans les Hauts Bassins (32%).

Table 8 : Offre potentielle en céréales

REGIONS	SOLDE (Offre / demande)
BOUCLE DU MOUHOUN	284 328
CASCADES	38 697
CENTRE-EST	63 538
CENTRE-OUEST	53 656
CENTRE-SUD	40 913
EST	54 713
HAUTS-BASSINS	285 754
PLATEAU CENTRALE	25 656
SUD-OUEST	46 678
TOTAL	893 932

La reconstitution des stocks paysans et institutionnels (publics et organismes internationaux), les exportations, l'approvisionnement de l'industrie, l'alimentation des animaux sont des données à prendre en considération dans l'analyse de l'évolution du marché

3.3. Situation alimentaire et nutritionnelle des ménages

3.3.1. Situation alimentaire des ménages

Les régions du Sud Ouest, des Cascades, des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun, sont des zones de production par excellence. Dans ces régions la bonne production de la campagne 2014-2015 vient s'ajouter aux vieux stocks de la campagne précédente. De ce fait la disponibilité est bonne sur tous les marchés des régions et les prix sont stables ou à la baisse. Ainsi, les ménages moyens arrivent à satisfaire leurs besoins en nourriture. Les ménages pauvres bénéficient également de cette situation. Les zones déficitaires bénéficient de cette disponibilité qui a entrainé une stabilité voire une baisse des prix des céréales sur les différents marchés. Cette situation résout en partie la situation alimentaire des ménages. Les ménages ont toujours les mêmes habitudes alimentaires et la baisse de la production de presque toutes les spéculations céréalières et vivrières n'a pas d'impact sur la situation alimentaire des ménages en cette période.

Néanmoins certains ménages notamment les plus pauvres restent dans une situation de précarité, surtout ceux des provinces de l'Oudalan et du Soum qui ont été touchés par l'invasion aviaire.

3.3.2. Situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans

Selon les résultats définitifs de l'Enquête nutritionnelle SMART d'octobre 2014, les prévalences de la malnutrition se présentent comme suit :

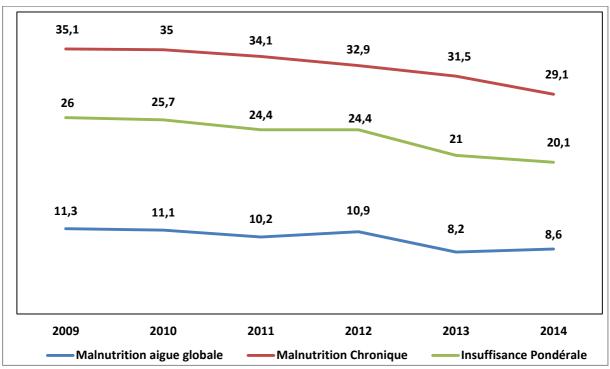
- Malnutrition aigüe globale : 8,6% contre 8,2 % en 2013 ;
- Malnutrition aigüe sévère : 1,7% contre 1,8% en 2013 ;
- Retard de croissance : 29,1% contre 31,5 % en 2013 ;
- Insuffisance pondérale : 20,1% contre 21 % en 2013.

Ces résultats montrent une légère tendance à l'amélioration de la situation nutritionnelle même si le retard de croissance et l'insuffisance pondérale restent toujours préoccupants. Par ailleurs, on assiste à une légère hausse de la MAG comparativement à 2013. La situation est plus préoccupante au Nord et au Sahel où on assiste à une hausse des prévalences.

Toutefois, on note une amélioration des indicateurs d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant par rapport aux données de la quatrième EDS mais la situation reste préoccupante.

Ainsi, les efforts doivent être poursuivis et renforcés pour booster les indicateurs au regard de leur impact sur l'état nutritionnel et la réduction de la morbidité et de la mortalité infanto juvénile.

Sur le plan national les prévalences de la malnutrition aigüe globale est en hausse par rapport à la prévalence de 2013. Par contre les prévalences, de la malnutrition chronique et de l'insuffisance pondérale sont en baisse par rapport à celles de l'année précédente. En effet la malnutrition aigüe est passée de 8, 2% en 2013 à 8,6% en 2014. Celle de la malnutrition chronique est passée de 31,5% en 2013 à 29,1% en 2014. Quant à l'insuffisance pondérale, sa prévalence est passée de 21% en 2013 à 20,1% en 2014.



Source: MS/DN, Mars 2015

Figure 8: Tendance de la malnutrition au niveau national selon les références OMS 2006

3.4. Situation alimentaire du bétail

La situation alimentaire du bétail est déjà critique en cette période de l'année et connaitra une dégradation progressive pour les mois à venir en raison de l'insuffisance des pâturages naturels et de l'assèchement de plusieurs points d'eau de surface. Les stocks fourragers et de résidus de récolte sont très faibles surtout dans les régions de l'Est et du Centre-Est. Cette situation est aggravée par des feux de brousse précoces et anarchiques.

On note cependant une bonne disponibilité des SPAI sur la plupart des marchés du Sahel. Cela provient d'une augmentation du nombre d'acteurs de vente de SPAI dans la région. En dépit de cette amélioration de l'accessibilité physique, les prix des SPAI restent peu accessibles au ménage moyen.

La région du Sahel a enregistré à elle seule un déficit de 1 134 369 tonnes de matière sèche.

4. ANALYSE DES MARCHES

4.1. Niveau de l'offre

L'offre ici est composée des produits agricoles (céréales et cultures de rente) et du bétail relevée au cours de la période de février 2015.

4.1.1. Offre en céréales et cultures de rente

L'offre céréalière est satisfaisante sur tous les principaux marchés visités. L'approvisionnement est assuré principalement par les collecteurs et les commerçants grossistes et semi-grossistes.

Le potentiel d'offre existe aussi auprès des producteurs qui ne sont pas pour l'instant satisfaits du niveau des prix d'achat, car espèrent au moins 120 F CFA le kg de maïs avant de déstocker.

En revanche l'offre en céréales sur les marchés visités du Nord, du Centre Nord et du Sahel, est jugée plus importante que celle de l'année passée à la même période.

L'activité commerciale est surtout marquée par la collecte de sésame dont les stocks sont importants aussi bien au niveau des commerçants, que chez les producteurs qui espèrent également les niveaux de prix enregistrés l'année passée.

Les marchés de Léo dans le Centre Ouest, de Gaoua (Sud Ouest) et Douna dans les Cascades, sont bien approvisionnés en tubercules (igname et patate). Toutefois cette disponibilité reste inférieure à celle de l'année écoulée (2014) à la même période du fait de la baisse de la production.

On retrouve également des graines de néré et du voandzou en quantité moyenne dans l'Est (marché de Fada), du soja sur le marché de Tenkodogo et du tamarin sur le marché de Pouytenga.

Si dans les régions du Nord et du Sahel, les stocks de mil et de sorgho sont plus importants, dans la région du Centre Nord, le maïs qui est la principale céréale consommée représente actuellement environ 70% des offres.

On constate sur les différents marchés, en particulier à Dédougou et à Bobo-Dioulasso, un accroissement des infrastructures de stockage par la construction de nouveaux magasins.

4.1.2. Etat et cartographie des stocks

4.1.2.1. Stocks commerçants

Malgré la disponibilité des anciens stocks, la collecte de céréales a repris normalement et l'offre est moyenne par rapport à 2014 à la même période. Sur les marchés de Dédougou et de Bobo-Dioulasso, on estime respectivement au nombre de 3 et de 10, les commerçants grossîtes dont le disponible actuel en céréales dépasse 500 tonnes. A ces stocks, il faut adjoindre ceux des unions des professionnels agricoles, au moins 4000 tonnes pour l'UGCPA et 1000 tonnes pour l'UPPAH.

En décembre 2014, plus de 57 000 tonnes, soit 50 à 60% au-dessus de la normale sont détenues par commerçants et unions de professionnels agricoles.

4.1.2.2. Stocks intentionnels

Le stock national de sécurité alimentaire de 50 000 tonnes de céréales est en reconstitution. Ainsi, le stock d'intervention (SI) d'un volume habituel de 10 000 tonnes sera élevé à 25 000

tonnes. Le stock national de sécurité alimentaire (SNS) dont le volume conventionnel était de 35 000 tonnes passera à 50 000 tonnes, soit un besoin d'achat de 30 000 tonnes de céréales.

4.1.3. Offre en bétail

Les marchés sont suffisamment approvisionnés en comparaison avec la demande actuelle. Dans certains marchés on enregistre des excédents d'offre, ce qui occasionne des méventes. Les espèces présentes sur le marché sont les bovins, les ovins, les caprins, la volaille et les asins. Toutefois les tendances sont à la baisse par rapport à la même période de l'année dernière et stable par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Sur le marché de Djibo et par rapport au mois de janvier 2014, l'offre en caprins est en hausse de 60% et celle des ovins de 31%. Par contre, celle des bovins est en baisse de 19%. Cette hausse de l'offre est liée entre autre à un déstockage opéré par les ménages afin de constituer des réserves alimentaires, mais aussi à une fréquentation du marché par les animaux en provenance du nord Mali.

Sur le marché de Gorom Gorom, les offres en bovins et en caprins sont en baisse respectivement de 32% et 6%. Ces baisses seraient liées à un départ massif des troupeaux en transhumance vers le Mali et le Niger.

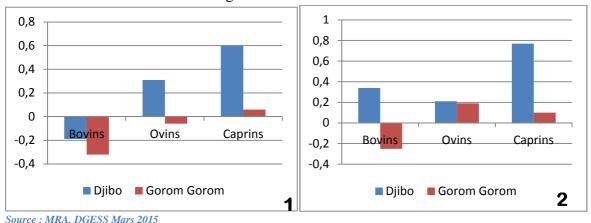


Figure 9 : Variations de l'offre par rapport à janvier 2014 (1) et par rapport à la moyenne des 5 ans (2)

Sur le marché d'exportation de Colma, l'offre de bovins est également en baisse. Cette baisse est consécutive à la faiblesse de l'offre constatée dans les marchés de ravitaillement notamment les communes de la province du Houet mais aussi de Béna et de Djibasso.

De façon particulière on enregistre une baisse de plus de 60% sur le nouveau marché à bétail de Pouytenga à cause de la mésentente liées à l'installation d'un nouveau marché à bétail dans la commune voisine d'Andemtenga.

Cette situation a eu comme effet une dynamisation de la fréquentation du marché à bétail de Koupéla qui enregistre de plus en plus un effectif important d'animaux

4.2. Niveau de la demande

4.2.1. Demande en produits végétaux

La demande en céréales est dans l'ensemble faible sur tous les marchés, d'où une certaine morosité dans les flux nationaux et internationaux. Cette situation résulte des bonnes productions enregistrées dans l'ensemble de la sous-région et aussi du bon niveau de reconstitution des stocks institutionnels. La demande en céréales est principalement nationale à travers les achats de la SONAGESS, d'abord courant novembre-janvier (près de 8000 tonnes) pour la réduction des stocks résiduels, puis les appels d'offres restreints en cours pour

l'augmentation des différents stocks. Ainsi, le stock d'intervention (SI) d'un volume habituel de 10 000 tonnes sera élevé à 25 000 tonnes. Le stock national de sécurité alimentaire (SNS) dont le volume conventionnel était de 35 000 tonnes passera à 50 000 tonnes, soit un besoin d'achat de 30 000 tonnes de céréales. Ce marché qui a déjà été attribué aurait pour conséquence une hausse de la demande sur le marché national.

Au niveau des ménages, la demande sur les marchés est faible, indiquant une situation alimentaire normale. Cependant, la commune de Mangodara qui constitue généralement la principale zone de collecte de la province de la Comoé, est plutôt demandeuse en céréales du fait de la baisse de la production locale.

Selon les commerçants, la demande en céréales serait réduite de moitié, comparativement à l'année passée ce qui augmente aussi la durée de rotation des stocks. Certains commerçants sont contraints de vendre leurs stocks sans bénéfice et d'autre acceptent des ventes à crédit.

Sur les marchés de l'Est, du Centre-Est et du Centre-Sud, la commercialisation des céréales, principalement le maïs n'a vraiment pas débuté selon les commerçants.

La demande des autres produits agricoles est moyenne, notamment pour le sésame, l'arachide et le niébé.

Pour le sésame en particulier, la période de commercialisation qui s'étale généralement sur deux mois, entame son troisième mois et cela devrait se poursuivre les prochains mois au regard de l'offre potentielle qui existe chez les producteurs. La demande de sésame est inférieure à celle de l'année passée malgré la hausse de la production. Cette baisse est due principalement à la difficulté d'écoulement au niveau des grossistes.

La demande des produits maraichers est jugée satisfaisante et en hausse par rapport à l'année passée. Cette hausse de la demande fait suite à la baisse de la production des produits maraichers. De plus, le nombre d'acheteurs étrangers est en hausse par rapport à l'année passée.

La demande de niébé est restée constante tout comme les exportations vers le Mali, malgré la baisse des flux externes des produits agricoles.

D'une manière générale, la baisse de la demande en céréales est imputable aux facteurs suivants :

- La disponibilité au niveau des ménages due aux bonnes campagnes consécutives surtout dans les zones de grandes productions ;
- L'adoption de nouvelles stratégies locales qui consistent d'une part à constituer des stocks au retour des migrants et d'autre part au développement des trocs et de la solidarité locale.

Le faible dynamisme actuel des transactions au niveau des marchés a poussé certains acteurs dans d'autres filières.

4.2.2. Demande en bétail

Toutes les espèces font l'objet de demande sur les différents marchés mais à des degrés divers. Les demandes ne sont pas toujours en adéquation avec les offres. Elle varie en fonction des besoins de consommation locale courante, des besoins de re-élevage et des besoins d'exportation.

La demande en bétail (bovins et petits ruminants) demeure faible par rapport au mois précédent et à l'année passée à la même période tant au niveau national que régional.

L'exportation se poursuit normalement vers notamment la Côte d'Ivoire, le Niger et le Ghana. Par contre, elle est beaucoup moins active en direction du Nigeria pour des raisons de

sécurité et du taux de change entre le F CFA et le Naira. Cette situation est préjudiciable à la commercialisation des animaux de bonne conformation issus des ateliers d'embouche de Kaya.

4.3. Tendances des prix des produits agricoles et du bétail

4.3.1. Tendance des prix des céréales

Depuis les récoltes, les prix des céréales n'ont pas connu de variations significatives malgré la reconstitution des stocks. Pour le maïs qui entame sa quatrième campagne consécutive de deuxième céréale après le sorgho, les prix au détail enregistrent une baisse moyenne de 10 % par rapport à janvier 2014. Les prix au producteur n'ont pas varié par rapport à la même période. Comparés à la moyenne quinquennale, ces prix connaissent une baisse de 14% pour la même période. Alors que les producteurs espéraient 120 F CFA le kg afin de couvrir les coûts de production élevés, certains sont contraints de vendre le kg de maïs à moins de 100 FCFA. En effet, le coût des engrais minéraux devenus indispensables pour la production, est estimé à plus de 70 000 FCFA/hectare.

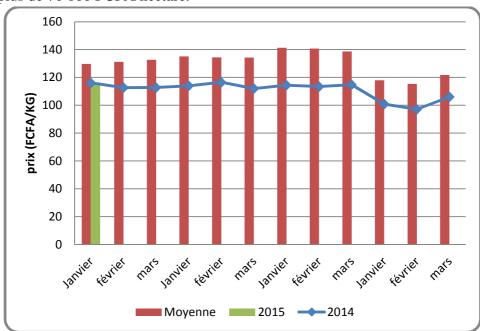


Figure 10: Prix moyen du mais au producteur

Le prix du mil est en légère baisse (-3%) par rapport à janvier 2014 tant sur les marchés de collecte que sur les marchés de consommation. Il demeure néanmoins stable comparativement à la moyenne quinquennale pour la même période.

25

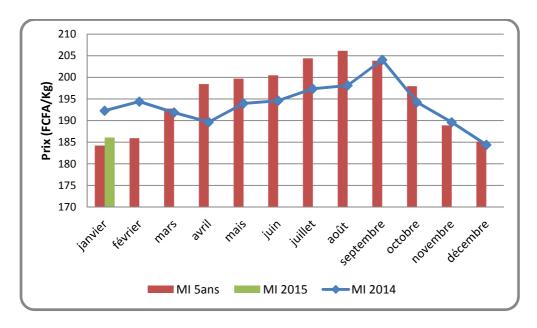


Figure 11: Prix moyen du mil au consommateur

Pour le sorgho blanc, les prix sont demeurés stables durant la période sur la plupart des marchés. On note cependant une forte hausse du prix du sorgho (+25%) dans la ville de Titao où la production de cette céréale, beaucoup consommée dans cette localité, est en baisse par rapport à l'année écoulée.

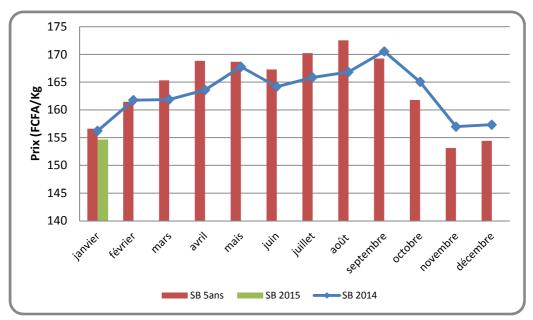


Figure 12: Prix moyen du sorgho au consommateur

La baisse des prix des céréales est principalement due à la faiblesse de la demande face à une bonne disponibilité. Bien que l'offre du maïs dépasse de loin celle du mil et du sorgho, l'on peut noter une transmission du prix du maïs sur les autres céréales.

Il convient de ce fait, d'encourager les achats rémunérateurs et/ou de réduire les prix des engrais pour « soulager » les producteurs. Pour l'instant, ces derniers essaient de s'adapter à cette baisse en diversifiant les productions, notamment par la culture du sésame et la pratique du maraichage.

4.3.2. Tendance des prix des produits maraîchers

Pour les produits maraichers, les prix sont également jugés rémunérateurs par les producteurs et les commerçants du fait de la baisse de l'offre et la hausse de la demande.

Les prix enregistrés sont les suivants :

- ➤ Oignons : 25 000 FCFA/100 kg contre 12 500 l'an passé ;
- Tomate: 6000 à 7500 FCFA/ panier contre 4000 FCFA l'an passé;
- ➤ Choux: 8500 FCFA/100kg contre 7000 FCFA l'an passée
- ➤ Aubergine : 2250 FCFA/50kg contre 1700 FCFA l'an passé.

4.3.3. Tendances des prix des produits de rente

Le marché du sésame reste assez actif pendant ce mois de février. On note une stabilité des prix bord-champ depuis janvier 2015. Cependant on note, d'une part une rétention de stocks par des producteurs dans l'espoir de vendre à des prix élevés que ceux actuellement offerts et d'autre part des difficultés financières vécues par les commerçants de sésame qui ne permettent pas de collecter de grandes quantités. Dans les régions des Hauts-Bassins, des Cascades, de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest, les prix du sésame se situent maintenant entre 550 et 600 FCFA/kg bord-champ. Dans les autres localités le prix maximal est de 500F le kg selon les distances. Dans les villes de regroupement (Bobo Dioulasso), les prix d'achat aux pisteurs se situent entre 600 et 625 FCFA/kg pour les stocks disponibles.

Au regard de l'importance de la filière, les acteurs ont développé des stratégies diverses de communication autour du prix du sésame à travers les radios locales et les bulletins d'information.

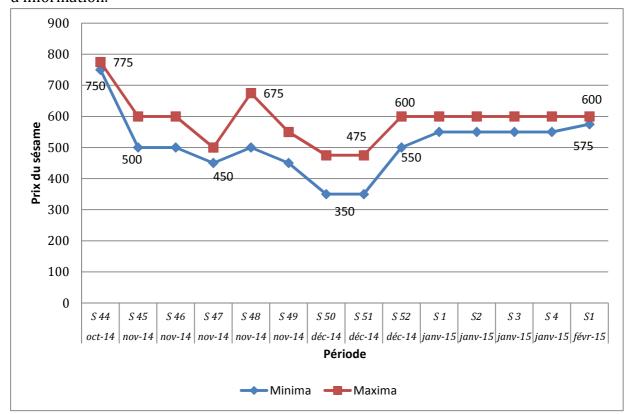


Figure 13: Evolution du prix du sésame

Le prix du sésame est resté plutôt stable tant sur le marché local que sur le marché international à la première semaine de février 2015. Cependant le début des récoltes dans l'hémisphère sud pourrait favoriser une nouvelle baisse de la demande dans les prochains mois.

4.3.4. Tendance des prix du bétail

Les prix sont jugés satisfaisants sur la plupart des marchés. Cependant, ils sont en hausse dans l'ensemble des marchés chez les petits ruminants de bonne conformation à cause des coûts de production élevés dus à la cherté des SPAI et en baisse chez les bovins en raison de la faible demande d'exportation, de la chute du taux de change de la monnaie nigériane (Naira) et de l'état d'engraissement des animaux.

Les prix des petits ruminants en bon état physique (minoritaire sur les marchés) connaissent une hausse de 15 à 20% par rapport à l'année passée à la même période et de même que les 5 dernières années. Ceux des bovins par contre connaissent une baisse de 5 à 10% par rapport à la même période de l'année passée et de 15% par la moyenne des 5 dernières années. On note une légère hausse de 5% au niveau des marchés frontaliers (Léo, Guelwongo)

La variation des prix du bétail sur les marchés visités est assez contrastée sur les marchés de Djibo et de Gorom-Gorom.

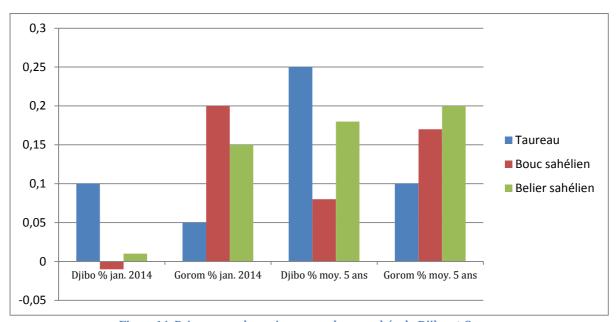


Figure 14: Prix moyen des animaux sur les marchés de Djibo et Gorom

4.4. Termes de l'échange bétail/céréales

On note une dégradation des TDE par rapport au dernier trimestre de l'année 2014. Cette dégradation devrait se poursuivre au cours des prochains trimestres à cause de la dépréciation progressive de l'état physique des animaux et une éventuelle hausse des prix des céréales. A Djibo comme à Gorom-Gorom, la vente d'un bélier sahélien en bon état d'embonpoint (mais rare sur les marchés) permet d'acquérir plus de 200 kg de mil.

Table 9 : Termes de l'échange bétail céréales dans 2 marchés

Marchés	Décembre 2014	Février 2015
Gorom Gorom	3,2	2,48
Djibo	3,52	3.8

Source : MRA/DGESS, février 2015

4.5. Evolution des flux transfrontaliers des produits agricoles

Dans l'ensemble, les flux des produits agricoles sont difficiles à cerner par les agents des postes phytosanitaires du fait des traversées nocturnes des frontières par certains opérateurs. Par ailleurs, à proximité des frontières, les tricycles constituent de plus en plus le moyen de transport pour échapper aux taxes et au contrôle.

4.5.1. Flux internes

Les marchés conservent leur configuration habituelle. Ils sont animés par plusieurs acteurs composés de producteurs, commerçants, courtiers, logeurs, consommateurs, locaux et étrangers, transporteurs, chargeurs, bergers, convoyeurs, etc. Les échanges entre les zones de production (Sud-Ouest, Hauts Bassins, Cascades et Boucle du Mouhoun) et de consommation (Centre, Nord, Centre Nord et Sahel) sont au ralenti du fait de la faible demande. Les volumes de transaction de céréales de production locale sont en baisse de 30 à 40% par rapport à l'année passée à la même période. Les échanges restent cependant importants pour le sésame. Les flux observés sont à 60% des produits de rente avec une dominance pour le sésame. Ces produits sont envoyés dans les différents centres de regroupement tels que Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Pouytenga.

Quant au bétail, les flux restent intra provinciales ou intra régionales. Cependant les marchés d'exportation de Pouytenga, Fada, Colma, Ouagadougou/Tanghin sont approvisionnés selon les périodes par les marchés de Djibo, Youba, Bena, Dori, Kaya et Gorom Gorom.

4.5.2. Flux entrant

Les entrées de blé dur et du riz importés respectivement de la France et de l'Asie restent normales en comparaison avec février 2014 au niveau des postes de Niangoloko, Bittou, et Dakoro.

Le marché national est en parti approvisionné par les céréales des pays voisins (Côte d'Ivoire, Ghana et Mali) à travers des tricycles, mais qui restent difficiles à capitaliser.

Du côté de Djibasso, les flux entrant en provenance du Mali portent sur l'arachide graine et le sésame, respectivement 107 et 27 tonnes entre octobre 2014 et janvier 2015. Il arrive que du mil provenant du sud du Mali transite par ce marché pour rejoindre le nord du Mali, ceci, pour ces raisons de réductions des coûts de transport.

4.5.3. Flux sortant

Le Burkina Faso approvisionne le Mali en niébé et en fonio dont la majeure partie passe par le poste de Djibasso et les tubercules par le marché de Douna. Depuis les récoltes en octobre, des sorties de près de 540 tonnes de niébé et 50 tonnes de sésame ont été enregistrés. Une partie du niébé est exporté au Sénégal, au Liberia et en Mauritanie via le Mali.

Les exportations de sésame sont essentiellement assurées par Papie Net Burkina, Golden Slide, ELIM/SA, SEGUS et SAGROCOM vers les pays d'Asie central.

Les flux en direction des pays côtiers portent principalement sur les produits maraichers, le bétail (Côte d'Ivoire et du Ghana) et les oléagineux (amandes de karité, sésame, grains de

néré) vers le Ghana. Toutefois on note une exportation de quantité infime de mais jaune vers le Ghana destiné surtout à l'alimentation de la volaille.

Les exportations de bétail sur pied sont également au ralenti du fait de la faible demande extérieure. A titre d'exemple une baisse de 1/3 du volume des exportations a été constaté pour le bovin par le poste de Cinkassé.

D'autres produits tels que le soja et le tamarin sont exportés vers le Niger et le Sénégal.

Du côté du Ghana, la baisse des flux est due au taux de change (FCFA/CEDI) qui ne favorise pas les commerçants burkinabés pour l'exportation (1cédi =175 FCFA).

Tous ces flux demeurent normaux avec toutefois de faibles intensités. Pour l'instant, aucune perturbation majeure n'est notifiée sur les échanges frontaliers. La contrainte majeure soulignée par les commerçants rencontrés est la faiblesse de la demande. Cette situation a pour conséquence une baisse importante de la marge bénéficiaire et entraine souvent des pertes aux petits commerçants.

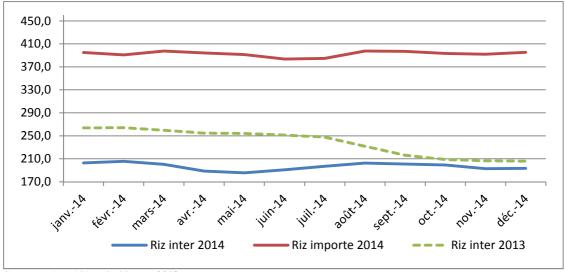
Les quantités importantes de céréales (principalement du maïs) qui transitaient par le poste de Niangoloko (frontière avec la Côte d'Ivoire) vers le Niger sont également réduites. A titre d'exemple, seulement 170 tonnes de maïs provenant de la Côte d'Ivoire ont été enregistrées en transit pour le Niger entre octobre 2014 et janvier 2015.

4.6. Evolution des cours mondiaux

Les cours mondiaux connaissent une variation d'une année à une autre. Ces variations peuvent influencer les stratégies mises en œuvre par les autorités au profit du développement. La nécessité d'appréhender et d'étudier l'évolution de ces cours mondiaux de façon périodique parait plus que nécessaire pour capitaliser les efforts du gouvernement dans la quête permanente du développement. Cette note est une suite du rapport sur les cours mondiaux du CPSA d'octobre 2013. Dans cette note, nous faisons une comparaison entre le niveau des prix internationaux des céréales (maïs et riz) par rapport au niveau national. Il s'agit d'une part d'une comparaison des prix mensuels de l'année 2014 par rapport à 2013 pour ces céréales et d'autre part d'une comparaison des prix annuels de 2014 par rapport aux prix de 2013 ainsi qu'à la moyenne des cinq dernières années pour ces céréales et d'autres prix pouvant influencer les prix des céréales. De façon générale, on note une légère hausse des prix internationaux du blé et du riz les deux (2) derniers mois de l'année 2014.

4.6.1. Cours du maïs

Le prix mondial du riz à l'international à très peu évolue tout au long de l'année 2014. En effet, il a baisse par rapport à l'année 2013 passant d'une moyenne annuelle de 519 dollar/tonne en 2013 contre 427dollar/tonne en 2014. Néanmoins on constate une légère hausse moyenne mensuelle de 0.3% courant les mois de juillet, Aout et septembre. Cette hausse du cours mondial du riz s'expliquerait en grande partie par la politique de soutien (achat du riz au producteur à un prix supérieur au prix sur le marché mondial) menée en Thaïlande et en Inde et par une contraction des stocks aux USD.



Source : MARHASA, DGESS Mars 2015

Figure 15: Evolution comparée des prix du riz au niveau national et à l'international.

4.6.2. Cour du maïs

Le niveau du prix mondial du maïs est resté faible par rapport au prix de 2013. Cela se traduit par une baisse moyenne annuelle de 28% passant de 227,5 dollar/tonne en 2013 contre 163,7 dollar/tonne en 2014. En effet, le premier trimestre de l'année a été marqué par une légère hausse du prix mondial du maïs depuis le mois de mai, les prix mensuels ont été plongés dans un canal baissier. Ce n'est qu'au quatrième trimestre de l'année, qu'on a une reprise du prix mondial du maïs.

Quant au niveau national, les prix sont restés quasiment stable tout au long des neuf (09) premiers mois de l'année 2014 avant de marque une légère baisse depuis le lendemain des récoltes.

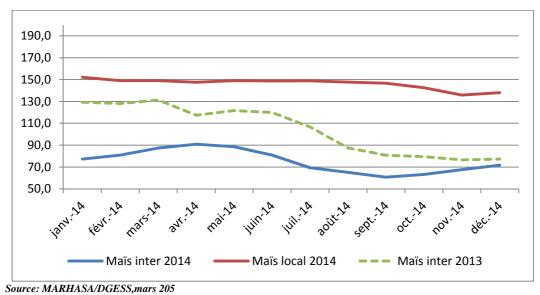
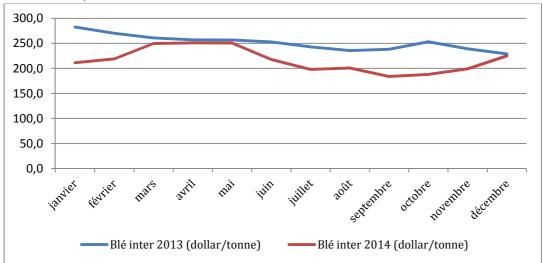


Figure 16 : Evolution comparée des prix du maïs au niveau national et à l'international.

4.6.3. Cours du blé

Durant le premier trimestre 2014, les prix du blé ont affiché une tendance haussière avant de se stabiliser les deux mois suivants. Par la suite, on constate une tendance à la baisse depuis le mois de mai et ce n'est qu'au moi de novembre que le prix mondial du blé a repris sa tendance à la hausse. De façon générale, le prix du blé a baissé par rapport à l'année 2013 passant d'une moyenne annuelle de 251 dollar/tonne en 2013 contre 216 dollar/tonne en 2014.

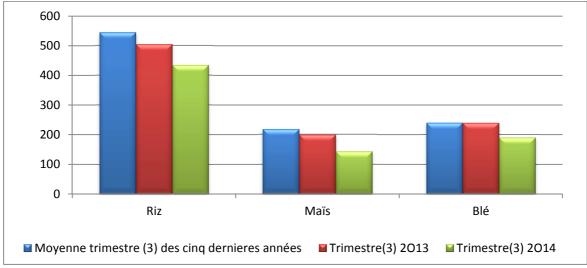


Source: MARHASA/DGESS, mars 2015

Figure 17: Evolution comparée des prix du blé au niveau international

4.6.4. Comparaison des prix mondiaux de 2014 des céréales

Durant 2014, les prix mondiaux des céréales (riz, maïs et blé) ont baissé en comparaison avec les prix mondiaux de ces céréales en 2013 et à la moyenne des cinq dernières années. Ces baisses sont de l'ordre de 17%, 28% et 14% respectivement pour le riz, le maïs et le blé par rapport à 2013 et de l'ordre de 20% (riz), 33% (maïs), 33% (blé) par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Cependant, après les récoltes record engrangées pendant deux années consécutives (2012 et 2013), les stocks de céréales de la planète ont grimpé et ont engendré une pression de baisse sur les prix.



Source: MARHASA/DGESS, mars 2015

Figure 18 : Evolution comparée de la moyenne des prix (dollar/tonne) des céréales de 2014 par rapport à 2013 et à la moyenne des cinq dernières années.

4.6.5. Comparaison des prix mondiaux de 2014 des autres produits

De façon générale, les prix mondiaux du coton, du pétrole, du sucre, de l'or et de l'huile de palme ont connu une variation au cours des années 2013 2014. La figure ci-dessous montre qu'en considérant la moyenne de l'année 2014, les prix, de ces produits sont en baisse par rapport à la moyenne de 2013 (-6% pour le coton, -10% pour le pétrole, -10% pour l'or et 6% pour le sucre et -3%l'huile de palme). La moyenne des prix des produits tels que le coton, le sucre et l'huile de palme est en baisse par rapport à la moyenne des cinq dernières années (-16% pour le coton, -23% pour le sucre et -15% pour l'huile de palme). Par contre, la moyenne des prix des produits tels le pétrole et l'or est en hausse par rapport à la moyenne des trimestres (3) des cinq dernières années (+6% pour le pétrole et +3% pour l'or).

4.6.5.1. L'or

Depuis la fin de l'année 2011, le cours de l'or n'a cessé de baisser. Entre 2011 et 2014, le prix de l'or a connu une baisse de près de 40 %. Il est à noter que les sociétés minières n'ont aucune influence sur le prix de l'or. Ce prix est déterminé par le marché international.

On note que le métal précieux a pris une importance vitale dans l'économie burkinabè alors que les mines créent peu d'emplois et ne diffusent pas autant de revenus que le coton.

4.6.5.2. Le pétrole

L'un des événements majeurs de 2014 sur le plan économique a été une baisse importante du prix du pétrole. Cette situation s'explique par décision de l'OPEP en novembre dernier de ne pas réduire l'offre. L'Arabie saoudite en est venue à la bonne conclusion que la réduction de la production n'augmenterait pas les cours, mais céderait simplement la place à de nouveaux producteurs qui gagneraient des parts de marché. Cela a bien entendu eu une conséquence sur l'économie mondiale et notamment sur le monde agricole. Cela contribue à coup sûr à réduire les coûts de production pour les agriculteurs : prix de l'essence ou des engrais fabriqués à base de pétrole.

4.6.5.3. Le coton

Le cours mondial de la tonne de coton semble observer en début 2014 ses traditionnelles hausses observées en début de chaque année. En effet, après une hausse de 3,4% en février, le cours du coton s'est inscrit de nouveau en hausse (4,4%) en mars 2014, ressortant à 2991 \$US/tonne contre 2865\$US/tonne en février. Toutefois, en glissement annuel, il est constaté une baisse de 9,3%.

La tendance baissière du cours du coton s'explique en partie par le fait que:

- ✓ La production mondiale ne cesse de croître ces 4 dernières années dépassant ainsi la consommation mondiale.
- ✓ La Chine, 1er consommateur mondial a constitué des stocks stratégiques pouvant couvrir 3 années de production. Elle n'achète que la quantité minimale que lui impose l'OMC.
- ✓ L'Inde qui était il y a peu un pays importateur de fibre a vu sa production exploser au point de devenir 1er producteur mondial devant la Chine. Elle n'importe presque plus.

On note que le prix du coton qui sera payé au producteur au Burkina Faso, premier fournisseur africain de coton est d'ailleurs en baisse de 10 francs CFA le kilo, pour la campagne 2014/2015. En somme le commerce mondial du coton devrait encore ralentir en 2014-2015 (selon l'ICAC, le Comité consultatif international du coton).

4.6.5.4. L'huile de palme

En ce qui concerne l'huile de palme, son cour mondial a été marque par un le raffermissement de (1,8%) en octobre 2014, après six mois consécutifs de baisse, est imputable au ralentissement des productions malaisienne et indonésienne et à la reprise de la demande mondiale d'importations.

le graphique ci-dessous décrit une comparaison de la moyenne annuelle des prix de ces différents produits pour les années 2013 et 2014 ainsi que pour les cinq dernières années..

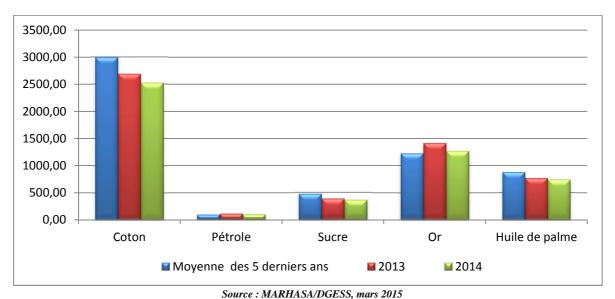


Figure 19: Evolution comparée de la moyenne annuelle des prix (dollar/tonne) des autres produits de 2014 par rapport à 2013 et à la moyenne des cinq dernières années.

5. ZONES ET POPULATIONS A RISQUE IDENTIFIEES

5.1. Analyse de la vulnérabilité avec le cadre harmonisé

5.1.1. Approche méthodologique

L'approche utilisée pour l'estimation des populations vulnérables est celle préconisée par le CILSS à travers l'outil « Cadre harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des groupes vulnérables ». Un atelier technique a permis au dispositif national de sécurité alimentaire de dérouler cet outil conduisant à un consensus sur la situation de la sécurité alimentaire au Burkina Faso pour la période courante et projetée jusqu'en septembre 2015. Les données utilisées pour cette analyse proviennent des principales sources et outils d'analyse existants au niveau national : enquête permanente agricole (EPA), enquête SMART, résultats de l'analyse HEA et des missions conjointes Etats/Partenaires, données SIM sur les prix céréaliers et du bétail, données sur l'accès à l'eau potable, etc.

Cependant, on note quelques difficultés dans l'utilisation des données de la MAG dans l'analyse du phasage. En effet, en cas de phase verte pour l'ensemble des indicateurs sauf la MAG, il conviendrait de mentionner le nombre d'enfants touchés plutôt que de cibler les très pauvres (TP) car les enfants souffrant de MAG ne se retrouvent pas seulement au sein de cette catégorie de ménages. En outre, le taux de la MAG n'est pas forcement lié à un déficit de disponibilité calorique, mais peut être lié aux pratiques alimentaires inappropriées, au manque de temps consacré à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, aux pathologies liées entre autre au faible taux d'accès à l'eau potable. De plus les règles d'utilisation de certains

indicateurs (proxys caloriques, taux de couverture céréalière) dans les zones peu agricoles et dans le milieu urbain doivent être mieux définies.

Par ailleurs, il manquait des données récentes sur l'échelle de faim des ménages, le score de la diversité alimentaire des ménages, l'indice des stratégies d'adaptation, les informations sur la profondeur de la pauvreté rurale.

L'analyse a bénéficié de la participation effective de spécialistes de la sécurité alimentaire provenant du Système des Nations Unies, de la société civile et de l'appui technique du CILSS qui a assuré l'animation générale à travers deux formateurs.

5.1.2. Résultats de l'analyse

L'analyse du cadre harmonisé permet d'apprécier le niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau géographique 3 (niveau provincial) selon 5 phases :

- 1. Phase 1 : insécurité alimentaire minimale;
- 2. Phase 2 : insécurité alimentaire modérée ou phase « sous pression » ou « sous stress »
- 3. Phase 3 : insécurité alimentaire critique ou crise;
- 4. Phase 4 : insécurité alimentaire extrême ;
- 5. Phase 5 : Famine.

Sur la base de cette classification, les résultats de l'analyse par le cadre harmonisé se présentent comme suit :

5.1.2.1. Situation actuelle de mars à juin 2014

Selon cette analyse, la situation alimentaire courante se présente comme suit :

❖ 39 provinces sont en phase 1 : « minimale »

Ces provinces présentent de bonnes disponibilités en céréales et en pâturages. Elles bénéficient ainsi des effets positifs des facteurs contributifs sur les moyens d'existence et la consommation alimentaire. En effet, la consommation alimentaire est bonne dans ces provinces et la situation est favorable au maintien et à l'amélioration des avoirs relatifs aux moyens d'existence au regard de la diversité des sources de revenu (les PFNL, les fruits et le maraichage).

Les marchés sont bien approvisionnés en denrées alimentaires et les prix des céréales sont à la baisse. Cependant la situation nutritionnelle reste préoccupante dans quelques provinces mais globalement en-dessous du seuil d'alerte.

❖ 06 provinces sont en phase 2 : « sous pression »

Ce sont les provinces du Soum, de l'Oudalan, du Namentenga, du Sourou, du Nayala et de la Gnagna. Dans ces provinces, les principaux facteurs déterminants sont liés à l'état nutritionnel, l'accès à l'eau potable, la faible disponibilité alimentaire et l'impact des attaques aviaires, conduisant ainsi à des déficits de consommation alimentaire.

❖ Aucune province n'est classée en phase 3, 4 ou 5 dans la situation courante.

L'estimation des populations vulnérables en situation courante fait ressortir au niveau national 662 380 personnes en « stress alimentaire » et 79 048 en phase d'urgence alimentaire.

35

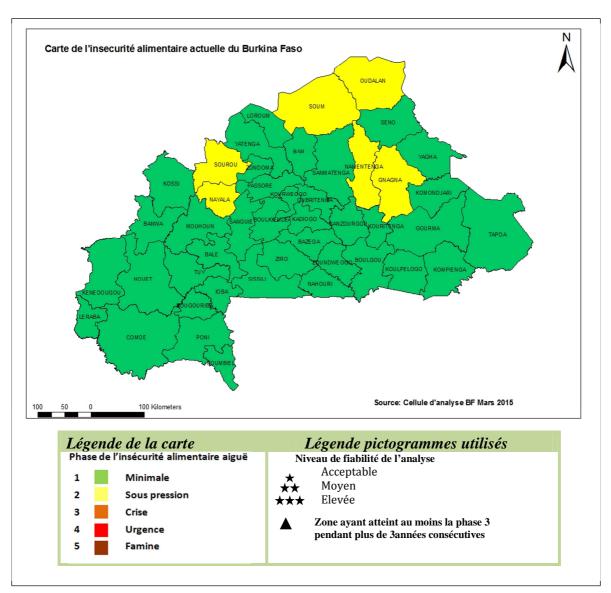


Figure 20 : Situation actuelle (mars 2015) de l'insécurité alimentaire

5.1.2.2. Situation projetée au 30 septembre 2015

L'analyse projetée de la situation alimentaire au 30 septembre 2015 fait ressortir:

❖ 26 provinces seront en phase 1 : « minimale »

Dans ces provinces, la disponibilité alimentaire restera moyenne aussi bien au niveau des ménages que dans les marchés. Les moyens d'existence resteront préservés car aucun choc majeur n'est attendu sur les sources de revenus habituelles des ménages. La malnutrition aigüe globale restera stable voire en baisse au regard de la bonne disponibilité alimentaire. Le risque d'une augmentation des prix demeure mais ces prix resteront en-dessous de la moyenne quinquennale. La diversité des sources de revenus contribuera à améliorer l'accès aux aliments. La situation restera normale sous réserve d'une bonne installation de la campagne agricole. Toutefois, au moins 24% des ménages pourraient voir leur consommation

alimentaire se détériorer car adoptant des stratégies habituelles de réduction de quantité et qualité des aliments consommés.

❖ 17 provinces seront en phase 2 : « sous pression »

Dans la plupart des cas, cette situation résulte de l'épuisement des stocks vivriers, du risque de perte des noyaux reproducteurs dû au manque de fourrage, du niveau élevé des prix de céréales locales, de la pauvreté structurelle combinée à la faiblesse des revenus.

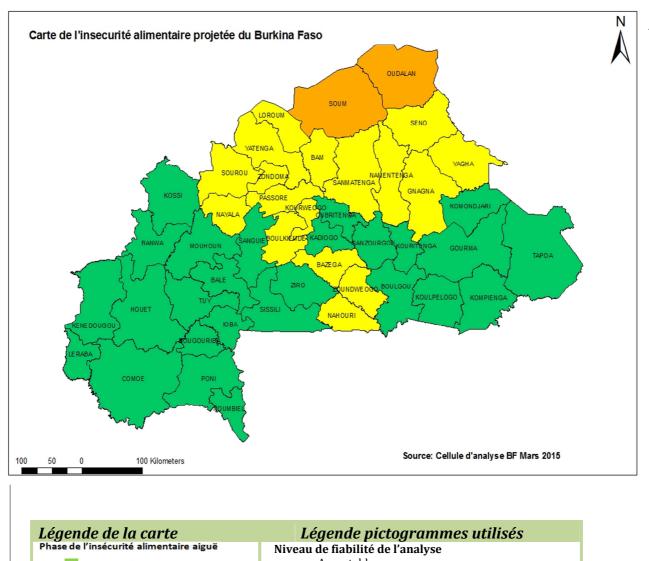
Les ménages surtout pauvres connaitront des difficultés d'accès au marché. Ces populations peuvent basculer à tout moment en situation de crise, si aucune intervention n'est réalisée à leur profit. Le renforcement de leur capacité de résilience est essentiel.

❖ 2 provinces seront en phase 3 « en crise »

En perspective et sans intervention, les provinces du Soum et de l'Oudalan tomberont dans la phase de crise. Les facteurs identifiés sont essentiellement liés au manque de pâturage pour le bétail qui induit une faible consommation alimentaire des ménages de ces provinces et au manque de sources de revenus substantiels.

Le nombre total estimé de personnes vulnérables susceptibles d'être sous « stress alimentaire » en situation projetée est de 1 580 678. Par ailleurs, 333 294 personnes seraient en situation d'urgence alimentaire avec des besoins d'assistance immédiate.

❖ Aucune province n'est classée en phase 4 ou 5 dans la situation projetée.



 Légende de la carte
 Légende pictogrammes utilisés

 Phase de l'insécurité alimentaire aiguë
 Niveau de fiabilité de l'analyse

 1
 Minimale

 2
 Sous pression

 3
 Crise

 4
 Urgence

 5
 Famine

 Légende pictogrammes utilisés

 Niveau de fiabilité de l'analyse

 ★
 Moyen

 ★★
 Elevée

 Zone ayant atteint au moins la phase 3 pendant plus de 3années consécutives

Figure 21 : situation projetée de l'insécurité alimentaire

5.2. Perspectives alimentaires

La disponibilité actuelle au niveau des ménages et des commerçants laisse présager un approvisionnement régulier et constant jusqu'à la période de soudure. Cependant avec la réduction progressive des stocks ménages, la demande sera plus importante sur les marchés.

Les volumes d'exportation en baisse relative pourraient se poursuivre sans influencer fortement le niveau d'approvisionnement des marchés.

Au deuxième trimestre de 2015, les prix sont prévus en hausse comparés à la même période de 2014. Pour les trois céréales, la hausse moyenne serait de 13 %. Cette hausse probable attendue des prix de ces deux céréales serait imputable à l'effet du marché et la demande de plus en plus forte de ces produits pour la consommation des ménages mais aussi pour l'alimentation animale mais aussi la production céréalière de la compagne 2014/2015 qui est estimée en baisse par rapport à la compagne passée.

L'offre en bétail restera stable jusqu'à l'entrée de la saison pluvieuse.

Au regard des engagements de production de saison sèche, l'offre en produits frais sera importante. Ce qui contribuera à améliorer la diversité et la disponibilité et par conséquent la situation alimentaire des ménages.

La production des fruits (mangues et agrumes) dans l'ouest et l'est du pays présente de bonnes perspectives. La disponibilité du sésame dans les ménages pendant longtemps obligerait ces derniers à faire recours au marché pour assurer les repas quotidiens ce qui augmenterait la demande en céréales sur les marchés.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les marchés agricoles fonctionnent normalement et connaissent un bon ravitaillement suite à une bonne production avec pour conséquence une légère baisse des prix. Les flux sortants sont réduits aux cultures de rentes et des produits maraichers.

Les marchés sont caractérisés par une bonne disponibilité des céréales et une faible demande des consommateurs et des institutions.

Sur le plan pastoral, la situation alimentaire du bétail sera de plus en plus difficile jusqu'au mois de juin, ce qui va entrainer une dégradation de l'état d'embonpoint des animaux. Cette situation sera accompagnée par une hausse de l'offre du bétail sur les marchés et une baisse du niveau des prix. En conséquence, on pourrait observer une dégradation progressive des termes de l'échange.

Sans l'intervention de l'Etat et de ses partenaires, l'accès des ménages pauvres et très pauvres identifiés sera réduit dans les zones en insécurité alimentaire.

En vue d'anticiper sur les éventuels risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle relevés ci-dessus et améliorer le dispositif de suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle, la session du CPSA a, aux termes de ses travaux, formulé les recommandations suivantes :

* A l'endroit du Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire :

1. Renforcer le système d'information sur les cours mondiaux des produits de rente afin d'informer les producteurs à temps des risques de détérioration des prix mondiaux :

- 2. Actualiser le plan national 2015 de résilience et de soutien aux personnes vulnérables et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre ;
- 3. Renforcer et vulgariser les moyens de lutte contre les maladies de l'oignon ;
- 4. Revoir le statut de la SONAGESS pour prendre en compte le volet appui à la commercialisation, en vue de permettre un équilibre entre l'offre et la demande.
- 5. Mettre en place un mécanisme national pilote de gestion des risques agricoles pour pallier la forte dépendance des ménages agricoles vis-à-vis des risques climatiques et des risques liés au marché ;
- 6. Poursuivre les efforts de modernisation et d'intensification de l'agriculture
- 7. Mener à court ou moyen terme la réflexion sur la sécurisation et la disponibilité en temps voulu des fonds pour le financement de l'enquête permanente agricole en vue de disposer à temps des données de qualité sur la production agricole.
- 8. Accélérer le passage à la collecte mobile par l'acquisition des smartphones/tablettes en vue d'améliorer la qualité des données collectées et de réduire le délai de sortie des résultats de l'enquête permanente agricole ;
- 9. Prendre les dispositions pour conduire la collecte de données de la fiche sécurité alimentaire de l'EPA à la bonne période (septembre et février);
- 10. Promouvoir les activités non agricoles en milieu rural
- 11. Maintenir et renforcer les actions de veille sur les attaques acridiennes et aviaires

* A l'endroit du Ministère des Ressources Animale :

- 12. Réaliser des ventes subventionnées de SPAI afin d'atténuer les effets des difficultés alimentaires du bétail qui sont déjà perceptibles ;
- 13. Accompagner les ménages pastoraux (éleveurs) vers un déstockage stratégique qui préserve les noyaux reproducteurs.

❖ A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers

- 14. Apporter un appui technique et financier à la cellule nationale d'analyse du Cadre harmonisé dans l'organisation de ses sessions de travail ;
- 15. Renforcer les actions de prise en charge médico-nutritionnelle ;
- 16. Intensifier les efforts visant l'augmentation de l'accès à l'eau potable et l'assainissement ;
- 17. Appuyer la mise en œuvre du Plan de soutien aux populations vulnérables 2015.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX DES RESULTATS ET METHODOLOGIE DE L'EPA 2014/2015

-Décret n°2007-390/PRES promulguant la loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques -Enquête Permanente Agricole (EPA) VISA STATISTIQUE N°AP2008002CNSCS4

Tableau 37 : Superficie définitive (en ha) totale de céréales - EPA 2014/2015

Rég/prov	MIL	MAÏS*	RIZ*	FONIO	SORGHO BLANC	Sorgho Rouge	CEREALES
Centre	16 233	15 744	2 419	-	16 588	10 004	60 988
Kadiogo	16 233	15 744	2 419	-	16 588	10 004	60 988
Plateau Central	70 137	17 659	5 702	79	97 787	26 727	218 090
Ganzourgou	29 612	12 342	3 799	-	27 796	13 408	86 957
Oubritenga	26 765	4 402	969	79	44 245	8 509	84 969
Kourwéogo	13 760	915	934	-	25 746	4 810	46 164
Centre Nord	94 963	13 499	4 561	-	150 426	1 629	265 079
Bam	26 712	2 485	507	-	43 246	25	72 975
Namentenga	18 234	3 015	2 735	-	48 609	1 101	73 693
Sanmatenga	50 017	8 000	1 318	-	58 571	504	118 410
Centre Ouest	82 766	63 216	7 460	-	196 106	35 017	384 565
Boulkièmdé	34 446	4 279	2 135	-	66 295	14 424	121 579
Sanguié	28 948	3 399	931	-	72 261	1 534	107 073
Sissili	10 607	35 724	3 303	-	23 451	3 499	76 585
Ziro	8 765	19 815	1 090	-	34 098	15 561	79 328
Centre Sud	38 084	54 368	10 247	-	19 438	47 384	169 521
Bazèga	16 310	7 381	923	-	10 377	11 754	46 746
Nahouri	6 213	23 000	3 515	-	3 428	14 160	50 316
Zoundweogo	15 560	23 987	5 809	-	5 632	21 470	72 458
Sahel	321 081	3 943	1 179	16	121 595	38	447 851
Oudalan	112 398	214	97	-	16 654	-	129 363
Séno	65 349	242	195	-	43 082	38	108 907
Soum	126 447	1 947	535	16	27 016	0	155 962
Yagha	16 886	1 539	351	-	34 844	-	53 620
Boucle du Mouho	259 412	101 460	20 978	9 952	226 743	28 373	646 919
Kossi	105 560	5 680	1 183	9 940	33 267	5 803	161 433
Mouhoun	56 365	24 633	5 034	-	55 261	1 176	142 469
Sourou	23 975	11 453	3 506	-	39 380	2 431	80 745
Balé	26 667	18 258	1 921	-	27 470	13 172	87 487
Banwa	15 623	39 552	8 140	12	41 391	3 300	108 018
Nayala	31 223	1 884	1 194	-	29 975	2 491	66 767
Est	88 165	59 665	16 297	18	130 874	26 255	321 274
Gnagna	30 083	8 735	1 702	18	61 188	3 014	104 740
Gourma	13 047	12 928	3 189	-	16 462	18 445	64 072
Тароа	40 862	16 974	8 382	-	31 919	3 436	101 572
Komandjoari	2 576	2 363	692	-	15 954	-	21 586
Kompienga	1 596	18 665	2 332	-	5 350	1 360	29 304
Centre Est	37 353	55 392	27 807	63	24 746	59 770	205 132
Boulgou	14 349	21 503	18 864	-	7 715	8 214	70 646
Kouritenga	12 907	2 359	2 818	-	12 642	32 217	62 944
Koulpélgo	10 097	31 530	6 125	63	4 388	19 338	71 543
Nord	120 047	7 455	3 656	276	123 497	1 895	256 826
Passoré	16 598	1 039	578	-	39 643	696	58 554
Yatenga	64 802	3 929	1 998	-	51 857	608	123 195
Loroum	31 870	1 016	550	276	7 767	-	41 479
Zondoma	6 776	1 472	530	-	24 230	590	33 598
Sud Ouest	31 775	73 883	6 507	-	45 648	44 167	201 979
Bougouriba	2 581	15 640	1 300	-	7 597	11 324	38 442
Poni	13 179	27 039	859	_	13 005	9 520	63 603
loba	12 830	20 263	2 638	-	18 915	21 264	75 912
Noumbiel	3 184	10 941	1 710	-	6 130	2 059	24 023
Hauts Bassins	27 610	210 488	25 558	332	66 775	34 537	365 300
Houet	15 550	91 227	12 669	221	37 382	23 342	180 391
Kénédougou	5 292	68 711	9 269	112	12 278	2 000	97 662
Tuy	6 768	50 549	3 620	-	17 115	9 195	87 247
Cascades	4 381	73 163	11 891	664	9 916	2 469	102 484
Comoé	2 032	52 649	8 123	-	8 776	1 933	73 513
Léraba	2 349	20 514	3 768	664	1 140	536	28 971
Burkina Faso	1 192 006	749 935	144 261	11 400	1 230 138	318 266	3 646 007
Source : Direction							

Tableau 34 : Superficie des plaines et bas-fonds aménagés - 2014/2015

		SUPERFICIES EMBLAVEES						
Rég/prov							ENSEMBLE	
	SAISON PL	UVIEUSE	SAISON	SECHE		L (HA)		
	MAIS	RIZ	MAIS	RIZ	MAIS	RIZ		
Centre Kadiogo	12 12	1 723 1 723	4 4	-	16 16	1 723 1 723	1 739 1 739	
Plateau Central	-	3 469	-	80	-	3 549	3 549	
Ganzourgou	-	1 702	-	80	-	1 782	1 782	
Oubritenga	-	938	-	-	-	938	938	
Kourwéogo	-	830	-	-	-	830	830	
Centre Nord	20	2 840	-	149	20	2 989	3 009	
Bam	-	440		-	-	440	440	
Namentenga Sanmatenga	20 -	1 358 1 042		149	20 -	1 507 1 042	1 527 1 042	
Centre Ouest	55	3 396	36	38	91	3 434	3 525	
Boulkièmdé		1 519	20		20	1 519	1 539	
Sanguié	15	649			15	649	664	
Sissili	26	829	8	38	33	867	900	
Ziro	14	400	8		23	400	423	
Centre Sud	8	3 228	-	-	8	3 228	3 236	
Bazèga	2	706			2	706	708	
Nahouri		841			-	841	841	
Zoundweogo	6	1 681			6	1 681	1 687	
Sahel	-	906	-	20	-	926	926	
Oudalan		97			-	97	97	
Séno		195			-	195	195	
Soum		453			-	453	453	
Yagha		162		20	-	182	182	
Boucle du Mouho	4 129	5 039	2 619	1 205	6 748	6 244	12 991	
Kossi	20	159			20	159	179	
Mouhoun	8	760			8	760	768	
Sourou	4 101	1 419	2 619	1 205	6 720	2 624	9 344	
Balé		957			-	957	957	
Banwa		899			-	899	899	
Nayala		845			-	845	845	
Est	20	4 535	10	24	30	4 559	4 589	
Gnagna		1 222			-	1 222	1 222	
Gourma		1 362	10	24	10	1 386	1 396	
Tapoa	20	824			20	824	844	
Komandjoari		541			-	541	541	
Kompienga		586			-	586	586	
Centre Est	30	6 119	429	1 955	459	8 074	8 533	
Boulgou	30	3 866	429	1 955	459	5 821	6 280	
Kouritenga Koulpélgo		1 383 870			-	1 383 870	1 383 870	
Nord	-	2 967	-	5	-	2 972	2 972	
Passoré		573			-	573	573	
Yatenga		1 336			-	1 336	1 336	
Loroum Zondoma		533 525		5	- -	533 530	533 530	
Sud Ouest		2 706		_		2 706	2 706	
Bougouriba	-	478	-	-	_	2706 478	478	
Poni		629			-	629	629	
loba		1 166				1 166	1 166	
Noumbiel		433			-	433	433	
Hauts Bassins	312	6 477	978	950	1 290	7 427	8 717	
Houet		2 865	550	400	550	3 265	3 815	
Kénédougou	267	2 441	423	550	690	2 991	3 681	
Tuy	45	1 171	5		50	1 171	1 221	
Cascades	421	4 804	254	375	675	5 179	5 854	
Comoé	285	2 628	40	197	325	2 825	3 150	
Léraba	136	2 176	214	178	350	2 354	2 704	
Burkina Faso	5 006	48 209	4 330	4 801	9 336	53 010	62 345	

Rég/prov	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA	RENTE
Centre	-	9 000	4 183	-	13 183
Kadiogo	-	9 000	4 183	-	13 183
Plateau Central	6 730	30 717	14 759	1	52 208
Ganzourgou	6 730	16 991	6 572	1	30 294
Oubritenga Kourwéogo	-	10 962 2 764	6 979 1 208	-	17 942 3 972
Rodiweogo	-	2 7 6 4	1 200	-	3972
Centre Nord Bam	64 64	23 519 3 388	12 189 1 317	83	35 855 4 769
Namentenga	-	9 444	4 154	-	13 598
Sanmatenga	-	10 687	6 718	83	17 488
Centre Ouest	25 968	50 054	51 680	1 013	128 715
Boulkièmdé	-	22 182	2 848	-	25 030
Sanguié	2 807	7 413	2 368	-	12 588
Sissili Ziro	14 858 8 303	11 361 9 097	17 820 28 644	677 336	44 716 46 381
ZIIO	8 303	9 097	28 044	330	40 36 1
Centre Sud	32 110	33 798	19 662	1 705	87 276
Bazèga Nahouri	- 16 261	11 954 8 715	3 558 12 899	2 1 648	15 513 39 523
Zoundweogo	15 850	13 129	3 205	55	32 239
_					46.044
Sahel Oudalan	-	5 215 98	10 996 1 596	-	16 211 1 694
Séno	-	945	1 666	-	2 611
Soum	-	1 762	6 737	-	8 499
Yagha	-	2 411	997	-	3 408
Boucle du Mouhoun	174 572	40 551	115 902	589	331 614
Kossi	10 528	4 933	39 498	171	55 130
Mouhoun Sourou	84 737	8 539 6 013	29 976 5 153	158	123 409 11 166
Balé	28 876	4 637	7 345	-	40 858
Banwa	40 271	12 209	32 019	260	84 759
Nayala	10 161	4 220	1 912	-	16 293
Est	52 993	52 418	118 632	2 386	226 429
Gnagna	-	47 102	5 332	387	52 821
Gourma Tapoa	3 670 32 842	1 208 2 935	53 565 26 793	379 1 186	58 822 63 755
Komandjoari	-	992	772	1 100	1 766
Kompienga	16 481	182	32 169	433	49 265
Centre Est	32 080	43 898	25 535	3 891	105 404
Boulgou	3 230	29 880	5 392	2 748	41 251
Kouritenga	208	8 820	4 414	124	13 566
Koulpélgo	28 641	5 198	15 729	1 019	50 587
Nord Passoró	2	28 376	6 221	-	34 598
Passoré Yatenga	2	6 310 15 371	2 153 2 949	-	8 465 18 319
Loroum	-	3 050	399	-	3 450
Zondoma	-	3 645	719	-	4 364
Sud Ouest	35 786	17 101	7 890	456	61 233
Bougouriba	6 696	2 482	4 219	130	13 528
Poni Ioba	901	3 075	1 753	24	5 754
Noumbiel	28 189 -	10 336 1 208	1 917 -	162 138	40 605 1 346
Hauts Bassins	255 952	25 047	61 978	3 041	346 018
Houet	109 393	13 666	23 704	-	146 762
Kénédougou	71 115	4 058	19 771	2 318	97 263
Tuy	75 444	7 324	18 503	723	101 993
Cascades	35 037	15 345	56 467	27	106 876
Comoé	19 559	11 438	44 559	13	75 570
Léraba	15 477	3 906	11 909	14	31 306
Burkina Faso	651 294	375 040	506 095 SS/MARHASA	13 191	1 545 619

Tableau 30 : Superficie totale définitive des autres cultures vivrières EPA 2014/2015

Rég/prov	IGNAME	PATATE	NIEBE	VOANDZOU	AUTRES CULTURES VIVRIERES
Centre	-	70	6 376	947	7 392
Kadiogo	-	70	6 376	947	7 392
Plateau Central	-	40	13 206	4 977	18 224
Ganzourgou	-	-	5 918	138	6 056
Oubritenga	-	40	5 717	2 866	8 624
Kourwéogo	-	-	1 570	1 973	3 543
Centre Nord	-	-	21 283	7 947	29 230
Bam	-	-	2 569	1 834	4 402
Namentenga Sanmatenga	-	-	3 326 15 388	1 094 5 019	4 420 20 407
Sammateriga	-	-	15 300	5019	20407
Centre Ouest	1 608	1 775	12 875	3 109	19 366
Boulkièmdé Sanguié	-	- 4	5 066	1 476	6 542
Sissili	1 608	1 771	2 238 3 308	1 192 63	3 435 6 750
Ziro	-	-	2 262	378	2 640
Centre Sud	-	244	11 074	1 934	13 253
Bazèga Nahouri	-	- 244	3 808 3 856	1 428 31	5 236 4 131
Zoundweogo	-	244 -	3 410	476	3 886
· ·					
Sahel Oudalan	-	-	2 503	1 037	3 540
Séno	-	-	133 451	76 17	208 468
Soum	- -	- -	1 855	734	2 589
Yagha	-	-	64	210	275
Boucle du Moul		38	29 509	6 101	35 647
Kossi	- -	36	3 249	4 128	7 413
Mouhoun	_	2	8 053	679	8 734
Sourou	-	-	5 639	257	5 896
Balé	-	-	4 645	53	4 699
Banwa Nayala	-	-	5 892 2 031	934 49	6 826 2 080
Nayaia	-	-	2 031	49	2 080
Est	=	104	4 374	821	5 300
Gnagna Gourma	-	- 34	1 783 753	491 150	2 273 937
Tapoa	-	48	880	45	974
Komandjoari	-	-	558	78	636
Kompienga	-	22	401	57	480
Centre Est	_	892	16 420	3 402	20 714
Boulgou	-	-	8 526	1 788	10 314
Kouritenga	-	2	4 238	108	4 349
Koulpélgo	-	890	3 656	1 505	6 051
Nord	-	165	7 109	4 648	11 922
Passoré	-	-	824	428	1 252
Yatenga	-	165	3 751	1 957	5 873
Loroum Zondoma	-	-	398 2 136	1 928 334	2 326 2 470
Zondoma			2 100	354	2470
Sud Ouest	3 846	126	11 083	1 734	16 788
Bougouriba Poni	12 655	10 96	3 329 3 234	183 1 161	3 534 5 146
loba	13	10	2 902	307	3 231
Noumbiel	3 165	11	1 617	84	4 877
Hauts Bassins	233	1 891	20 130	2 919	25 173
Houet	3	76	10 622	1 178	11 880
Kénédougou	230	1 743	4 157	887	7 017
Tuy	-	72	5 351	854	6 277
Cascades	1 039	1 081	12 396	5 037	19 552
Comoé	567	505	9 591	2 873	13 536
Léraba	472	576	2 804	2 165	6 017
Burkina Faso	6.705	6 407	160 227	44 040	226 404
	dos Statistiques Sasta	6 427	168 337	44 613	226 101

DRASA/Province	MIL	MAÏS	RIZ	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	ENSEMBLE
CENTRE	9,95%	134,14%	38,78%		-22,64%	-17,48%	7,38
Kadiogo	9,95%	134,14%	38,78%		-22,64%	-17,48%	7,38
PLATEAU CENTRA	16,97%	-16,50%	10,68%		27,12%	-35,16%	6,69
Ganzourgou	149,21%	-11,33%	28,62%		-4,48%	-49,56%	2,989
Oubritenga	0,15%	-31,17%	-23,50%		53,80%	-30,80%	12,619
Kourwéogo	-35,57%	9,76%	0,23%		35,10%	105,74%	3,719
CENTRE-NORD	27,96%	-2,42%	35,42%		-20,71%	-14,79%	-6,35
Bam	30,89%	-34,28%	-45,82%		-4,19%		3,86
Namentenga	-26,38%	-36,47%	93,64%		-14,39%	892,52%	-16,089
Sanmatenga	72,25%	50,70%	29,37%		-33,30%	-72,04%	-5,25
CENTRE-OUEST	-29,01%	-21,69%	-6,82%		6,77%	-27,91%	-12,11
Boulkièmdé	-15,48%	20,27%	6,59%		4,76%	-25,51%	-5,73
Sanguié	-50,68%	6,46%	-45,88%		0,69%	-78,47%	-24,86
Sissili	59,74%	-38,77%	4,82%		-24,79%	-67,61%	-30,45
Ziro	-16,58%	26,73%	-3,57%		95,54%	37,85%	41,66
CENTRE-SUD	-8,55%	27,08%	19,12%		-45,91%	-7,75%	-5,99
Bazèga	-10,99%	-34,89%	-23,35%		-30,06%	-12,23%	-20,90
Nahouri Zoundweogo	27,11% -15,58%	34,64% 67,01%	-1,10% 51,12%		82,82% -70,70%	-17,90% 3,59%	12,69° -5,39°
SAHEL	-1,45%	-19,23%	23,71%	-86,90%	41,03%	-49,41%	7,13
Oudalan	-1, 45% 19,21%	-19,23% 161,18%	23,71% 22,78%	-00,90%	94,51%	-49,41% -100,00%	25,50°
Séno	20,43%	-78,08%	-15,37%		117,79%	-100,00%	44,47
Soum	-17,18%	-76,06% -7,15%	12,66%	-86,90%	29,96%		-11,47
Yagha	-31,29%	-3,62%	109,26%	-00,90 %	-6,06%		-15,46
BOUCLE DU MOUI	-21,10%	-33,23%	-25,23%	-18,65%	-14,30%	-16,75%	-21,08
Kossi	-35,34%	-56,70%	137,97%	-15,12%	21,33%	-70,46%	-31,49
Mouhoun	8,48%	-18,72%	181,29%	. 0, . 2 / 0	-1,04%	12,66%	1,08
Sourou	-41,14%	39,36%	68,70%		-34,79%	2375,19%	-27,59
Balé	58,47%	-48,17%	-58,45%		-19,00%	13,64%	-14,389
Banwa	-25,82%	-37,23%	-54,43%	-97,63%	-0,34%	120,79%	-25,75
Nayala	-10,68%	-9,57%	-1,07%	,	-34,08%	1086,62%	-20,45
EST	33,60%	-22,31%	51,41%		-30,72%	-5,45%	-13,22
Gnagna	10,21%	-5,09%	15,76%		-22,21%	1323,86%	-10,36
Gourma	-34,95%	-38,66%	24,07%		-43,15%	-3,96%	-30,25
Tapoa	488,09%	-42,00%	99,36%		-44,33%	48,22%	1,49
Komandjoari	-30,42%	9,97%	41,59%		-22,19%	-100,00%	-22,21
Kompienga	-80,02%	23,55%	14,90%		55,31%	-73,47%	-13,05
CENTRE-EST	-41,66%	-18,13%	11,80%		-5,83%	-36,42%	-25,90
Boulgou	-54,40%	-32,67%	37,91%		3,03%	-65,75%	-34,92
Kouritenga Koulpélgo	-23,72% -35,44%	-46,32% 0,66%	-17,84% -21,12%		21,62% -47,73%	-31,56% -15,70%	-23,44 -16,87
NORD			•	22.460/	·	·	•
NORD Passoré	-17,21%	-7,56%	12,73%	-33,16%	-29,51%	-67,29%	-23,96
Yatenga	39,30%	2,03%	-14,56%		-19,42%	-83,04%	-12,49
Loroum	-30,90% -6,28%	-17,95% 4,69%	27,84% 3,16%	-33,16%	-37,10% -32,49%		-32,52 -12,54
Zondoma	27,65%	14,26%	12,57%	-33,10 %	-32,49 %	-65,07%	-17,69
SUD-OUEST	-17,37%	4,66%	-7,66%		37.59%	-19,77%	-1,15
Bougouriba	-50,75%	41,19%	99,96%		81,11%	33,97%	29,81
Poni	35,04%	16,19%	-17,31%		58,91%	-23,94%	16,12
loba	-35,40%	-19,34%	-20,58%		42,32%	-34,09%	-19,12
Noumbiel	-11,45%	-1,61%	-16,01%		-18,34%	13,18%	-7,88
HAUTS-BASSINS	-42,94%	-21,65%	4,43%	-96,73%	-38,56%	4,12%	-25,98
Houet	-29,64%	4,20%	-13,76%	-96,91%	-11,21%	-3,23%	-8,76
Kénédougou	-39,57%	-37,52%	74,48%	-96,31%	-61,23%	-28,20%	-39,53
Tuy	-61,40%	-28,94%	-19,04%		-50,98%	46,85%	-35,05
CASCADES	27,46%	-26,70%	-5,41%	-59,50%	11,06%	42,82%	-20,00
Comoé	2,09%	-22,86%	-6,21%	-100,00%	13,74%	24,87%	-17,44
Léraba	62,36%	-35,00%	-3,66%	-12,69%	-6,00%	196,70%	-25,85
		-17,92%			-12,11%	-21,78%	-13,41

Tableau 46: Variation Superficie définitive des cultures de rente EPA 2014/2015vsEPA 2013/2014

DRASA/Province	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA	ENSEMBLE
CENTRE		11,95%	783,95%		54,86%
Kadiogo		11,95%			54,86%
PLATEAU CENTR	722,78%	92,43%	88,35%		111,90%
Ganzourgou	722,78%	143,61%		-96,55%	178,50%
Oubritenga		74,75%			70,41%
Kourwéogo		1,83%	133,24%		22,89%
CENTRE-NORD		-3,60%			39,80%
Bam Namentenga		4,65%			42,77%
Sanmatenga		-6,52% -3,34%			23,58% 54,73%
•					•
CENTRE-OUEST	-15,35%	-21,97%		-65,13%	•
Boulkièmdé Sanguié	107 600/	-26,21%		-100,00%	-20,86%
Sissili	187,68% -34,37%	-30,26% -40,47%	22,17% 454,43%	-100,00% -75,90%	-7,17% -6,34%
Ziro	17,58%	108,15%		317,15%	124,43%
	·	•	-	·	
CENTRE-SUD Bazèga	17,44% -100,00%	-8,64% 3,40%		54,05% -97,50%	19,96% -22,69%
Nahouri	8,26%	-4,23%		67,60%	34,34%
Zoundweogo	166,93%	-19,63%		-2,21%	38,54%
SAHEL		-0,56%	47,26%		27,53%
Oudalan		1315,40%	,		292,18%
Séno		-26,99%			86,98%
Soum		100,57%			16,22%
Yagha		-21,35%	97,18%		-4,56%
BOUCLE DU MOU	-4,66%	-17,25%		71,96%	8,75%
Kossi	-18,52%	-38,75%		40.000/	-3,11%
Mouhoun Sourou	16,14%	20,75% -9,93%	199,86% 45,01%	-46,60%	36,63% 9,15%
Balé	-37,51%	-62,95%			-33,34%
Banwa	-12,49%	18,23%		450,06%	11,05%
Nayala	103,35%	-3,19%		,	65,27%
EST	-4,38%	-17,29%		-59,00%	
Gnagna Gourma	70.400/	-8,76%		60.040/	2,10%
Tapoa	-72,13% 7,53%	-74,92% -38,68%	163,06% 280,48%	-69,24% -67,36%	48,62% 38,59%
Komandjoari	7,5570	-49,43%	· ' '	-97,00%	-27,35%
Kompienga	40,81%	-1,80%		-52,73%	163,17%
CENTRE-EST	-26,29%	-5,03%	618,61%	23,73%	9,29%
Boulgou	-64,62%	25,95%		91,17%	20,30%
Kouritenga	-93,39%	-38,77%		34,23%	-34,76%
Koulpélgo	-8,32%	-35,79%	3756,87%	-36,90%	22,32%
NORD		-7,38%		-100,00%	•
Passoré		-8,93%	97,90%		5,59%
Yatenga		-3,94%	39,57%	400.000/	1,14%
Loroum Zondoma		-12,89% -13,32%	15,81% 106,15%	-100,00%	-10,47% -4,17%
SUD-OUEST	-21,99%	-37,27%	223,89%	-57,94%	-20,11%
Bougouriba	36,63%	6,68%		-57,94% 11,17%	83,00%
Poni	-73,42%	-52,95%	36,39%	-86,59%	-49,50%
loba	-24,99%	-34,21%	73,84%	-77,74%	-26,34%
Noumbiel		-55,06%		158,27%	-50,89%
HAUTS-BASSINS	28,62%	-46,71%		81,01%	26,65%
Houet	60,05%	-44,84%		-100,00%	36,77%
Kénédougou Tuy	3,34% 22,00%	-70,46% -13,70%	268,12% 196,19%	87,37% 331,06%	9,08% 32,91%
,	·	•		20.,0070	·
CASCADES Comoé	-19,84% -19,86%	-49,66% -53,75%		27/ //10/	11,69%
Léraba	-19,86%	-53,75% -32,09%	223,37% 54,42%	274,41%	20,10% -4,46%
	·	·	·		•
BURKINA FASO	3,47%	-16,43%	148,76%	-18,14%	19,10%

Tableau 47 : Variation Superficie définitive des autres cultures vivrières EPA 2014/2015vsEP

Tubleda II I Tu	nation Superficie definit	ive des autre.	5 Gaital C5 VI	VIICIOS EI A ZO	,20.000
DRASA/Province	IGNAME	PATATE	NIEBE	VOANDZOU	ENSEMBLE
CENTRE			-0,65%	-16,47%	-2,10%
Kadiogo			-0,65%	-16,47%	-2,10%
PLATEAU CENT	RAL	506,06%		17,16%	9,91%
Ganzourgou			-15,84%	-24,60%	-16,06%
Oubritenga			23,04%	20,34%	22,70%
Kourwéogo		-100,00%	142,61%	17,20%	51,59%
CENTRE MORD			44 400/	44 720/	24 740/
CENTRE-NORD Bam			41,18% 23,78%	11,73% -4,46%	31,74% 10,21%
Namentenga			12,38%	3,91%	10,21%
Sanmatenga			53,27%	21,23%	43,92%
Carimateriga			33,27 /6	21,2376	43,92 /6
CENTRE-OUEST	-65,21%	-32,41%	-1,44%	-2,25%	-17,55%
Boulkièmdé	·		25,93%	-18,69%	12,06%
Sanguié		-91,57%	-30,35%	11,89%	-20,70%
Sissili	-65,21%	-31,18%	-21,10%	-60,40%	-41,54%
Ziro		-100,00%	38,59%	167,95%	48,77%
CENTRE-SUD		-0,10%			
Bazèga		-100,00%	-22,41%	36,10%	-12,20%
Nahouri		2,53%	84,67%		77,60%
Zoundweogo			-26,94%	231,76%	-19,23%
SAHEL			-28,19%	-10,97%	-23,88%
Oudalan			-36,31%	-10,31/0	-2 3,86 %
Séno			-12,29%	-59,73%	-15,88%
Soum			-30,71%	-33,13%	-31,41%
Yagha			-25,12%	752,76%	148,07%
			20,1270	702,7070	140,0770
BOUCLE DU MO		-97,50%	-6,41%	23,63%	-6,14%
Kossi			-44,46%	72,44%	-10,07%
Mouhoun			-10,85%	52,03%	-7,87%
Sourou			119,69%	-76,94%	60,12%
Balé			0,40%	-45,89%	-0,57%
Banwa		-100,00%	-9,28%	47,07%	-21,07%
Nayala			-31,34%	-79,85%	-35,05%
EST		-77,47%	-21,07%	-56,68%	-32,92%
Gnagna		-//,4//0	136,81%	-62,50%	10,27%
Gourma		-88,62%	-56,26%	26,94%	-56,23%
Tapoa		286,66%	-62,34%	-75,36%	-61,57%
Komandjoari		200,0076	550,24%	609,04%	556,92%
Kompienga		-85,29%	-37,89%	-79,07%	-55,03%
		00,2070	07,0070	7 0,07 70	00,0070
CENTRE-EST		293,19%	55,82%	214,66%	74,86%
Boulgou		-100,00%	190,48%	370,43%	208,85%
Kouritenga		-98,30%	-30,87%	-59,12%	-33,49%
Koulpélgo		1381,13%	148,36%	245,45%	207,50%
NORD		3025,02%			7,11%
Passoré			-29,43%	-39,77%	-33,34%
Yatenga			17,73%	32,39%	25,91%
Loroum		100.000	286,25%	2,53%	17,27%
Zondoma		-100,00%	-6,42%	5,86%	-5,12%
SUD-OUEST	-48,68%	21,47%	15,60%	11,14%	-10,44%
Bougouriba	-96,08%	-45,31%	11,56%	-56,80%	-5,35%
Poni	-55,68%	103,98%	71,04%	9,81%	15,03%
loba	-61,94%	-71,99%	-20,95%	1219,73%	-14,13%
Noumbiel	-44,19%	130,98%	55,35%	47,13%	-28,00%
HAUTS-BASSIN	,	-65,10%		-74,72%	-49,01%
Houet	-92,32%	-80,28%	-29,03%	-79,31%	-43,67%
Kénédougou	-87,39%	-65,36%	-50,04%	-83,81%	-66,03%
Tuy			-26,18%	129,39%	-17,64%
CASCADES	-19,62%	34,84%	15,92%	-6,67%	7,52%
Comoé	-42,14%	194,09%	6,91%	-9,54%	1,78%
Léraba	51,06%	-8,55%	62,86%	-2,57%	23,15%
	,	,	, ,	,	
BURKINA FASO	-55,96%	-43,70%	0,68%	-8,64%	-6,84%
	,	-, -,-	-,,-	- ,	-,-

TABLEAU 51: SUPERFICIE DES CINQ DERNIERES ANNEES

Année	Mil	Maïs*	Riz*	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge	Ensemble
2009-2010	1 255 085	585 230	92 243	33 583	1 286 587	366 528	3 619 257
2010-2011	1 361 835	790 321	133 737	22 481	1 507 714	475 408	4 291 496
2011-2012	1 143 410	701 196	135 479	21 691	1 274 953	406 928	3 683 656
2012-2013	1 272 901	846 488	136 864	26 833	1 394 750	393 945	4 071 782
2013-2014	1 327 078	913 630	138 852	24 567	1 399 660	406 869	4 210 656
Moyenne	1 272 062	767 373	127 435	25 831	1 372 733	409 935	3 975 369
2014/2015	1 192 006	749 935	144 261	11 400	1 230 138	318 266	3 646 007
Variation 2014/201	-10,18%	-17,92%	3,90%	-53,60%	-12,11%	-21,78%	-13,41%
moyenne quinquenal	-6,29%	-2,27%	13,20%	-55,87%	-10,39%	-22,36%	-8,29%

Tableau 52: SUPERFICIE DES CINQ DERNIERES ANNEES

Année	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA	RENTE
2009-2010	406 278	458 222	93 384	10 787	968 671
2010-2011	462 807	409 922	125 471	17 827	1 016 161
2011-2012	395 089	388 704	120 750	25 984	930 527
2012-2013	531 242	397 762	165 575	22 198	1 116 777
2013-2014	629 460	448 767	203 449	16 114	1 297 790
Moyenne	484 975	420 675	141 726	18 582	1 065 985
2014/2015	651 294	375 040	506 095	13 191	1 545 619
Variation 2014/201	3,47%	-16,43%	148,76%	-18,14%	19,10%
Variation					
moyenne					
quinquenal	34,29%	-10,85%	257,09%	-29,01%	44,99%

Tableau 53: SUPERFICIE DES CINQ DERNIERES ANNEES

					AUTRES
	IGNAME	PATATE	NIEBE	VOANDZOU	CULTURES
Année					VIVRIERES
2009-2010	8 586	6 419	114 013	41 032	170 049
2010-2011	14 677	9 005	121 404	45 947	191 033
2011-2012	13 327	7 359	99 368	43 412	163 466
2012-2013	12 485	11 173	133 522	57 445	214 625
2013-2014	15 269	11 414	167 196	48 831	242 710
Moyenne	12 869	9 074	127 101	47 333	196 377
2014/2015	6 725	6 427	168 337	44 613	226 101
Variation 2014/201	-55,96%	-43,70%	0,68%	-8,64%	-6,84%
Variation					
moyenne					
quinquenal	-47,74%	-29,18%	32,44%	-5,75%	15,14%

Tableau 04 : Rendement définitif de céréales en pure (hors plaines et bas-fonds aménagés) en Kg/Ha EPA 201

Tableau 04 . Reflue	ement definitif de d	céréales en p	ure (hors plaines e	et bas-fonds a		
Rég/prov	MIL	MAÏS	RIZ HORS	FONIO	SORGHO	SORGHO
<u>.</u>			AM ENAGEMENT		BLANC	ROUGE
Centre	900	2 951	3 170		1 077	1 185
Kadiogo	900	2 951	3 170		1 077	1 185
Plateau Central	976	1 463	2 039		1 051	866
Ganzourgou	1 031	1 518	2 102		1 180	873
Oubritenga Kourwéogo	769 707	1 430	2 107		978	985
Kourweogo	787	941	801		762	816
Centre Nord	627	734	1 618		877	1 562
Bam	610	1 080	336		871	1 302
Namentenga	741	623	1 711		708	1 616
Sanmatenga	572	674	1 184		958	938
Cammateriga	372	074	1 104		930	930
Centre Ouest	860	1 890	1 744		1 158	1 903
Boulkièmdé	845	1 227	1 302		693	968
Sanguié	656	1 521	1 598		951	719
Sissili	935	1 942	1 470		1 234	1 308
Ziro	1 162	1 998	3 129		1 401	2 228
	1 102	1 000	0.20			2 220
Centre Sud	880	1 931	1 531		1 134	1 317
Bazèga	588	1 544	1 147		1 363	1 300
Nahouri	961	1 543	1 108		1 219	1 062
Zoundweogo	955	2 458	1 812		859	1 508
	000	2 100	1012		000	. 000
Sahel	526	562	585	610	589	2
Oudalan	182	-			17	-
Séno	773	680			673	-
Soum	559	518	800	610	709	300
Yagha	607	680	480		608	
J						
Boucle du Mouho	1 020	1 771	1 683	753	1 093	1 050
Kossi	1 092	1 123	1 461	752	963	975
Mouhoun	1 118	2 120	2 265		1 146	981
Sourou	1 221	1 825	1 106		1 316	1 467
Balé	564	2 003	2 013		1 068	1 014
Banwa	998	1 541	1 426	1 400	1 149	1 409
Nayala	951	1 478	967	1 400	917	898
riayala	001	1 470	301		017	000
Est	772	1 386	1 576	500	1 186	1 511
Gnagna	652	599	973	500	807	741
Gourma	584	1 625	2 615	000	1 267	1 228
Tapoa	867	1 580	1 358		1 611	2 704
Komandjoari	1 027	1 391	400		1 390	
Kompienga	827	1 402	1 612		1 055	878
. , . 5	·				. 000	0.0
Centre Est	1 028	1 509	1 598	300	1 193	1 531
Boulgou	1 164	1 611	1 851		1 013	1 488
Kouritenga	1 057	1 811	1 567		1 449	1 658
Koulpélgo	495	1 410	994	300	1 025	1 441
1 0						
Nord	1 005	1 424	717	629	1 423	
Passoré	1 011	1 420	1 240		1 173	
Yatenga	875	1 611	555		1 228	
Loroum	1 039	776	1 967	629	1 340	
Zondoma	757	1 462			2 019	
Sud Ouest	931	1 486	1 378		1 147	1 028
Bougouriba	611	1 410	354		1 245	1 036
Poni	820	1 517	1 208		1 241	1 118
loba	991	1 680	2 104		1 161	1 029
Noumbiel	341	772	831		738	533
Hauts Bassins	1 015	2 359	2 061	445	1 100	1 254
Houet	1 095	2 235	2 526	234	1 090	1 291
Kénédougou	797	2 549	1 421	862	876	631
Tuy	1 061	2 320	1 960		1 292	1 277
Cascades	1 028	2 001	1 155	1 107	1 087	1 634
Comoé	1 015	1 975	1 004		1 138	1 856
Léraba	1 036	2 074	1 679	1 107	706	884
Burkina Faso	871	1 920	1 683	758	1 075	1 327
Source : Direction	des Statistiques S	ectorielles/DG	ESS/MARHASA			

Tableau 05 : Rendement définitif des cultures de rente en pure en Kg/Ha EPA 2

Rég/prov	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA
Centre		1 030	849	
Kadiogo		1 030	849	
Plateau Central	833	842	592	1 179
Ganzourgou	833	813	745	1 179
Oubritenga		921	426	
Kourwéogo		643	643	
Centre Nord	640	673	399	
Bam	640	631	567	
Namentenga		702	168	
Sanmatenga		662	462	
Centre Ouest	1 021	910	682	779
Boulkièmdé Sanguié	1 241	606 1 011	424 433	
Sissili	747	1 312	532	916
Ziro	1 451	941	827	502
Centre Sud	1 454	1 017	503	1 161
Bazèga	. 404	840	556	-
Nahouri	1 093	981	530	1 184
Zoundweogo	1 835	1 187	351	536
Sahel		447	256	
Oudalan		5	36	
Séno		677	424	
Soum		420	266	
Yagha		416	382	
Boucle du Mouhou	1 541	903	681	690
Kossi	1 177	651	598	496
Mouhoun	1 846	911	887	608
Sourou Balé	1 369	932 916	524 399	
Banwa	1 217	981	678	869
Nayala	1 184	928	376	000
Est	970	727	651	775
Gnagna		737	344	160
Gourma	1 060	602	623	354
Тароа	900	624	770	1 008
Komandjoari		855	539	733
Kompienga	1 063	479	646	629
Centre Est	1 369	971	671	930
Boulgou	1 684	919	557	841
Kouritenga	1 657	1 157	966	878
Koulpélgo	1 320	706	651	1 191
Nord Passoré	114	876	670	
Yatenga	114	792 863	413 893	
Loroum		770	831	
Zondoma		1 150	485	
Sud Ouest	1 273	961	814	701
Bougouriba	1 116	684	861	640
Poni	1 208	1 261	724	667
loba	1 315	985	789	780
Noumbiel		530		578
Hauts Bassins	1 398	1 040	517	526
Houet	1 512	1 081	469	. —
Kénédougou Tuy	1 282 1 367	900 1 038	431 667	474 692
-				
Cascades Comoé	1 260	1 010	555 557	563
Léraba	1 071 1 482	973 1 121	557 548	1 173 -
Burkina Faso	1 373	000	040	005
	1.5/3	882	616	805

Tableau 06 : Rendement définitif des autres cultures vivrières en pure EPA 2014/2015

Centre C	Tableau 06 : Rendem	ent définitif des autre	s cultures vivrièr	es en pure EPA	2014/2015
Facility	Rég/prov	IGNAME	PATATE	NIEBE	VOANDZOU
Plateau Contral Ganzourgou					
Ganzourgou Cubritenga 640 829 688 688 727 765 685 688 741 960 682 741 960 688 741 960 688 741 960 688 741 960 688 741 960 688 741 960 688 741 960 688 741 960 688 741 960 688 741 960 688 741 960 688 741 960 688 741 960 741 960 741 960 741 960 741 960 741 960 741 960 741 960 741 960 741 960 741 960 741 960 741 960 741 960 741 960 741 960	ŭ		2 078	939	1 231
Oubriteniag 640 829 608 Kourwéogo 727 7655 Centre Nord 347 550 623 Samanatenga 741 960 Centre Ouest 550 623 Sangulé 15 000 1 047 811 Sissili 9 153 6 684 788 841 Ziro 8 24 788 841 1 006 Sangulé 12 420 753 1 268 Centre Sud 8 41 1 006 871 1 041 Bazèga 8 41 1 006 871 1 041 Sahel 3 70 8 451 1 006 822 Sahel 3 71 4 51 822 841 1 006 823 1 51 822 841 1 006 823 1 51 822 841 1 06 823 1 51 826 823 1 51 826 823 1 51 826 823 1 51 826 824 1 82 82				1.000	004
Centre Nord Sammatenga Formation F	Ŭ		640		
Bam			040		
Bam	Centre Nord				
Samatengia Fath F				747	511
Centre Ouest					
Boulkièméé 15 000	Sanmatenga			741	960
Sanguié 9153 6684 788 841 1006					
Sissili					
Time		0.153			
Centre Sud Bazèga Ratin 1006 Nahouri 12 420 753 1512 1041 1		9 153	0 004		
Bazèga 12 420 753 1 512 Zoundweogo 137 371 1 041 Sahel 0udalan 137 5 Séno 371 451 Soum 408 594 Yagha 545 396 Boucle du Mouhoun 680 593 709 Kossi 680 593 709 Mouhoun - 850 1246 Sourou 659 823 Balé 639 415 Banwa 754 1320 Nayala 765 371 Est Gnagna 441 623 Gourma 6152 587 1029 Tapoa 3240 999 668 Komancjoari 417 1922 Kompienga 1269 657 763 Centre Est Boulgou 1164 1449 Koulpéigo 920 458 665 Nord 7589				700	1 200
Nahouri				941	1 006
Sahel	Ü		12 420	-	
Oudalan 137 5 Séno 371 451 Soum 408 594 Yagha 545 396 Boucle du Mouhoun Kossi 680 593 709 Mouhoun - 850 1 246 Soureu 659 823 Balé 639 415 Balé 639 415 Banwa 754 1 320 Nayala 765 371 Est Gnagna 441 623 Gourma 6 152 587 1 029 Tapoa 3 240 999 668 Komandjoari 417 1 922 Komplenga 1 269 657 763 Centre Est Boulgou 1 1 164 1 449 Kourjeelgo 920 458 665 Nord 78asoré 773 1 209 Yatenga 7 589 750 723	Zoundweogo				
Oudalan 137 5 Séno 371 451 Soum 408 594 Yagha 545 396 Boucle du Mouhoun Kossi 680 593 709 Mouhoun - 850 1 246 Soureu 659 823 Balé 639 415 Balé 639 415 Banwa 754 1 320 Nayala 765 371 Est Gnagna 441 623 Gourma 6 152 587 1 029 Tapoa 3 240 999 668 Komandjoari 417 1 922 Komplenga 1 269 657 763 Centre Est Boulgou 1 1 164 1 449 Kourjeelgo 920 458 665 Nord 78asoré 773 1 209 Yatenga 7 589 750 723	Sahel				
Sourier Sour				137	5
Boucle du Mouhoun Kossi 680 593 709 Mouhoun - 850 1 246 Sourou 659 823 Balé 639 415 Banwa 754 1 320 Nayala 765 371 Est 441 623 Gourma 6 152 587 1 029 Tapoa 3 240 999 668 Komandjoari 417 1 922 Kompienga 1 269 657 763 Centre Est 50ulgou 1 164 1 449 1 449 Kourlienga 6 200 1 067 1 698 665 Nord 920 458 665 665 Nord 7589 750 723 1 209 Yatenga 7 589 750 723 1 209 Yatenga 7 589 750 723 1 209 Yatenga 7 589 750 723 1 209 Yatenga<				371	451
Boucle du Mouhoun Kossi					
Kossi 680 593 709 Mouhoun - 850 1 246 Sourou 659 823 Balé 639 415 Banwa 754 1 320 Nayala 765 371 Est Gnagna 441 623 Gourma 6 152 587 1 029 Tapoa 3 240 999 668 Komandjoari 417 1 922 Kompienga 1 269 657 763 Centre Est Boulgou 1 164 1 449 Kourlienga 6 200 1 067 1 698 Koulpéigo 920 458 665 Nord Passoré 7589 750 723 Loroum 910 866 Zondoma 1 464 1 165 Sud Ouest Bougouriba 686 440 570 1 322 Poni	ragna			545	396
Mouhoun Sourou					
Sourou Balé Sos Balé Sos Balé Sos Balé Sos Banwa Total T			680		
Balé Banwa Nayala 639 754 415 1320 Nayala 754 1320 Roagna Gourma 441 6152 687 587 1029 1029 Tapoa Komandjoari Kompienga 441 417 1922 668 657 763 Centre Est Boulgou Kouritenga 6200 920 1067 458 149 665 Nord Passoré Yatenga 7589 920 773 458 1209 723 665 Nord Passoré Yatenga 7589 9750 910 723 910 866 65 Sud Ouest Bougouriba 686 440 1464 570 1322 901 1322 901 Poni 6072 4083 806 1785 1785 1785 1773 880 Hauts Bassins Houet Kénédougou 654 654 9045 6895 6450 469 748 707 627 773 880 773 880 Cascades Comoé 8409 8793 5780 8273 782 782 1265 1076 1076 1265 Burkina Faso 5582 4769 734 908			-		
Nayala Rest Rest					
Est Gnagna					
Gnagna 441 623 Gourma 6 152 587 1 029 Tapoa 3 240 999 668 Komandjoari 417 1 922 Kompienga 1 269 657 763 Centre Est Boulgou 1 164 1 449 Kouritenga 6 200 1 067 1 698 Koulpélgo 920 458 665 Nord Passoré 773 1 209 Yatenga 7 589 750 723 Loroum 910 866 Zondoma 1 464 1 165 Sud Ouest Bougouriba 686 440 570 1 322 Poni 6 072 4 083 806 785 loba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins Houet 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades Comoé 8 409 8 273 872	Nayala			765	371
Gourma 6 152 587 1 029 Tapoa 3 240 999 668 Komandjoari 1 269 657 763 Centre Est Boulgou 1 164 1 449 Kouritenga 6 200 1 067 1 698 Koulpélgo 920 458 665 Nord Passoré 7 589 750 723 Loroum 910 866 Zondoma 1 464 1 165 Sud Ouest Bougouriba 686 440 570 1 322 Poni 6 072 4 083 806 785 Ioba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins Houet 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 <td< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></td<>					
Tapoa Komandjoari 3 240 999 668 Kompienga 1 269 657 763 Centre Est Boulgou 1 164 1 449 Kouritenga 6 200 1 067 1 698 Koulpélgo 920 458 665 Nord Passoré 7589 750 723 Loroum 910 866 Zondoma 1 464 1 165 Sud Ouest Bougouriba 686 440 570 1 322 Poni 6 072 4 083 806 785 loba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins Houet 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades Comoé 8 409 <	_		6.450		
Komandjoari Kompienga 1 269 657 763 Centre Est Boulgou Kouritenga Koulpélgo 1 164 1 449 Kouritenga Koulpélgo 6 200 1 067 1 698 Koulpélgo 920 458 665 Nord Passoré Yatenga Loroum 7 589 750 723 Loroum Zondoma 910 866 Zondoma 1 464 1 165 Sud Ouest Bougouriba Poni 6 86 440 570 1 322 Poni 6 072 4 083 806 785 Ioba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins Houet 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades Comoé 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265					
Centre Est Boulgou 1 164 1 449 Kouritenga 6 200 1 067 1 698 Koulpélgo 920 458 665 Nord 7589 773 1 209 Passoré 7589 750 723 Loroum 910 866 Zondoma 1 464 1 165 Sud Ouest 800gouriba 686 440 570 1 322 Poni 6 072 4 083 806 785 Ioba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins Houet 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769			0240		
Boulgou 1164 1449 Kouritenga 6200 1067 1698 Koulpélgo 920 458 665 Nord Passoré 773 1209 Yatenga 7589 750 723 Loroum 910 866 Zondoma 1464 1165 Sud Ouest 800 1464 1165 Sud Ouest 6072 4083 806 785 Ioba 3631 1436 896 1175 Noumbiel 5942 3760 580 836 Hauts Bassins 654 9045 627 773 Kénédougou 6895 6450 469 748 Tuy 2778 787 880 Cascades 8409 8273 872 1076 Léraba 8793 5780 782 1265 Burkina Faso 5582 4769 734 908	Kompienga		1 269	657	763
Kouritenga Koulpélgo 6 200 920 1 067 458 1 698 665 Nord Passoré Yatenga 7 589 773 750 1 209 7 23 Loroum Zondoma 910 866 1 464 1 165 Sud Ouest Bougouriba 686 6072 4 083 4 083 806 785 806 785 105a 1 175 175 175 175 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins Houet Houet 654 6895 9 045 6 450 6 450 627 469 773 787 880 Cascades Comoé 8 409 8 793 8 273 5 780 872 782 1 076 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908	Centre Est				
Koulpélgo 920 458 665 Nord Passoré Yatenga 7589 773 1 209 Yatenga Loroum 910 866 Zondoma 1 464 1 165 Sud Ouest Bougouriba 686 440 570 1 322 Poni 6 072 4 083 806 785 Ioba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins Houet 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades Comoé 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908	Boulgou				
Nord Passoré 773 1 209 Yatenga 7 589 750 723 Loroum 910 866 Zondoma 1 464 1 165 Sud Ouest Bougouriba 686 440 570 1 322 Poni 6 072 4 083 806 785 Ioba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins Houet 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908	Kouritenga				
Passoré 7589 773 1 209 Yatenga 7589 750 723 Loroum 910 866 Zondoma 1 464 1 165 Sud Ouest Bougouriba 686 440 570 1 322 Poni 6 072 4 083 806 785 loba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins Houet 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades Comoé 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908	Kodipeigo		920	458	600
Yatenga 7 589 750 723 Loroum 910 866 Zondoma 1 464 1 165 Sud Ouest Bougouriba 686 440 570 1 322 Poni 6 072 4 083 806 785 loba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades Comoé 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908				770	4.000
Loroum 910 866 Zondoma 1 464 1 165 Sud Ouest 866 440 570 1 322 Bougouriba 6 86 440 570 1 322 Poni 6 072 4 083 806 785 loba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908			7 589		
Zondoma 1 464 1 165 Sud Ouest Bougouriba 686 440 570 1 322 Poni 6 072 4 083 806 785 Ioba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades Comoé 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908			7 309		
Bougouriba 686 440 570 1 322 Poni 6 072 4 083 806 785 Ioba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades Comoé 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908	Zondoma				
Poni 6 072 4 083 806 785 Ioba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades Comoé 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908	Sud Ouest				
Ioba 3 631 1 436 896 1 175 Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades Comoé 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908					
Noumbiel 5 942 3 760 580 836 Hauts Bassins Houet 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades Comoé 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908					
Hauts Bassins Houet 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades Comoé 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908					
Houet 654 9 045 627 773 Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908		5 942	3 700		
Kénédougou 6 895 6 450 469 748 Tuy 2 778 787 880 Cascades 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908		CE 4	0.045	607	770
Tuy 2 778 787 880 Cascades Comoé 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908					
Comoé 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908		0 093			
Comoé 8 409 8 273 872 1 076 Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908	Cascades				
Léraba 8 793 5 780 782 1 265 Burkina Faso 5 582 4 769 734 908		8 409	8 273	872	1 076
Burkina Faso 5 582 4 769 734 908 Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MARHASA					
Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MARHASA	Burkina Faso	5 582	4 760	734	gns
		es Statistiques Sector			550

Tableau 38 : Production définitive totale (en tonne) totale de céréales - EPA 2014/2015

ı	Tableau 36 : P	roduction définitiv	e totale (en ton	ne) totale de d	SORGHO	SORGHO	
Rég/prov	MIL	MAÏS*	RIZ*	FONIO	BLANC	ROUGE	CEREALES
Comtra	45.740	47.20E	7.534				400.040
Centre	15 712	47 395	7 531	-	18 861	11 110	100 610
Kadiogo	15 712	47 395	7 531	-	18 861	11 110	100 610
Plateau Central	59 427	26 551	15 863	-	90 212	30 048	222 101
Ganzourgou	28 506	19 420	10 011	-	34 138	15 429	107 505
Oubritenga	20 551	6 272	3 242	-	35 572	10 879	76 516
Kourwéogo	10 369	859	2 610	-	20 501	3 741	38 080
Centre Nord	69 722	10 053	9 746	-	140 064	2 247	231 831
Bam	19 937	2 604	1 196	-	38 236	24	61 996
Namentenga	17 165	2 026	5 397	-	42 544	1 779	68 911
Sanmatenga	32 620	5 423	3 153	-	59 284	445	100 924
0							
Centre Ouest	72 426	121 780	16 215	-	207 341	53 544	471 307
Boulkièmdé	27 092	8 199	4 369	-	55 925	14 066	109 651
Sanguié	24 302	5 238	1 667	_	72 883	1 434	105 524
Sissili	10 085	68 430	6 997	_	29 870	4 125	119 507
Ziro	10 947	39 914	3 182	_	48 663	33 920	136 625
2110	10 947	39 914	3 102	-	40 003	33 920	130 023
Contro Sud	24 425	101 047	20.256		24.020	62.640	220 226
Centre Sud	31 435	101 947	20 356	-	21 939	62 649	238 326
Bazèga	12 304	11 148	2 471	-	12 692	14 240	52 856
Nahouri	6 223	35 344	5 271	-	4 543	16 556	67 936
Zoundweogo	12 908	55 455	12 613	-	4 703	31 853	117 534
Sahel	152 287	3 235	2 510	10	72 947	20	231 008
Oudalan	17 105	-	58	-	527	-	17 690
Séno	50 337	206	697	-	29 887	-	81 127
Soum	72 383	1 809	1 148	10	20 165	20	95 534
Yagha	12 463	1 219	608	-	22 368	_	36 658
·-g··-							
Boucle du Mouhour	254 707	198 920	51 142	7 465	228 999	33 943	775 175
Kossi	112 407	7 179	2 385	7 447	30 475	6 004	165 897
		53 577	12 330	7 447		1 165	191 852
Mouhoun	62 215			-	62 564		
Sourou	20 713	35 360	14 678	-	34 422	3 389	108 562
Balé	15 548	38 566	4 641	-	26 183	16 643	101 582
Banwa	15 319	61 470	13 636	17	48 099	4 381	142 923
Nayala	28 504	2 767	3 471	-	27 256	2 360	64 359
Est	87 588	85 485	34 907	9	154 465	38 696	401 150
Gnagna	32 861	5 731	4 736	9	58 059	2 248	103 645
Gourma	13 209	23 300	7 885	-	20 978	24 250	89 622
Tapoa	34 792	26 593	13 501	-	48 712	11 020	134 617
Komandjoari	5 350	3 346	3 910	-	21 033	_	33 640
Kompienga	1 376	26 515	4 875	_	5 683	1 178	39 627
rtop.oga		200.0			0 000	0	00 02.
Centre Est	42 342	78 512	66 104	19	31 526	86 701	305 205
Boulgou	16 614	33 992	51 196		10 859	9 450	122 111
Kouritenga	12 375	4 316	6 822	_	16 792	52 522	92 827
•				- 10			
Koulpélgo	13 352	40 205	8 085	19	3 875	24 730	90 266
Nord	110 057	40.050	0.405	474	4EE 4E0	0.044	207 272
Nord		10 256	9 125	174	155 450	2 211	287 272
Passoré	14 738	1 479	1 920	-	54 743	652	73 532
Yatenga	57 919	5 851	4 195	-	59 693	639	128 296
Loroum	30 775	774	1 037	174	10 155	15	42 929
Zondoma	6 625	2 152	1 973	-	30 859	905	42 514
Sud Ouest	44 400	102 426	13 943	3	66 275	53 016	280 064
Bougouriba	1 615	23 178	2 096	-	9 146	12 624	48 658
Poni	25 868	36 576	2 947	-	27 363	15 541	108 294
loba	12 270	34 365	7 122	_	23 039	23 463	100 259
Noumbiel	4 648	8 308	1 778	3	6 728	1 388	22 853
		2 2 2 3	, 3		0.20	. 555	
Hauts Bassins	26 475	498 177	71 259	148	79 157	47 065	722 280
Houet	14 787	207 271	38 623	52	43 044	33 500	337 277
Kénédougou	4 290	173 090		96	12 909	1 766	215 970
•			23 820				
Tuy	7 398	117 816	8 816	-	23 204	11 800	169 033
Connector	5004	440.046	00 700	705	40.000	F 000	000 070
Cascades	5 961	148 349	28 799	735	13 293	5 833	202 970
<u> </u>		101 262	16 648	_	11 529	4 856	139 314
Comoé	2 017	104 263					
Comoé Léraba	2 017 3 945	44 085	12 150	735	1 764	977	63 656
				735			
				735 8 562			

^{* :} Y compris les plaines et les bas fonds aménagés

Tableau 36 : Production des plaines et bas-fonds aménagés (en tonne)

Rég/prov			·	PRODUCTION			ENSEMBLE
	SAISON	PLUVIEUSE	SAISONS	SECHE	TOTAL	(HA)	
	MAIS	RIZ	MAIS	RIZ	MAIS	RIZ	
Centre Kadiogo	33 33	5 371 5 371	26 26	-	59 59	5 371 5 371	5 430 5 430
Kadiogo	၁၁	53/1	20	-	59	53/1	5 430
Plateau Central	-	11 116	-	360	-	11 476	11 476
Ganzourgou	-	5 412	-	360	-	5 772	5 772
Oubritenga	-	3 177	-	-	-	3 177	3 177
Kourwéogo	-	2 527	-	-	-	2 527	2 527
Centre Nord	45	6 985	-	210	45	7 195	7 240
Bam	-	1 173	-	-	-	1 173	1 173
Namentenga	45	2 823	-	210	45	3 033	3 078
Sanmatenga	-	2 989	-	-	-	2 989	2 989
Centre Ouest	128	9 270	151		279	9 270	9 549
Boulkièmdé	-	3 608	65	-	65	3 608	3 673
Sanguié	23	1 224	-	-	23	1 224	1 246
Sissili	77	3 416	20	-	96	3 416	3 512
Ziro	29	1 023	66	-	96	1 023	1 118
Centre Sud	27	9 637	-	-	27	9 637	9 664
Bazèga	6	2 222	-	-	6	2 222	2 228
Nahouri	- 1	2 227	-	-	- 1	2 227	2 227
Zoundweogo	21	5 188	-	-	21	5 188	5 209
Sahel	_	2 293	-	70		2 363	2 363
Oudalan	_	58	_		-	58	58
Séno	_	697	_	-	-	697	697
Soum	_	1 081	-	-	-	1 081	1 081
Yagha	-	457	-	70	-	527	527
Boucle du Mouhour	16 742	19 331	10 476	6 580	27 218	25 911	53 129
Kossi	84	557	10 470		84	557	641
Mouhoun	24	2 519	_	_	24	2 519	2 543
Sourou	16 634	7 122	10 476	6 580	27 110	13 702	40 811
Balé	-	2 701	-	-		2 701	2 701
Banwa	-	3 299	-	-	-	3 299	3 299
Nayala	-	3 134	-	-	-	3 134	3 134
Est	48	16 479	10	124	58	16 603	16 660
Gnagna	-	4 268				4 268	4 268
Gourma	-	3 047	10	124	10	3 171	3 181
Tapoa	48	3 365	-	-	48	3 365	3 413
Komandjoari	-	3 738	-	-	-	3 738	3 738
Kompienga	-	2 061	-	-	-	2 061	2 061
Centre Est	75	23 815	1 262	10 717	1 337	34 532	35 869
Boulgou	75	16 396	1 262	10 717	1 337	27 113	28 450
Kouritenga	-	4 565	-	-	-	4 565	4 565
Koulpélgo	-	2 854	-	-	-	2 854	2 854
Nord	-	8 052	-	10	- +	8 062	8 062
Passoré	-	1 914	-	- 1	-	1 914	1 914
Yatenga	-	3 171	-	-	-	3 171	3 171
Loroum	-	1 004	-	-	-	1 004	1 004
Zondoma	-	1 963	-	10	-	1 973	1 973
Sud Ouest	-	8 789	-	-	-	8 789	8 789
Bougouriba	_	1 788	-	-	-	1 788	1 788
Poni	-	1 873	-	-	-	1 873	1 873
loba	-	4 027	-	-	-	4 027	4 027
Noumbiel	-	1 101	-	-	-	1 101	1 101
Hauts Bassins	961	29 049	4 316	5 050	5 277	34 099	39 376
Houet	-	13 235	2 200	2 000	2 200	15 235	17 435
Kénédougou	826	11 873	2 096	3 050	2 922	14 923	17 845
Tuy	135	3 942	20	-	155	3 942	4 097
Cascades	1 269	17 911	1 059	1 905	2 327	19 815	22 143
Comoé	812	8 960	160	1 080	972	10 039	11 011
Léraba	457	8 951	899	825	1 356	9 776	11 132
Doubles For	10.00-	100 000	17.000	05.000	22.55	100 10-	200 = 11
Burkina Faso	19 327	168 096	17 300	25 026	36 627	193 122	229 749

Tableau 32: Production totale définitive	(en tonne) de	e cultures de	e rente FPA 2014/2015
Tableau 32 . Flouuction totale deminitive	ten tonner de	is cultules ut	C C C L A 2 14/2 3

Rég/prov	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA	RENTE
Centre	-	9 288	3 898	-	13 186
Kadiogo	-	9 288	3 898	-	13 186
Plateau Central	6 424	26 668	9 608	1	42 701
Ganzourgou	6 424	14 762	5 662	1	26 849
Oubritenga	-	10 080	3 034	-	13 114
Kourwéogo	-	1 827	912	-	2 738
Centre Nord Bam	41	15 474	7 085	36	22 637
Namentenga	41 0	2 242 6 527	846 2 025		3 128 8 552
Sanmatenga	-	6 705	4 215	36	10 956
Centre Ouest	27 059	43 284	35 716	789	106 848
Boulkièmdé	-	13 401	1 586	-	14 988
Sanguié	3 484	7 100	1 193	-	11 777
Sissili Ziro	11 094 12 481	14 336 8 447	9 687 23 249	620 169	35 737 44 346
Centre Sud	46 542	34 656	12 348	3 731	97 278
Bazèga Nahouri	- 17 781	10 474 8 971	3 358 7 442	- 1 972	13 832 36 165
Zoundweogo	28 762	15 211	1 549	1 759	47 280
Sahel	-	2 829	3 349	_	6 179
Oudalan	-	2 023	63	_	64
Séno	-	556	681	-	1 237
Soum	-	972	2 099	-	3 071
Yagha	-	1 300	507	-	1 807
Boucle du Mouho	267 536	36 612	78 574	407	383 128
Kossi	12 393	3 350	23 270	85	39 098
Mouhoun Sourou	154 218	7 390 5 731	27 213 2 833	96	188 917 8 564
Balé	40 670	4 247	2 836	_	47 753
Banwa	48 523	11 983	21 694	226	82 426
Nayala	11 732	3 912	728	-	16 372
Est	53 645	38 078	77 556	2 265	171 544
Gnagna Gourma	- 6 185	34 156 727	3 287 32 626	308 135	37 751 39 672
Tapoa	29 946	2 241	20 328	1 483	53 997
Komandjoari	-	868	437	1 1	1 305
Kompienga	17 514	87	20 878	339	38 817
Centre Est	43 308	42 492	18 578	5 541	109 919
Boulgou	5 557	26 389	3 503	2 501	37 950
Kouritenga Koulpélgo	345 37 406	11 021 5 082	4 877 10 197	152 2 888	16 395 55 574
. 0				2 000	
Nord	0	26 026	4 412	-	30 438
Passoré Yatenga	0	5 167 14 226	979 2 549		6 147 16 776
Loroum	-	2 525	424	_	2 949
Zondoma	-	4 107	459	-	4 566
Sud Ouest	46 175	17 780	6 539	668	71 162
Bougouriba	7 475	2 230	3 611	93	13 409
Poni	1 089	4 290	1 298	99	6 776
loba Noumbiel	37 610 -	10 358 902	1 630	409 68	50 007 970
Hauts Bassins	359 349	26 292	32 538	1 600	419 779
Houet	164 996	15 207	11 118	- 1	191 321
Kénédougou	91 302	3 585	8 444	1 100	104 431
Tuy	103 051	7 499	12 976	500	124 026
Cascades	44 903	15 743	31 636	16	92 299
Comoé	21 963	11 762	24 990	15	58 730
Léraba	22 940	3 982	6 646	1	33 569
Burkina Faso	894 982	335 223	321 837	15 055	1 567 097

	Tableau 33: Production totale	définitive	(en tonne)	des autres d	cultures	vivrières	EPA 2014/201
--	-------------------------------	------------	------------	--------------	----------	-----------	--------------

Rég/prov	IGNAME	PATATE	NIEBE	VOANDZOU	AUTRES CULTURES VIVRIERES
Centre	-	145	14 060	1 159	15 365
Kadiogo	-	145	14 060	1 159	15 365
Plateau Central	-	26	65 486	3 415	68 927
Ganzourgou	-	-	25 197	117	25 315
Oubritenga	-	26	27 180	1 767	28 972
Kourwéogo	-	-	13 109	1 531	14 640
Centre Nord	-	4	63 787	6 471	70 263
Bam	-	-	15 553	937	16 490
Namentenga	-	4	14 860	699	15 564
Sanmatenga	-	-	33 374	4 835	38 209
Centre Ouest	14 384	11 843	49 972	4 406	80 606
Boulkièmdé	-	-	25 394	2 340	27 734
Sanguié		66	10 869	1 091	12 026
Sissili	14 384	11 778	5 930	386	32 478
Ziro	-	-	7 779	589	8 368
Centre Sud	-	2 964	18 115	3 481	24 560
Bazèga	-	-	9 704	1 431	11 135
Nahouri	-	2 964	3 254	963	7 181
Zoundweogo	-	-	5 157	1 088	6 245
Sahel	-	-	17 804	1 535	19 339
Oudalan	-	-	1 677	1	1 678
Séno	-	-	4 561	582	5 143
Soum	-	-	10 532	869	11 401
Yagha	-	-	1 034	83	1 117
Boucle du Mouhour	-	88	67 212	6 471	73 770
Kossi	-	25	9 394	3 801	13 220
Mouhoun	-	-	8 466	934	9 401
Sourou	-	-	25 513	227	25 740
Balé	-	-	3 603	22	3 626
Banwa Nayala	-	63	8 354 11 881	1 452 33	9 806 11 977
Ivayaia	-	03	11 001	33	
Est	-	416	44 098	801	45 316
Gnagna	-	23	14 525	306	14 854
Gourma Tapoa	-	211 155	15 823 10 823	154	16 188 11 009
Komandjoari	-	100	2 459	30 267	2 726
Kompienga	_	27	469	44	539
, ,					
Centre Est	-	834	45 678	6 464	52 976
Boulgou Kouritenga	-	- 45	14 158	5 153	19 310
Koulpélgo	-	15 819	20 239 11 281	214 1 097	20 469 13 197
. 0	_				
Nord	-	1 260	110 466	4 159	115 885
Passoré	-	9	33 712	695	34 416
Yatenga Loroum	-	1 251	53 210	1 418	55 879 7 969
Zondoma	-	-	6 311 17 233	1 658 388	17 621
Sud Ouest	19 501	438	27 504	2 205	E0 700
Sud Ouest Bougouriba	19 501	438	4 321	3 295 284	50 739 4 618
Poni	4 384	376	12 063	1 018	17 841
loba	45	14	8 233	1 935	10 228
Noumbiel	15 063	45	2 886	58	18 052
Hauts Bassins	1 602	12 135	24 769	2 925	41 430
Houet	15	692	15 733	1 047	17 487
Kénédougou	1 587	11 243	3 542	786	17 158
Tuy	-	200	5 494	1 091	6 785
Cascades	8 466	7 585	13 778	6 507	36 336
Comoé	4 247	4 170	11 524	3 424	23 366
Léraba	4 219	3 415	2 254	3 082	12 970
Burkina Faso	43 953	37 738	562 729	51 091	695 511
		elles/DGESS/MARH		0.001	000 011

Tableau 48: Variation Production définitive des céréales EPA 2014/2015vsEPA 2013/2014

DRASA/Province	MIL	MAÏS*	RIZ*	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	ENSEMBLE
CENTRE	42.040/	220 420/	47.050/				44 C40
CENTRE Kadiogo	13,04% 13,04%	226,42% 226,42%	47,25% 47,25%		-18,42% -18,42%	-22,71% -22,71%	41,64 % 41,64%
DI ATEAU CENTRAI	26.200/	22.400/	40.000/		45.400/	22.400/	2.200/
PLATEAU CENTRAL	36,30%	-23,18%	,		15,42%	-33,46%	3,28%
Ganzourgou	145,10%	-25,22%	34,79%		-9,07%	-49,75%	-5,09%
Oubritenga Kourwéogo	1,73% -11,88%	-21,39% 39,60%	-1,23% -8,66%		33,82% 46,07%	-16,39% 158,40%	7,69% 23,95%
- J	11,0070		,		40,07 70	100,4070	
CENTRE-NORD	6,05%	-14,25%	8,03%		-14,96%	38,71%	-8,30%
Bam	29,70%	18,85%	-34,47%		4,42%	4007.070/	10,70%
Namentenga	-28,81%	-52,14%	44,28%		-20,66%	1027,67%	-19,74%
Sanmatenga	24,22%	2,33%	-8,78%		-20,38%	-69,59%	-9,02%
CENTRE-OUEST	-23,58%	-7,72%	10,96%		29,97%	15,82%	5,41%
Boulkièmdé	1,77%	183,42%	11,34%		39,09%	-11,35%	22,50%
Sanguié	-54,54%	61,47%	-44,15%		7,29%	-79,30%	-21,57%
Sissili	111,28%	-34,75%	14,96%		-6,48%	-63,95%	-24,89%
Ziro	10,40%	90,42%	96,70%		150,20%	182,77%	113,68%
CENTRE-SUD	-24,53%	52,42%	45,04%		-48,14%	-9,30%	1,87%
Bazèga	-14,04%	-26,75%	16,65%		-24,66%	3,91%	-15,03%
Nahouri	42,65%	27,76%	5,40%		83,61%	-33,43%	5,54%
Zoundweogo	-43,83%	131,07%	82,41%		-79,54%	4,44%	9,46%
SAHEL	-15,00%	-36,59%	-27,18%	-91,28%	13,64%	-98,14%	-8,72%
Oudalan	-66,73%	-100,00%	-60,74%	31,2070	-90,65%	-100,00%	-69,64%
Séno	137,49%	-76,82%	-19,09%		124,52%	-100,0076	123,75%
Soum	-12,56%	-28,18%	-38,01%	-91,28%	62,04%	62,47%	-4,20%
Yagha	-12,56 % -47,55%	-26,16% -27,16%	3,56%	-91,2076	-31,81%	02,47 %	-4,20% -37,68%
ragria	-47,55%	-27,10%	3,30%		-31,61%		-37,00%
BOUCLE DU MOUHO	-19,04%	-33,02%	-15,34%	-12,59%	-27,84%	-13,72%	-25,27%
Kossi	-19,60%	-55,46%	388,43%	-11,07%	-9,45%	-66,97%	-23,42%
Mouhoun	17,02%	-15,80%	213,07%		3,58%	19,56%	5,35%
Sourou	-50,41%	65,92%	48,22%		-52,02%	2469,13%	-25,05%
Balé	-31,32%	-56,61%	-59,13%		-47,19%	-8,76%	-46,73%
Banwa	-28,17%	-40,92%	-56,60%	-89,50%	1,36%	195,90%	-30,58%
Nayala	-20,64%	-7,04%	4,97%		-50,02%	602,50%	-33,70%
EST	62,10%	-23,49%	45,79%		-18,95%	59,41%	-0,85%
Gnagna	72,79%	-0,94%	42,70%		-24,61%	658,61%	-1,70%
Gourma	-10,36%	-22,04%	58,18%		-7,44%	53,16%	1,72%
Tapoa	305,87%	-37,56%	75,40%		-29,63%	284,45%	2,80%
Komandjoari	68,53%	108,97%	121,20%		14,95%	-100,00%	31,92%
Kompienga	-83,88%	-16,80%	-21,06%		68,11%	-74,51%	-27,40%
CENTRE-EST	-32,87%	-16,02%	26,08%		-3,12%	-24,49%	-14,36%
Boulgou	-47,42%	-24,40%	48,37%		25,08%	-67,62%	-18,01%
Kouritenga	-4,36%	-36,72%	-8,11%		16,21%	-13,59%	-9,36%
Koulpélgo	-27,99%	-3,61%	-22,98%		-58,82%	-0,50%	-14,04%
NORD	-10,25%	24,77%	13,89%	48,51%	-17,79%	-53,84%	-13,70%
Passoré	8,39%	63,87%	2,31%	40,5170	-17,7 9 % -0,30%	- -53,64% -79,49%	-13,70% -1,25%
Yatenga	-23,33%	21,28%	2,31% 23,82%		-0,30%	-1 3, 4 3%	-1,25% -25,79%
Loroum	10,91%	-22,71%	5,69%	48,51%	-12,33%		3,62%
Zondoma	15,31%	44,29%	11,70%	40,5176	-7,84%	-43,75%	-3,59%
CUD OUTCOT					·	·	
SUD-OUEST	53,04%	29,38%	23,73%		111,31%	2,10%	38,14%
Bougouriba	-57,16%	94,36%	62,16%		113,54%	54,11%	65,16%
Poni	217,74%	36,28%	29,05%		191,63%	2,94%	75,39%
loba Noumbiel	-14,75% 71,54%	-0,92% 45,28%	23,37% -7,37%		73,41% 52,45%	-14,63% 20,33%	4,85% 43,60%
		·	,			•	
HAUTS-BASSINS	-43,86%	-9,71%		-98,38%	-34,58%	25,73%	-12,83%
Houet	-32,83%	21,50%	13,79%	-99,22%	-19,24%	18,31%	7,15%
Kénédougou Tuy	-40,87% -58,65%	-20,48% -27,94%	41,82% -22,28%	-96,21%	-48,55% -45,53%	-12,69% 66,30%	-20,42% -30,28%
,	·				·		
CASCADES	-35,26%	-17,26%	4,96%	-62,98%	-3,74%	122,93%	-13,39%
Comoé	-58,79%	-6,74%	-1,39%	-100,00%	8,09%	113,95%	-5,57%
Léraba	-8,58%	-34,69%	15,11%	-23,76%	-43,90%	181,75%	-26,68%
BURKINA FASO	-9,83%	-9,61%	13,79%	-56,95%	-10,31%	-5,66%	-8,22%
_ 3	0,0070		13,7370	00,0070	. 0,0 1 /0	3,0070	/ عــــر د

Tableau 49:Variation Production définitive des cultures de rente EPA 2014/2015vsEPA 2013/2014

Tableau 49:Variation	Production definitive	ve des cultures de rent	e EPA 2014/20	15VSEPA 201.	3/2014
DRASA/Province	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA	ENSEMBLE
CENTRE		-1,42%	650,53%		32,63%
Kadiogo		-1,42%	650,53%		32,63%
PLATEAU CENTRAL	676,54%	113,25%	69,65%	-96,37%	124,50%
Ganzourgou	676,54%	146,71%	144,03%	-96,37%	193,27%
Oubritenga		114,90%	-2,61%		68,00%
Kourwéogo		-0,27%	300,69%		32,98%
CENTRE-NORD		1,74%	282,67%		32,69%
Bam		67,13%	3249,16%		128,90%
Namentenga		-13,06%	66,34%		-1,97%
Sanmatenga		5,41%	592,26%		57,20%
CENTRE-OUEST	-10,76%	-12,71%	299,14%	-71,11%	16,66%
Boulkièmdé		-28,17%	782,25%		-20,44%
Sanguié	395,94%	-2,46%	47,88%	-100,00%	33,83%
Sissili	-56,00%	-28,45%	310,29%	-76,66%	-28,91%
Ziro	183,53%	133,85%	315,13%	173,06%	224,25%
CENTRE-SUD	34,88%	20,97%	200,67%	143,74%	41,41%
Bazèga	-100,00%	23,57%	167,18%	-100,00%	-14,87%
Nahouri	4,43%	42,24%	172,68%	107,50%	33,88%
Zoundweogo	161,07%	9,70%	1179,44%	233,20%	85,19%
SAHEL		-26,76%	-48,85%		-40,65%
Oudalan			-25,61%		-23,73%
Séno		-55,13%	131,65%		-19,31%
Soum		195,41%	-65,02%		-51,48%
Yagha		-43,37%	198,59%		-26,71%
BOUCLE DU MOUHO	16,69%	-17,06%	67,37%	103,81%	
Kossi	38,00%	-37,70%	6,15%		7,77%
Mouhoun	58,92%	14,86%	342,07%	-42,05%	72,06%
Sourou	40.000/	-12,25%	-8,98%		-11,19%
Balé	-40,62%	-68,61%	31,75%	500.000/	-43,27%
Banwa Nayala	-0,26%	46,31%	63,89%	560,63%	17,57%
inayaia	91,86%	-4,21%	99,25%		54,98%
EST Chagna	-11,67%	-16,30%	192,24%	-60,82%	
Gnagna	40.400/	-12,39%	-30,87%	04.000/	-13,70%
Gourma Tapoa	-46,42%	-75,01%	169,20%	-81,86%	45,25%
Komandjoari	-16,61%	-16,62%	350,86%	-65,42%	13,93%
Kompienga	31,91%	14,41% -43,52%	111,83%	-85,01%	34,53% 102,97%
Rompienga	·	•	321,90%	-54,55%	102,97 /6
CENTRE-EST	-22,41%	37,79%	965,44%	-44,27%	11,77%
Boulgou	-44,38%	85,93%	65025,10%	-45,62%	31,83%
Kouritenga	-79,07%	24,36%	242,22%	-56,96%	33,41%
Koulpélgo	-15,33%	-34,70%	3156,87%	-42,14%	-2,96%
NORD	-26,81%	11,04%	49,92%	-100,00%	
Passoré	-26,81%	-3,04%	14,31%		-0,64%
Yatenga		12,70%	72,30%		18,96%
Loroum Zondoma		12,89% 26,44%	51,28% 40,75%	-100,00%	16,87%
		·	·		27,75%
SUD-OUEST	-2,23%	3,56%	252,58%	28,51%	
Bougouriba	92,90%	61,16%	13858,48%	-35,19%	147,05%
Poni	-77,20%	-23,46%	21,75%	26,98%	-41,21%
loba	-2,51%	21,93%	117,31%	59,25%	4,01%
Noumbiel		-46,48%	-100,00%	59,58%	-44,26%
HAUTS-BASSINS	44,35%	-40,13%	87,65%	54,51%	•
Houet	89,70%	-41,09%	7,47%	-100,00%	55,01%
Kénédougou Tuy	0,82% 44,31%	-65,54% -2,56%	232,51% 191,23%	65,85% 494,36%	0,26% 48,27%
·	·	·	•	.0.,0070	
CASCADES	-23,33%	-38,14%	156,27%		-4,22%
Comoé	-27,60%	-39,93%	299,48%		4,56%
Léraba	-18,75%	-32,17%	9,15%		-16,48%
BURKINA FASO	16,80%	-4,14%	134,32%	-30,85%	22,91%
	S 51 11	les Statistiques Sectori	/5.0=0.0/1.1	-	_

Tableau 50 :Variation Production définitive des autres cultures vivrières EPA 2014/2015vsEPA 2013/2014

HAUTS-BASSINS Houet Kénédougou Tuy	-84,26% -86,91% -100,00% 56,55 %	-79,49% -88,45% 111,99%	-42,51% -9,37% 18,20%	-82,34% 8,79% -11,18%	-85,71% -4,17% 29,91 %
Houet Kénédougou	-86,91%	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-42,51%	·	·
Houet Kénédougou		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		-82,34%	-85,71%
	-84.26%	-/9.49%1		31,0070	
HALITO DACCINO	-86,90%		-30,14% -32,29%	-78,70% -87,35%	-74,44% -50,01%
	00.000/	07.050/	20.4.40/	70 700/	74.440
Noumbiel	-54,33%	443,58%	61,77%	-76,29%	-48,45%
loba	-46,90% 27,22%	197,94% -83,33%	59,45% 12,43%	4,50% -35,70%	5,43% -2,14%
Bougouriba Poni	-99,70% -46,90%	-89,59% 197,94%	16,37%	0,45% 4,50%	-31,85% 5.43%
SUD-OUEST	-55,69%	·	34,91%	-26,95%	-26,65%
			·	·	•
Zondoma		-100,00%	-16,88%	43,51%	-16,12%
Yatenga Loroum			-0,02% 145,22%	-33,52% 42,00%	0,95% 113,01%
Passoré			89,72%	-6,20%	85,93%
NORD Doggará		33821,12%	17,15%	-3,54%	17,52%
. 0			•	·	
Koulpélgo		278,51%	4,20%	31,94%	11,14%
Kouritenga		-99,44%	-27,29%	22,47%	-33,32%
Boulgou		-100,00%	-9,10% 22,16%	24,92%	20,95%
CENTRE-EST		-73,56%	-9,10%	25,98%	-9,50%
Kompienga		-98,04%	-77,92%	-77,50%	-85,35%
Komandjoari		00.040/	-30,77%	5347,13%	-23,35%
Tapoa		9,89%	-10,10%	-33,03%	-9,96%
Gourma		-84,61%	-18,85%	18,04%	-22,91%
Gnagna		22,3070	-33,27%	-68,63%	-34,69%
EST	 	-85,53%	-25,23%	-40,66%	-28,30%
Nayala			0,90%	-87,67%	-0,57%
Banwa		-100,00%	9,07%	54,70%	-79,24%
Balé			-49,19%	-85,81%	-49,98%
Sourou			-36,47%	-82,22%	-37,88%
Mouhoun			-23,67%	178,61%	-17,74%
Kossi	1		-15,73%	80,06%	-0,29%
BOUCLE DU MOUH	OUN	-99,77%	-24,42%	27,13%	-44,39%
rayıra			91,81%	581,11%	102,66%
Yagha			225,93%	32,76% 581 11%	193,39%
Séno Soum			34,72%	2470,56%	50,91%
Oudalan			5,86%	0.470.505	5,92%
SAHEL			103,71%	122,67%	105,09%
-			•		
Zoundweogo		00,0170	-55,45%	391,62%	-47,06%
Nahouri		-100,00% 69,91%	-38,18% 97,55%	52,70% -26,72%	-33,14% 52,61%
Bazèga		68,02% -100,00%	-37,36% -38,18%	40,83% 52,70%	-25,93 % -33,14%
CENTRE-SUD		60 000/	-37,36%	40,83%	25.020
Ziro		-100,00%	164,38%	313,71%	169,15%
Sissili	-51,94%	-27,80%	-27,59%	63,68%	-40,59%
Sanguié		-71,77%	-56,86%	-14,23%	-54,96%
Boulkièmdé	-51,5470	-20,5570	25,19%	58,91%	27,47%
CENTRE-OUEST	-51,94%	-28,53%	-11,73%	41,11%	-24.12%
Sanmatenga			-25,11%	69,59%	-19,42%
Namentenga			-24,53%	-11,36%	-24,00%
Bam			38,92%	-14,20%	34,20%
CENTRE-NORD			-15,46%	36,75%	-12,37%
		100,0070	0,0470	20,4070	0,0070
Kourwéogo		-100,00%	-5,94%	20,49%	-3,80%
Oubritenga			36,68% 53,53%	-33,79% 8,43%	36,00% 49,86%
Ganzourgou	Ī	142,42%	30,77% 36,68%	-33,79%	29,65% 36,00%
PLATEAU CENTRA	1	142,42%	30,77%	10.98%	29,65%
Kadiogo			-29,87%	14,94%	-27,04%
CENTRE			-29,87%	14,94%	-27,04%
	IGNAME	PATATE	NIEBE	VOANDZOU	ENSEMBLE
DRASA/Province	IGNAME	ΡΔΤΔΤΕ	NIERE	VOANDZOLI	ENSEMBLE

Tableau 54: PRODUCTION DES CINQ DERNIERES ANNEES

Année	Mil	Maïs*	Riz*	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge	Ensemble
2009-2010	970 927	894 558	213 584	26 101	1 139 937	381 531	3 626 637
2010-2011	1 147 894	1 133 480	270 658	18 315	1 459 199	531 029	4 560 574
2011-2012	828 741	1 076 754	240 865	14 502	1 051 923	453 620	3 666 405
2012-2013	1 078 374	1 556 316	319 390	20 659	1 481 072	442 733	4 898 544
2013-2014	1 078 570	1 585 418	305 382	19 887	1 427 747	452 718	4 869 723
Moyenne	1 020 901	1 249 305	269 976	19 893	1 311 976	452 326	4 324 377
2014/2015	972 539	1 433 085	347 501	8 562	1 280 529	427 084	4 469 300
Variation 2014/201	-9,83%	-9,61%	13,79%	-56,95%	-10,31%	-5,66%	-8,22%
moyenne quinquenal	-4,74%	14,71%	28,72%	-56,96%	-2,40%	-5,58%	3,35%

Tableau 55: PRODUCTION DES CINQ DERNIERES ANNEES

Année	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA	RENTE
2009-2010	483 865	330 624	56 252	15 686	886 427
2010-2011	529 620	340 166	90 649	22 394	982 830
2011-2012	441 057	265 322	84 759	23 056	814 194
2012-2013	606 992	310 759	100 488	24 305	1 043 164
2013-2014	766 221	349 688	137 347	21 773	1 275 029
Moyenne	565 551	319 312	93 899	21 443	1 000 328
2014/2015	894 982	335 223	321 837	15 055	1 567 097
Variation 2014/201	16,80%	-4,14%	134,32%	-30,85%	22,91%
Variation					
moyenne					
quinquenal	58,25%	4,98%	242,75%	-29,79%	56,66%

Tableau 56: PRODUCTION DES CINQ DERNIERES ANNEES

Année	IGNAME	PATATE	NIEBE	VOANDZOU	AUTRES CULTURES
					VIVRIERES
2009-2010	80 868	81 499	453 629	44 712	660 709
2010-2011	97 630	92 520	626 113	59 483	875 747
2011-2012	99 730	140 061	441 015	48 751	729 557
2012-2013	113 345	92 817	598 525	65 119	869 806
2013-2014	91 577	167 550	599 804	56 555	915 485
Moyenne	96 630	114 889	543 817	54 924	810 261
2014/2015	43 953	37 738	562 729	51 091	695 511
Variation 2014/201	-52,00%	-77,48%	-6,18%	-9,66%	-24,03%
Variation					
moyenne					
quinquenal	-54,51%	-67,15%	3,48%	-6,98%	-14,16%

NOTE METHODOLOGIQUE

1.1 Objectif de L'EPA.

La vocation première du dispositif est d'évaluer les superficies, les rendements et les productions des principales cultures en saison pluvieuse. Cette évaluation est faite en deux temps : août et septembre, pour les prévisions saisonnières, et à la fin des récoltes pour les résultats définitifs.

Les objectifs spécifiques visés par l'enquête sont :

- réaliser des prévisions de récoltes céréalières courant septembre de chaque année afin d'informer très tôt le gouvernement et ses partenaires au développement de façon objective sur la situation de la campagne. Ces prévisions permettent d'établir un bilan céréalier prévisionnel;
- faire des estimations de stocks résiduels paysans courant septembre ;
- évaluer les superficies, les rendements et les productions agricoles définitifs par province et pour chaque culture.

Outre ces données, le dispositif permet de collecter des informations sur le crédit, l'utilisation <u>des</u> intrants, la commercialisation, la population agricole, <u>l'emploi agricole</u>, les sources de revenus monétaires, le cheptel rattaché aux ménages agricoles, la démographie des ménages agricoles, etc. Les données étant collectées avec un niveau suffisamment détaillé, des analyses plus approfondies peuvent être faites, notamment sur la sécurité alimentaire des ménages, les analyses différenciées par sexe, etc.

Les données issues de l'EPA, qui est une enquête par sondage, sont complétées par des données de sources administratives relatives aux plaines et bas-fonds aménagés, notamment pour les cultures de riz, de maïs et de blé qui sont pratiquées aussi bien en saison pluvieuse qu'en saison sèche (par irrigation) sur ces aménagements.

1.2 Méthode de sondage de l'EPA

L'EPA est une enquête par sondage stratifié dont l'échantillon est un panel c'est-à-dire un échantillon fixe sur une période donnée n'excédant pas généralement 5 ans. Le plan de sondage a été validé par le Conseil National de la Statistique (CNS) conformément à la loi sur les activités statistiques nationales sous le visa statistique N° AP2008002CNSCS4 du 7 octobre 2008.

Pour la campagne agricole 2014-2015, le panel précédent réalisé depuis le dernier Recensement général de l'agriculture (RGA 2006-2008), a été renouvelé pour tenir compte de l'obsolescence et de la lassitude des ménages qui le composent. Des simulations ont permis de s'assurer de la représentativité et de la convergence du nouvel échantillon en termes de résultats (superficies, rendements, productions) par rapport à l'ancien.

Champ d'application

• Concept de ménage agricole.

Le module agricole du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH), réalisé en décembre 2006, a permis d'établir de façon exhaustive l'ensemble des activités agricoles des ménages du Burkina. Il s'agit des activités de production végétale (cultures temporaires et permanentes) et animale, la sylviculture et la pêche. A partir de ces

informations collectées, le ménage agricole a été défini comme tout ménage ¹ pratiquant l'une des activités suivantes : i) cultures temporaires (cultures pluviales et de contre saison) ; ii) arboriculture fruitière ; iii) élevage.

• Champ géographique.

Le champ géographique est constitué de l'ensemble des ménages agricoles du Burkina excepté ceux des communes urbaines des 12 villes suivantes : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou, Tenkodogo, Kaya, Fada N'gourma, Pô, Gaoua, Dori, Dédougou, Ouahigouya.

L'exclusion des ménages agricoles de ces communes est due au fait qu'elles sont de petite taille (en termes de ménages agricoles) et contribuent de ce fait de façon infime à la production agricole. En outre, la mise en œuvre pratique de l'enquête dans ces localités s'avère difficile à cause de leur densité urbaine.

• Champ de l'enquête

Le champ d'enquête de l'EPA est constitué du champ géographique défini ci-dessus excepté les ménages vivant dans les trente-sept autres communes urbaines. Ainsi la liste des unités primaires utilisée pour le tirage de l'échantillon est restreinte au champ d'enquête tel que défini. Cependant, pour le calcul des poids de sondage, les ménages agricoles exclus du champ de l'enquête sont pris en compte.

• Domaine d'étude.

Un domaine d'étude concerne une population ou un sous-groupe spécifique pour lequel on souhaite obtenir des estimations d'enquête séparées. Pour l'EPA, les domaines d'études correspondent aux divisions administratives constituées par les 45 provinces du pays. Ainsi, les résultats de l'enquête seront publiés pour chacune des 45 provinces, pour chacune des 13 régions et pour le niveau national.

Plan de sondage et méthode d'échantillonnage

Type de sondage.

L'EPA est une enquête par sondage à deux degrés avec stratification au premier degré (village) et au second degré (ménage agricole). La stratification au premier degré est induite par celle du second degré.

Au premier degré

Les unités primaires sont les villages administratifs. Elles sont sélectionnées suivant le mode de tirage à probabilités inégales et sans remise. La probabilité d'apparition d'une unité primaire est proportionnelle à sa taille en nombre de ménages.

• Au second degré.

Les unités secondaires sont les ménages agricoles. Ils sont sélectionnés par tirage aléatoire simple et sans remise. Chaque ménage d'une même unité primaire a la même probabilité d'apparaître dans l'échantillon.

Au second degré, les unités secondaires (ménages)

a) Base de sondage.

La base de sondage au premier degré est obtenue à partir du module agricole du recensement général de la population (RGPH). Cette base a permis de disposer de l'ensemble des villages (7 871 villages et secteurs) avec 1 219 241 ménages agricoles.

¹ Groupe de personnes logeant habituellement ensemble, produisant ensemble, partageant ensemble les mêmes ressources et dont l'autorité relève d'une seule personne appelée chef de ménage.

✓ Méthode de Stratification

✓ Unité de sondage.

L'unité de sondage au secondaire degré (US) est le ménage agricole qui est tiré, dans le village échantillonné, sur une liste de ménages établie à cet effet par dénombrement de tous les ménages du village. Pour rendre ce sondage plus efficace, on propose une stratification basée sur des catégories de ménages.

✓ Technique de stratification.

L'analyse des résultats de l'ACP à partir des données de l'EPA 2010-2011 a permis de dégager deux classes. Les variables finales utilisées sont : la taille du ménage, la superficie exploitée par le ménage, le nombre de responsables de parcelles utilisant de semences améliorées, le nombre de responsables de parcelles de cultures pluviales par ménage, le nombre de responsables de parcelles utilisant des engrais (NPK et urée) le nombre de charrues possédées par ménage, le nombre de bœufs de trait possédé par ménage, le nombre d'ânes de trait.

✓ Stratification des ménages agricoles (2^{ème} degré).

Dans chaque village, les ménages agricoles sont regroupés en deux catégories homogènes (strates) selon leurs capacités de production agricole. Nous avons :

- La strate de gros producteurs.
- La strate de petits producteurs
- ✓ Stratification des villages (1^{er} degré).

Les ménages d'un village appartenant à la même sous-strate sont regroupés pour former une unité primaire. Ainsi un village sera éclaté en 1 ou 2 unités primaires correspondant au nombre de strates présentes dans le village. Il s'agit donc d'une stratification au premier degré induite par celle du second degré (stratification hiérarchique). On distinguera alors les villages à forte potentialité agricole et ceux à faible potentialité agricole.

Les variables de stratification des villages sont :

- nombre de ménages céréaliers ;
- nombre de charrues;
- nombre de charrettes;
- nombre de tracteurs ;
- nombre de bœufs de trait;
- nombre d'ânes de trait.
- appartenance à une Organisation Paysanne.

Chaque village contenant des caractéristiques de productions agricoles ont permis de faire une stratification en termes de village à faible et forte potentialité de production. Les unités primaires sont obtenues par regroupement des ménages d'un même village appartenant à la même strate. Ainsi un village (à faible potentialité ou à forte potentialité de production) peut se retrouver dans deux strates et former ainsi deux unités primaires. On a donc une stratification du premier degré induite par celle du second degré ; de telle sorte qu'on se retrouve avec quatre strates au niveau des UP qui sont :

- Petits producteurs de village à faible potentialité
- Petits producteurs de village à forte potentialité
- Gros producteurs de village à faible potentialité

- Gros producteurs de village à forte potentialité

Taille de l'échantillon.

La taille de l'échantillon par province a été obtenue en se fixant un niveau de précision de 10% pour l'estimation de la production végétale pluviale. Toutefois, toutes les strates d'unités secondaires (US) dont les effectifs sont inférieurs à 35 ont vu leurs effectifs ajustés à 35 ménages afin d'avoir des résultats significatifs au niveau de chaque strate US et dans chaque province. Ainsi, dans chaque province, au moins 35 ménages petits producteurs et 35 ménages gros producteurs seront enquêtés.

Un nombre fixe de trois (03) ménages agricoles (US) est tiré par unité primaire « village stratifié», ce qui a donné un échantillon de 1759 unités primaires (UP) et 5297 unités secondaires (US).

Le nombre de ménages échantillons par strate a été déterminé selon une répartition optimale (Budget disponible/fiabilité souhaitée) connu sous le nom d'allocation optimale de NEYMANN.

Tableau 1 : Répartition des unités secondaires (ménages) par strate.

Strate	Nombre d'UP (villages stratifiés)	Nombre d'US (ménages agricoles)
Petits producteurs de village à faible potentialité agricole	644	1965
Petits producteurs de village à forte potentialité agricole	239	717
Gros producteurs de village à faible potentialité agricole	742	2213
Gros producteurs de village à forte potentialité agricole	134	402
Total	1759	5297

Estimateurs des agrégats

a) Les superficies

Les superficies (prévisionnelles et définitives) sont obtenues par la mesure objective, à l'aide de matériel topographique (boussole, ruban métrique, jalons), de l'ensemble des parcelles de tous les ménages échantillons. Ces observations sont pondérées selon les formules statistiques appropriées pour obtenir la superficie totale pour chaque spéculation par province et par type d'association. Les superficies publiées sont des superficies physiques, c'est-à-dire la somme des superficies des cultures pratiquées en pur et en principale.

b) Les rendements

Les rendements définitifs par culture sont obtenus à l'aide des pesées des carrés de rendement sur l'ensemble des parcelles de tous les ménages échantillons. Pour le cas du riz, du maïs et du blé cultivés sur les plaines et les bas-fonds aménagés, les rendements sont obtenus par enregistrement administratif avec les agents d'encadrement agricole de ces sites. Il faut souligner que les rendements publiés sont les rendements des cultures pratiquées en pure.

c) Les productions

Les productions par culture sont obtenues en multipliant les superficies par les rendements par type d'association (culture pure, culture principale et culture secondaire). La production totale d'une culture est obtenue en additionnant les productions issues des trois types d'association. La qualité des données à cette étape dépend exclusivement du plan de sondage statistique et de la qualité de la collecte.

ORGANISATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE DE L'ENQUETE

1.3 L'organisation du dispositif de collecte

La collecte de données dans le cadre d'une enquête statistique est un travail d'équipe. Cette équipe est hiérarchisée généralement en trois niveaux : superviseur, contrôleur, enquêteur.

Les enquêteurs (auxiliaires d'enquête)

C'est le premier maillon de la chaîne de l'enquête dont le rôle est très déterminant dans la qualité des données collectées. Dans le cas de l'EPA, les enquêteurs, encore appelés auxiliaires d'enquête, sont chargés de collecter au niveau village les données relatives aux différentes thématiques de l'enquête (caractéristiques socio-économiques du ménage, recensement et caractéristiques des parcelles de cultures, intrants et équipements agricoles, main d'œuvre, etc.).

Les contrôleurs

Le contrôleur est le maillon de la chaîne qui est en contact permanent avec l'enquêteur et qui garantit l'exécution correcte des opérations de collecte. Il est de sa responsabilité que l'enquêteur fasse la collecte dans les délais et selon les procédures statistiques telles que consignées dans le manuel de l'enquêteur. Il est également responsable du suivi et du contrôle technique du travail et doit informer le superviseur du niveau d'exécution de l'enquête. Les fonctions du contrôleur sont définies de sorte à garantir une plus grande efficacité du contrôle et donc une fiabilité des données collectées. Il a, à charge l'administration de certaines fiches spécifiques.

Les superviseurs provinciaux

Situé au troisième niveau de la pyramide du dispositif, le superviseur provincial coordonne les opérations dans la province et supervise techniquement les contrôleurs et les enquêteurs relevant de la province dont il a la responsabilité. Il est chargé de la surveillance, du contrôle et de la correction du travail des enquêteurs et contrôleurs ainsi que de la gestion du matériel mise à la disposition du personnel. Il participe à quelques interviews (pour contrôler la performance des enquêteurs) et examine les questionnaires pour éventuellement déceler des incohérences et faire des contre enquêtes. Le superviseur provincial est tenu de faire le point des problèmes rencontrés au Directeur provincial avec une copie au superviseur régional. La détermination du superviseur provincial, sa rigueur et sa fermeté envers les agents de collecte sont requis pour une bonne qualité de la collecte au niveau provincial

Les superviseurs et statisticiens régionaux

Situé au quatrième niveau de la pyramide du dispositif, le superviseur régional coordonne les opérations dans la région et supervise techniquement les contrôleurs et les enquêteurs relevant de la région dont il a la responsabilité. Il est chargé de la surveillance, du contrôle et de la correction du travail des enquêteurs et contrôleurs ainsi que de la gestion du matériel mis à la disposition du personnel. Il participe à quelques interviews (pour contrôler la performance des enquêteurs) et examine les questionnaires pour éventuellement déceler des incohérences et faire des contre enquêtes. Le superviseur est tenu de faire le point des problèmes rencontrés au Directeur Régional avec une copie à l'équipe centrale (DSS). La détermination du superviseur, sa rigueur et sa fermeté envers les agents de collecte sont requis pour une bonne qualité d la collecte au niveau régional.

En vue d'assurer une décentralisation progressive de la conduite de l'enquête, des statisticiens du niveau central (DSS) sont affectés dans les régions pour aider les superviseurs régionaux à mieux accomplir leurs tâches. En outre, ces statisticiens « régionaux » ont comme mission de préparer la mise en place de cellules statistiques au sein des Directions régionales.

La supervision nationale

En plus du dispositif régional de contrôle et de supervision, l'équipe technique centrale de la DSS conduit des missions de supervision dans toutes les régions à intervalles réguliers tout au long du déroulement de l'enquête. L'objectif principal de ces missions est de s'assurer que le protocole statistique de l'opération tel qu'il est défini dans les manuels de procédure (manuels enquêteur, contrôleur et superviseur) est respecté et d'apporter des corrections si cela s'avère nécessaire. Ces missions procèdent à la synthèse de toutes les décisions prises face à certaines questions et consignent également toutes les difficultés pour lesquelles une solution immédiate n'a pu être trouvée. Elles examinent également les fiches de contre-enquêtes dûment remplies par les contrôleurs.

1.4 Le personnel de collecte et le matériel dédié

Le personnel du dispositif de collecte est composé comme suit :

- 13 superviseurs régionaux doté chacun d'une moto, d'une calculatrice HP programmable et d'un GPS;
- 45 superviseurs provinciaux dotés chacun d'une moto;
- 154 contrôleurs dotés chacun également d'une moto, d'une calculatrice HP programmable (pour le calcul des superficies) et d'un GPS (pour la mesure des superficies);
- des auxiliaires d'enquête, résidant chacun des villages échantillons, dotés d'une boussole, d'un ruban métrique, de quatre demi-jalons, d'une corde, d'une balance, d'un manuel d'enquêteur et de toutes les fiches à administrer.

En vue d'assurer un contrôle plus étroit de la collecte, les superviseurs régionaux sont appuyés par des cadres moyens statisticiens affectés à partir du niveau central.

1.5 Recyclage du personnel de collecte, de contrôle et de supervision

Au début de la campagne agricole, deux sessions de formation sont organisés à l'intention de l'ensemble du personnel impliqué dans le dispositif de collecte des données.

- Au niveau Central

Cette session de formation concerne les formateurs. Elle regroupe les cadres de la DGESS, les Directions centrales impliquées et les superviseurs régionaux. Elle consiste à passer en revue les instructions des manuels et les différentes variables contenues dans les questionnaires (leur agencement, leur codification, leur interprétation,...). La formation des superviseurs à cette session ouvre la voie à une réelle implication de ces derniers dans le processus. Ainsi, les superviseurs sont mieux outillés pour le suivi des opérations sur le terrain.

- Au niveau régional

Une session de formation des enquêteurs et des contrôleurs est organisée dans chacune des 13 régions. La formation est assurée conjointement par une équipe centrale composée de cadres de la DGPESS et des superviseurs régionaux. C'est une session placée sous la présidence des directeurs régionaux.

1.6 Le traitement des données

o Saisie et apurement

La DGESS est chargée de la conception des programmes de saisie, de la formation des agents et des contrôleurs de saisie.

Le contrôle de la saisie des fiches de chaque région est assuré par le superviseur régional, appuyé par l'équipe centrale.

Les cadres de la DGESS éditent les incohérences constatées dans les fiches. Chaque superviseur régional, appuyé par l'équipe centrale, est chargé de vérifier et éventuellement corriger les incohérences sur les fiches déjà saisies.

o Calcul des agrégats

Compte tenu de la nature des données effectivement collectées, de l'échantillon effectivement réalisé, les paramètres de pondération sont calculés afin de permettre une extrapolation des données au niveau provincial, régional et national. Il s'agit essentiellement de l'opérationnalisation des formules d'estimation élaborées dans le plan de sondage.

o Edition des résultats :

En appliquant les pondérations aux données collectées, les tableaux préliminaires sont édités. Ils sont soumis pour examen de vraisemblance à chaque région, appuyée par l'équipe centrale. La correction des invraisemblances permet l'édition des tableaux définitifs qui sont ensuite validés à plusieurs niveaux.

- O Validation technique interne : DGESS/DR/Directions centrales du MARHASA Lors des séances de travail de validation interne, les résultats sont présentés par l'équipe de traitement. A ce stade, les discussions portent toujours sur les vraisemblances, et les résultats des travaux, sont partagés au cours avec les directions centrales du ministère. C'est au cours de cette séance que l'ensemble du ministère prend connaissance des résultats.
 - o Validation officielle par le CPSA

Les données de production validées en interne sont utilisées avec d'autres types de données pour élaborer les agrégats de sécurité alimentaire (bilans céréaliers et alimentaires, taux de couverture des besoins céréaliers provinciaux, proxy caloriques provinciaux) et les indicateurs de sécurité alimentaire au niveau micro (niveau d'autonomie céréalière des ménages, précarité céréalière des ménages, etc.). L'ensemble de ces résultats est présenté au Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA) qui procède à sa validation officielle avant introduction en Conseil de Ministres pour adoption.

ANNEXE II

Tableau 1 : Bilan alimentaire définitif de la campagne agricole 2014/2015

Population au 30/04/2015 = **18 355 127** Habitants

PRODUITS	Consommation humaine (en t)	Consmation/h bt(kg)/an	Norme de consommat ion (kg)	Taux de couvertu re	Apports calorique/j (Kcal)	Apports en Protéin es/j (gr)	Apports lipide/j(en gr)	Apports glucide/j(en gr)
1-Céréales traditionnelles	4 500 777,1	245,2	203,0	120,8	2 357,6	61,5	15,7	498,4
2-Tubercules	76 911,8	4,2	6,0	69,8	11,1	0,1	0,0	3,1
3-Oléagineux	511 917,3	27,9	14,0	199,2	445,9	14,9	40,1	15,9
4- Légumineuses	584 450,3	31,8	7,0	454,9	299,1	19,0	1,8	53,1
5-Légumes	1 692 610,6	92,2	20,0	461,1	87,4	4,4	1,9	24,9
6-Fruits	703 967,0	38,4	6,0	639,2	87,6	1,9	4,1	15,5
7-Sucre	24 287,8	1,3	4,0	33,1	11,2	0,0	-	3,2
8-Viande	580 896,7	31,6	12,0	263,7	201,2	10,8	17,2	-
9-Produits laitiers	375 977,0	20,5	18,0	113,8	26,9	1,9	0,8	3,0
10-Oeufs	3 134,9	0,2	1,0	17,1	0,7	0,1	0,0	0,0
11-Poissons	20 700,0	1,1	2,0	56,4	2,1	0,3	0,1	-
12-Boissons	1 522 263,1	82,9	54,0	153,6	211,8	16,7	5,4	9,1
Produits végétaux	9 617 184,9	524,0	314,0	166,9	3 511,8	118,5	69,0	623,3
Produits animaux	980 708,6	53,4	33,0	161,9	230,9	13,1	18,1	3,0
Ensemble des produits	10 597 893,5	577,4	347,0	166,4	3 742,7	131,5	87,1	626,3

Tableau 2: Bilan céréalier national

			Mil, SORGHO	
POSTES	RIZ	BLE	MAÏS, FONIO	TOTAL
POPULATION AU 30/04/2015				18 355 127
1 01 0211101110 30/01/2013				10 333 127
1. DISPONIBILITES	200 190	0	3 829 510	4 029 700
PRODUCTION BRUTE (CAMP 2014/2015)	347 501		4 121 799	4 469 300
PRODUCTION DISPONIBLE	191 126	0	3 503 529	3 694 654
STOCKS INITIAUX (AU 01/11/2014)	9 064	0	325 982	335 046
-STOCKS PAYSANS	8 843	0	275 273	284 116
-AUTRES STOCKS	221	0	50 708	50 929
2. BESOINS	583 559	163 405	3 005 310	3 752 273
NORMES DE CONSOMMATION (kg/hbt/an)	32	9	149	190
CONSOMMATION HUMAINE	580 992	163 405	2 743 078	3 487 474
STOCKS FINAUX (AU 31/10/2015)	2 567	0	262 232	264 799
+ STOCKS PAYSANS	2 417	0	261 505	263 923
+ AUTRES STOCKS	150	0	726	876
3. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) BRUT	-383 369	-163 405	824 201	277 427
4. SOLDE IMPORT/EXPORT	368 173	69 911	42 060	480 144
IMPORTATIONS COMMERCIALES (2014/2015)	360 927	69 911	63 755	494 593
+ COMMERCANTS PRIVES	358 007	65 251	59 013	482 270
+ AUTRES IMPORTATIONS	2 920	4 661	4 742	12 323
AIDES ALIMENTAIRES	8 000	0	0	8 000
EXPORTATIONS PREVUES	754	0	21 695	22 449
5. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-)NET	-15 196	-93 493	866 261	757 571
6. DISPONIBLE APPARENT/HBT(kg)	31	4	211	246

Source: MARHASA/DGESS, Mars 2015

Tableau 4: Taux de couverture des besoins céréaliers par région

	D 1.1	Besoins en	MIL,		n 1	
Régions	Population au 30/04/2015	tonne (190 Kg/tête/an)	SORGHO, MAÏS, FONIO	Riz	Production Disponible	Taux Couverture
CENTRE	2519055	478620	93078	7531	83259	17%
CENTRE SUD	1503280	285623	217970	20356	196470	69%
CENTRE NORD	1463360	278038	222085	9746	194133	70%
SAHEL	1265908	240523	228498	2510	195604	81%
NORD	1494854	284022	278147	9125	241444	85%
EST	1607341	305395	366243	34907	330505	108%
PLATEAU CENTRAL	871435	165573	206238	15863	184027	111%
CASCADES	735668	139777	174172	28799	163885	117%
CENTRE OUEST	1539627	292529	455092	16215	395747	135%
SUD-OUEST	791445	150375	266121	13943	233872	156%
CENTRE EST	800583	152111	239101	66104	239593	158%
HAUTS-BASSINS	1950990	370688	651021	71259	592561	160%
BOUCLE DU MOUHOUN	1811581	344200	724033	51142	643556	187%

Carte du taux de couverture des besoins céréaliers par région

